



2018-2024

Programme Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés

de la Communauté
de Communes Cœur
de Garonne



En partenariat avec l'ADEME



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
GLOSSAIRE	II
1. INTRODUCTION	1
2. LA PREVENTION DES DECHETS : DEFINITION ET CADRE REGLEMENTAIRE	2
3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	7
4. LES ACTIONS DEJA MISES EN OEUVRE	45
5. OBJECTIFS DE REDUCTION	49
6. BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D’ACTION	56
AXE A – ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES	63
AXE B – GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	69
AXE C – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	87
AXE D – CONSOMMATION RESPONSABLE	99
AXE E – PROLONGEMENT DE LA DUREE D’USAGE.....	113
AXE F – UTILISATION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION DES DECHETS	125
AXE G – PARTICIPATION AUX ACTIONS EMBLEMATIQUES LOCALES, NATIONALES ET EUROPEENNES	130
AXE H – DEVELOPPEMENT D’OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DEDIES AU PLPDMA ...	136
TABLE DES CARTES	III
TABLE DES FIGURES.....	III
TABLE DES TABLEAUX.....	IV
TABLE DES MATIERES	V

GLOSSAIRE

3CG: Communauté de communes Coeur de Garonne

AFOM: Matrice Atouts/Faiblesses - Opportunités/Menaces

ALAE: Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole

ALSH: Accueils de Loisirs Sans Hébergement

APE: Atelier Parents Enfants

BTP: Bâtiment et Travaux Publics

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CS: Collecte Sélective

D3E: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DAE: Déchets d'Activités Economiques

DASRI: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEA: Déchets d'Eléments d'Ameublement

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

EHPAD: Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes

ETP: Equivalent Temps Plein

GA : Gaspillage Alimentaire

HAU : Huiles Alimentaires Usagées

INS: Imprimés Non Sollicités

JNN : Journée Nettoyage de la Nature

LAEP: Lieu d'Accueil Enfants Parents

LTECV: Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

OMA: Ordures Ménagères et Assimilées

OMr: Ordures Ménagères résiduelles

PàP: Porte-à-porte

PAV: Point d'Apport Volontaire

PCAET: Plan Climat Air Energie Territorial

PLPDMA: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD: Plan National de Prévention des Déchets

PRPGD: Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

RAM: Relais d'Assistants Maternelles

RdT: Refus de Tri

REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

RGP ou PR : Point de Regroupement

SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable

SERD: Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SPGD: Service Public de Gestion des Déchets

TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TLC : Textiles, Linges, Chaussures

TZDZG: Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

1. INTRODUCTION

Le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets représentent les grands défis sociétaux et environnementaux actuels. Aujourd'hui, la croissance économique et démographique couplées à l'évolution des modes de consommation a une forte incidence sur la production de déchets. Cette dernière représente une source non négligeable de pollution (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, des sols et des eaux) en plus d'être coûteuse en termes de ressources et de gestion. De ce fait, il apparaît primordial d'adopter un modèle de développement durable et responsable.

Depuis une vingtaine d'années, les collectes sélectives se sont développées afin de détourner une partie des flux de déchets vers des filières de valorisation (recyclage, compostage...). Aujourd'hui, il est indispensable de diminuer les déchets à la source. C'est dans ce sens que les textes réglementaires s'orientent. Ces derniers placent la réduction des déchets en priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique pour ne réserver le stockage qu'aux déchets dits ultimes. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 a défini un objectif national de réduction de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010.

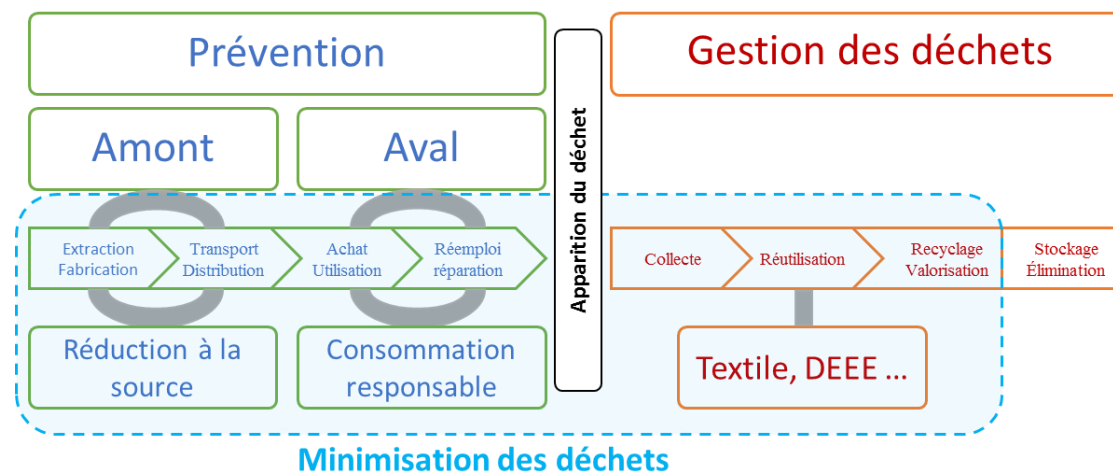
La réduction des déchets sur le territoire doit donc passer par la mise en place d'une politique de prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire. L'Article L541-15-1 du Code de l'Environnement mettant en application la Directive européenne déchets de 2008 ainsi que les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010, rend obligatoire, depuis 2012, pour toutes les collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) stipulant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre. Les conditions d'adoption, de suivi et de révision de ce PLPDMA ont été précisés le 10 juin 2015 par le Décret n° 2015-662, retranscrit aux Articles R541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement.

C'est dans ce contexte que la communauté de communes Cœur de Garonne (*le nom de la collectivité apparaîtra par la suite sous le nom 3CG*) s'est engagée dans la rédaction du présent plan de prévention des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier, après avoir défini et présenté les notions et les enjeux principaux liés à la prévention des déchets, dresse un diagnostic du territoire et des déchets puis décline les objectifs de réduction et les mesures à mettre en place pour y répondre.



2. LA PREVENTION DES DECHETS : DEFINITION ET CADRE REGLEMENTAIRE

A. LA DEFINITION ET LES ENJEUX DE LA PREVENTION DES DECHETS



La prévention de la production de déchets se démarque de la gestion des déchets. Elle concerne « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits,
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine,
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits. » (Article L.541-1-1 du code de l'environnement)

La prévention des déchets concerne donc les étapes situées en amont du cycle de vie d'un déchet. Il est possible de distinguer deux niveaux de prévention. La prévention amont qui vise les producteurs (de l'extraction des matières premières, de la fabrication au transport et à la distribution) et celle aval qui vise les consommateurs dans leurs actes d'achats (de l'achat à l'évitement de l'abandon). Le but premier de la prévention étant de produire le moins possible de biens ou produits qui finiraient en déchets à la fois **quantitativement** (réduire les tonnages) mais aussi **qualitativement** en agissant sur la réduction de la nocivité liée

à la fabrication. Dans un contexte de développement durable, la prévention ne doit pas se faire au détriment d'un autre facteur impactant l'environnement (eau, air, énergie, sol...).

La gestion des déchets s'organise lorsque le déchet a été produit malgré toutes les actions de prévention mises en œuvre. Le passage de la prévention à la gestion des déchets survient en même temps que le passage de la notion de produit à la notion de déchet, cette dernière étant définie comme « *toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.* » (Article L.541-1-1 du code de l'environnement).

Les politiques de prévention visent à promouvoir et renforcer les comportements responsables vis-à-vis de la consommation de biens et l'utilisation de services. Elles prônent la mise en œuvre de mesures suscitant une prise de conscience écologique et responsable par la mobilisation et la participation de tous pour enclencher une réduction des déchets. Les enjeux liés à la prévention des déchets sont multiples et touchent à l'environnement, à l'économie et au social :

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	Limiter l'utilisation de matières premières (préserve les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables)
	Limiter les émissions de gaz à effet de serre à tous les niveaux (production, transports, gestion des déchets...)
	Diminuer les pollutions issues du traitement des déchets (prévention quantitative)
	Diminuer la nocivité des déchets (prévention qualitative)
ENJEUX ECONOMIQUES	Diminuer les dépenses liées à la gestion et au traitement/à l'élimination des déchets
	Relancer l'activité économique locale et favoriser l'emploi
	Augmenter le pouvoir d'achat des ménages par l'adoption d'une consommation éco-responsable
ENJEUX SOCIAUX	Créer une dynamique entre les acteurs du territoire, créer du lien et promouvoir une gouvernance participative
	Responsabiliser les citoyens quant à leur choix de consommation
	Créer une économie circulaire et solidaire (Création d'emplois...)
	Améliorer le cadre de vie et la santé des personnes

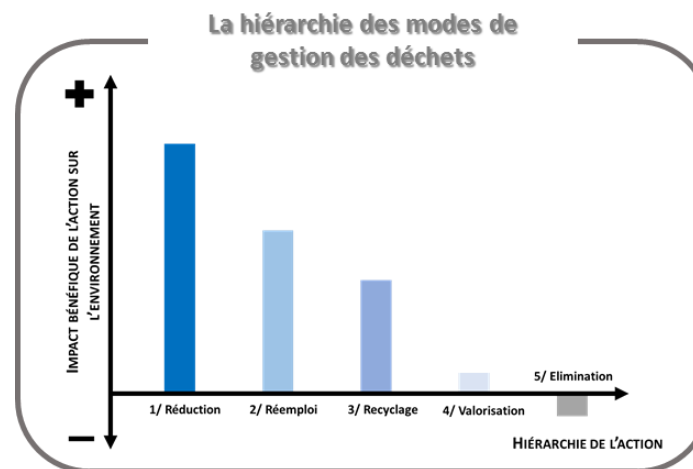
B. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF



▪ Les politiques publiques de gestion des déchets

La prévention des déchets s'inscrit dans les politiques publiques définies aux niveaux européen et national. La directive cadre sur les déchets et les lois Grenelle I et II fixent comme objectif prioritaire, la protection de l'environnement et de la santé humaine en prévenant et réduisant les effets nocifs de la production et de la gestion des déchets. La prévention se place en amont de la hiérarchie des modes de gestion/traitement des déchets telle que fixée dans la réglementation européenne (préparation en vue de

la réutilisation, recyclage, valorisations diverses, notamment valorisation énergétique et enfin l'élimination).



Depuis quelques années, les orientations européennes et nationales intègrent désormais une stratégie d'économie circulaire, qui consiste à prendre en compte chaque phase du cycle de vie du produit. C'est dans ce sens que la LTECV du 17 août 2015 donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets dans les actions à mener afin de favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Les actions de prévention des déchets concernent les deux tiers des piliers de l'économie circulaire (de l'approvisionnement durable à l'allongement de la durée d'usage). Elles visent à induire un changement de nos comportements d'achat et de consommation, conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du « déchet ressource », devant être préservé et réintégré dans le cycle productif (Figure 1).

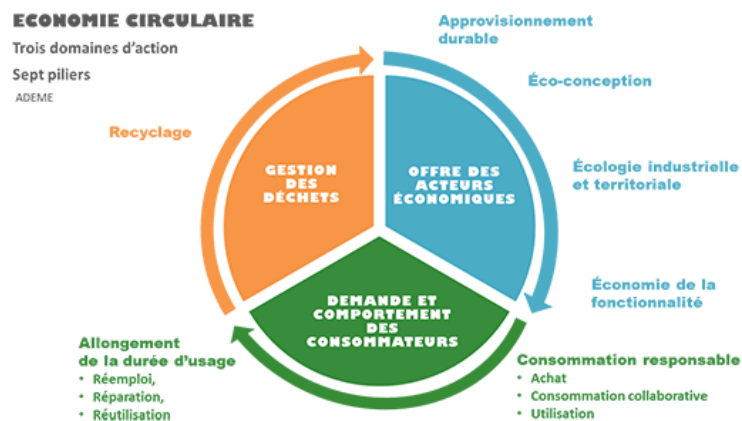


Figure 1. Les sept piliers de l'économie circulaire (source : Ademe)

- **Les documents réglementaires de planification des actions de prévention des déchets**

La directive cadre européenne sur les déchets de 2008 renforce les dispositions en matière de prévention des déchets en imposant aux états membres d'élaborer et de mettre en œuvre une planification nationale relative à la prévention des déchets. A l'échelle de la France, le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 (approuvé par Arrêté du 18 août 2014) définit les orientations stratégiques de la politique publique de

prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir.

Ce plan national est décliné à l'échelle régionale et locale à travers un Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) et un Programme Local de Prévention des Déchets. Un PLPDMA est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il doit également établir le dispositif de suivi et d'amélioration continu du programme. Ce plan sans durée limitée est permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Extrait du décret n°2015-662 du 10 juin 2015

« Le PLP des déchets est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages. Une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLP des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés par la commission »

Les lois Grenelle (1 et 2) ont rendu obligatoire l'élaboration et la mise en place de ce document au plus tard le 1^{er} janvier 2012. Le décret du 10 juin 2015 fixe le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

- **Pour quels objectifs ?**

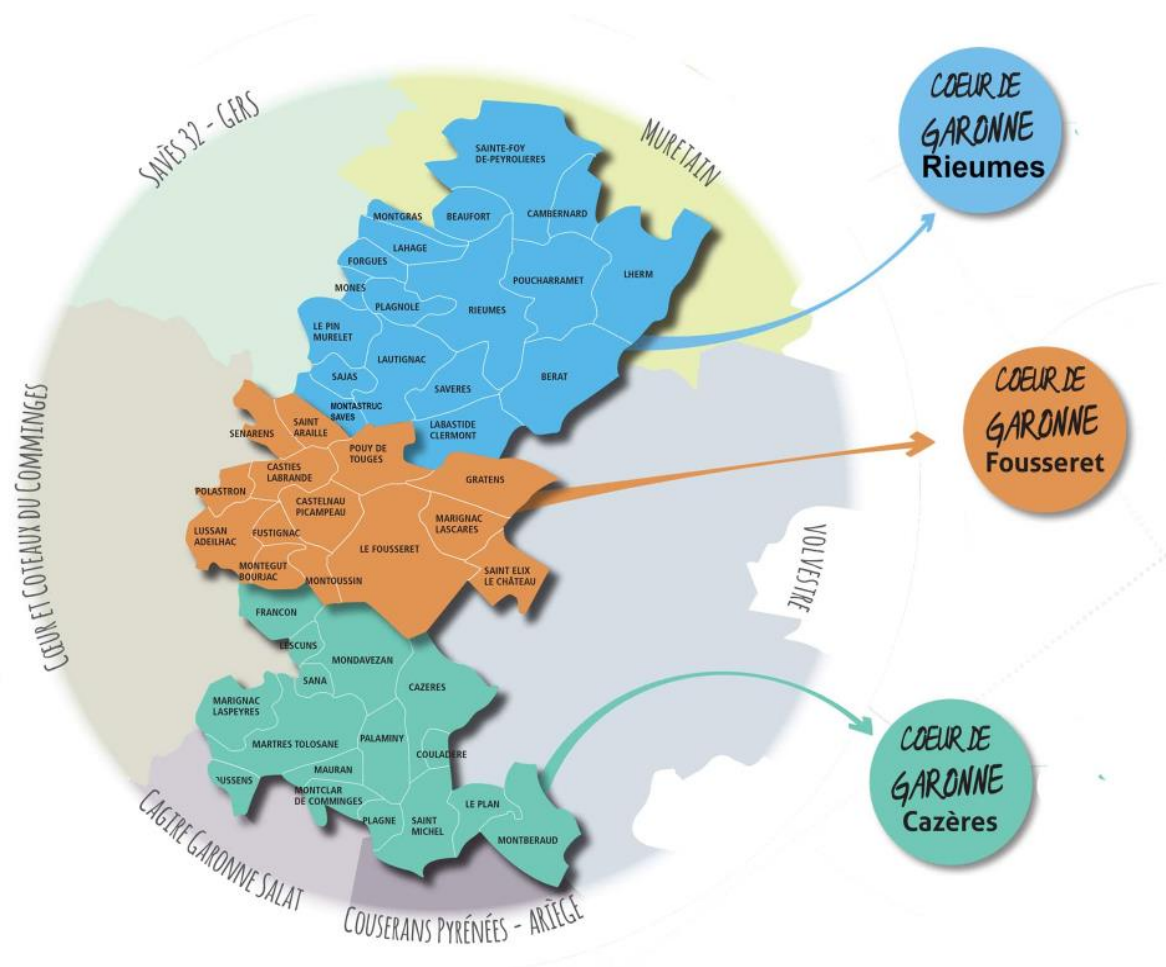
La LTECV du 17 août 2015 fixe l'objectif national de réduction de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par an et par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010. Cet objectif se substitue à celui fixé initialement dans le PNPD qui était à -7% de DMA produits par an et par habitant en 2020 par rapport à 2010. Le PNPD avait également fixé un objectif de stabilisation des déchets d'activités économiques (DAE) tandis que la LTECV vise une diminution de 4% des DAE produits par unité de PIB¹ par rapport à 2010.

¹ Produit Intérieur Brut



3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A. DIAGNOSTIC GENERAL



La communauté de communes Cœur de Garonne (3CG), créée le 1er janvier 2017, est issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Cazères (Cazères), de la Louge et du Touch (Le Fousseret) et du Savès (Rieumes). Elle se situe au sud-ouest de Toulouse, au cœur du département de la Haute-Garonne. Son territoire d'une superficie de **568 km²**, s'étend linéairement du nord-est au sud-ouest sur plus de 50km par la route, soit environ 1h de trajet pour traverser le territoire. Il est composé en grande partie par des terres agricoles et forestières (~90%) (Carte 1). Il regroupe **48 communes** et compte à peu près **34 500 habitants (34 402 recensement INSEE 2015)**. Le territoire est caractérisé par un habitat à la fois semi-urbain et rural avec une densité moyenne de 60 habitants/km² et une hétérogénéité notable du nombre d'habitants par commune (allant de 58 habitants à 4871 habitants selon la commune). Il est traversé partiellement par l'autoroute A64 et l'axe ferroviaire qui relie Toulouse à Bayonne.

- 48 communes
- 568 km²
- 34 402 habitants

□ Périmètre de la CC Coeur de Garonne

Territoires artificialisés

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Equipements sportifs et de loisirs

Territoires agricoles

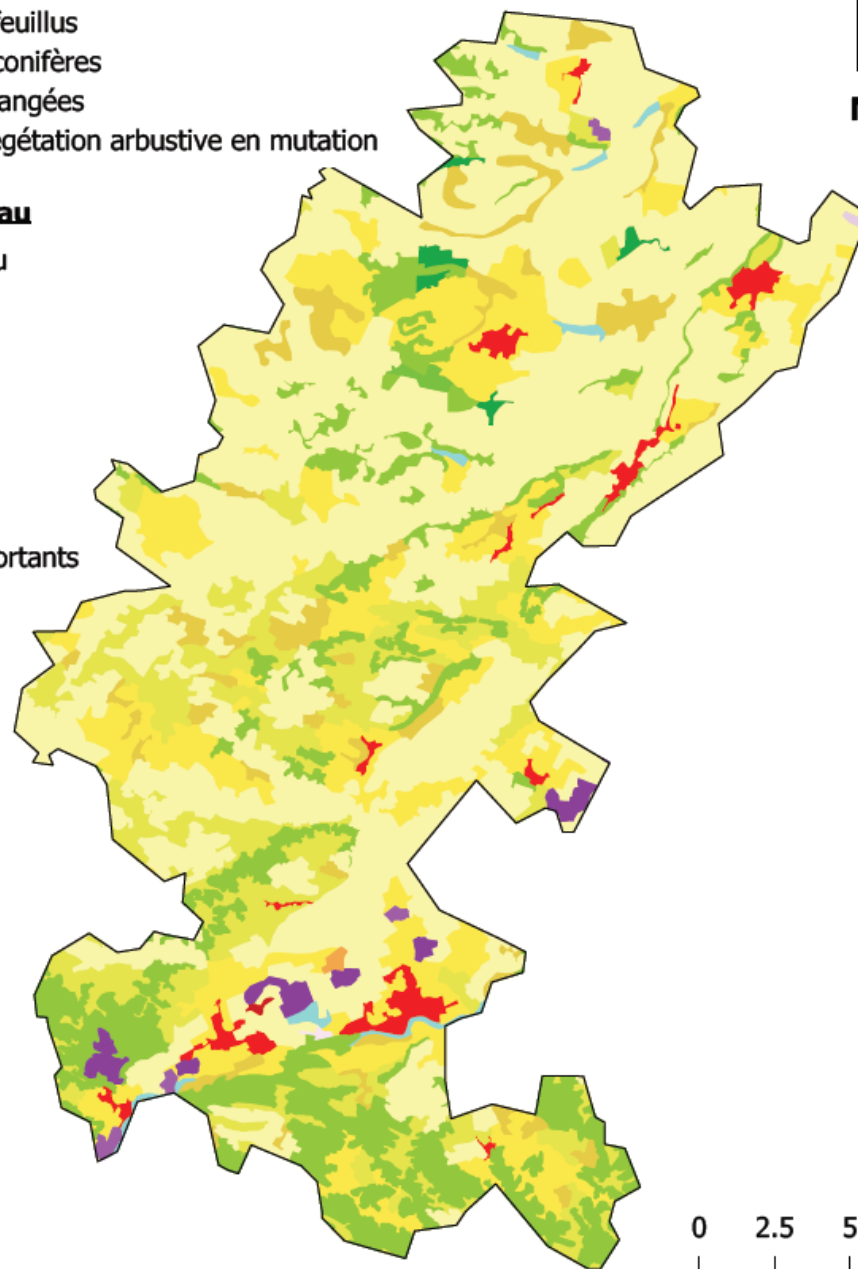
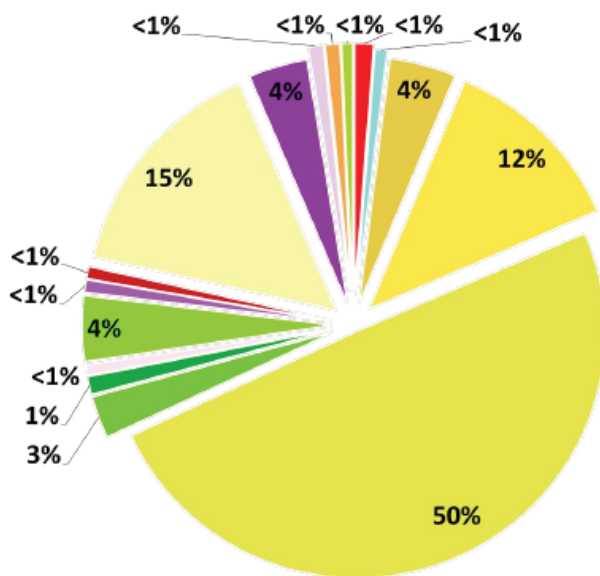
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vergers et petits fruits
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Forêts et milieux semi-naturels

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Forêt et végétation arbustive en mutation

Surfaces en eau

- Plans d'eau



Carte 1. Occupation du sol du territoire de la 3CG

a. Compétences de la communauté de communes Cœur de Garonne

La 3CG emploie environ 170 agents en plus des contractuels et fonctionne selon trois pôles listés ci-dessous :

- Pôle Administration Générale à Rieumes
- Pôle Services à la Population, Environnement et Cadre de vie au Fousseret
- Pôle Développement du Territoire et Services à la Personne à Cazères

Elle a pour objectif d'exercer au sein d'un espace de solidarité un certain nombre de compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences se subdivisent en groupe de compétences obligatoires et groupe de compétences facultatives.

i. Compétence « collecte et traitement des déchets des ménages »

La 3CG dispose de la compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés (élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés). Elle assure la collecte des DMA et confie le traitement des déchets ménagers à un syndicat mixte de traitement et de transport des déchets, le SYSTOM des Pyrénées, dont les installations sont situées près de Saint-Gaudens.

Dans le cadre de la prévention des déchets, la communauté de communes dispose d'une équipe projet qui comprend notamment, pour l'aspect technique, quatre emplois alloués : deux ambassadrices du tri (2 ETP) chargées de l'animation et de la communication autour du tri et du recyclage, une animatrice prévention des déchets (1 ETP) chargée de la rédaction du PLPDMA et de la mise en œuvre et du suivi de ce dernier et une coordinatrice Prévention et Valorisation des déchets (0.8 ETP) qui assure la coordination et le suivi du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG).

L'élu référent en charge de l'environnement, la Directrice générale des services, le Directeur général adjoint et la responsable du service Ordures Ménagères complètent l'équipe terrain.

ii. Autres compétences

Certaines compétences exercées par la 3CG pourront simplifier les démarches dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation autour de la prévention des déchets (ex : actions avec la petite enfance...) (**Figure 2**). Cela permettra également d'aborder des problématiques transversales en lien avec les déchets (ex : Plan climat-air-énergie territorial et la GEMAPI, future compétence confiée à la 3CG).



Figure 2. Les autres compétences de la 3CG

b. Données « population »

i. Evolution démographique

La 3CG a été marquée par une évolution rapide de sa population entre 1999 et 2015 passant de 23 974 à 34 402 habitants, soit une évolution annuelle moyenne de +2% (Figure 3). Globalement toutes les communes ont vu leur population augmenter durant cette période. Aujourd'hui, la population de la communauté de communes est estimée à environ 34 500 habitants, soit 2.5% de la population totale du département de la Haute-Garonne.

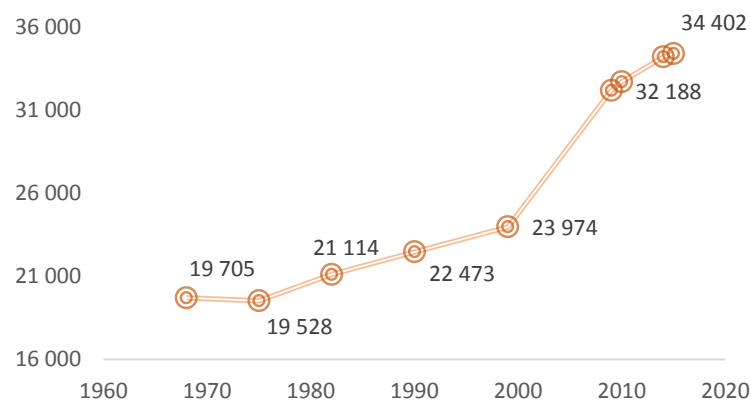


Figure 3. Evolution de la population de 1968 à 2015 (Source : Insee, RGP)

L'augmentation de la population sur 5 ans (2010 à 2015) est de +5.2% sur le territoire de la 3CG. Sa proximité avec Toulouse Métropole en fait un territoire attractif pour les nouveaux habitants et les familles.

Néanmoins, le territoire de la 3CG renferme de fortes disparités en termes de densité de population, allant de 12,1 hab/km² à 259,1 hab/km² pour la commune la plus densément peuplée, soit 21 fois plus. La densité moyenne

de population de la 3CG (60 hab/km²) est inférieure à la densité départementale (208.8 hab/km²) (Carte 2).

Sur la dernière période intercensitaire 2010-2015, le taux d'évolution annuel de la population s'élève à +1.02% par an en moyenne (Valeur Haute-Garonne : +1.4%). La croissance démographique de ce territoire est d'avantage liée au flux migratoire (+0.75%) qu'à l'accroissement naturel (+0.27%) (Figure 4).

Néanmoins, sur cette période 2010-2015, la croissance n'est pas homogène sur le territoire. Certaines communes enregistrent des taux de croissance annuels moyens supérieurs à 3% (Lescun : +3.90%) alors que d'autres communes ont un taux de croissance annuel négatif durant la même période (Pin-Murelet : -1.69%).

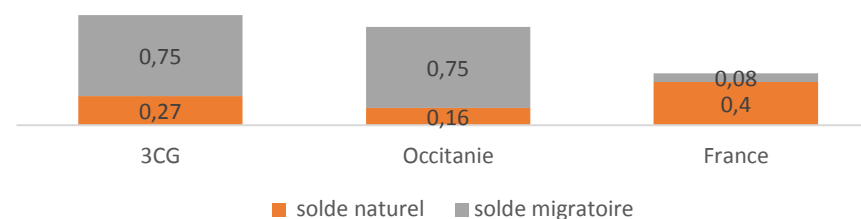


Figure 4. Variation annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015 (Insee, RGP)

Légende

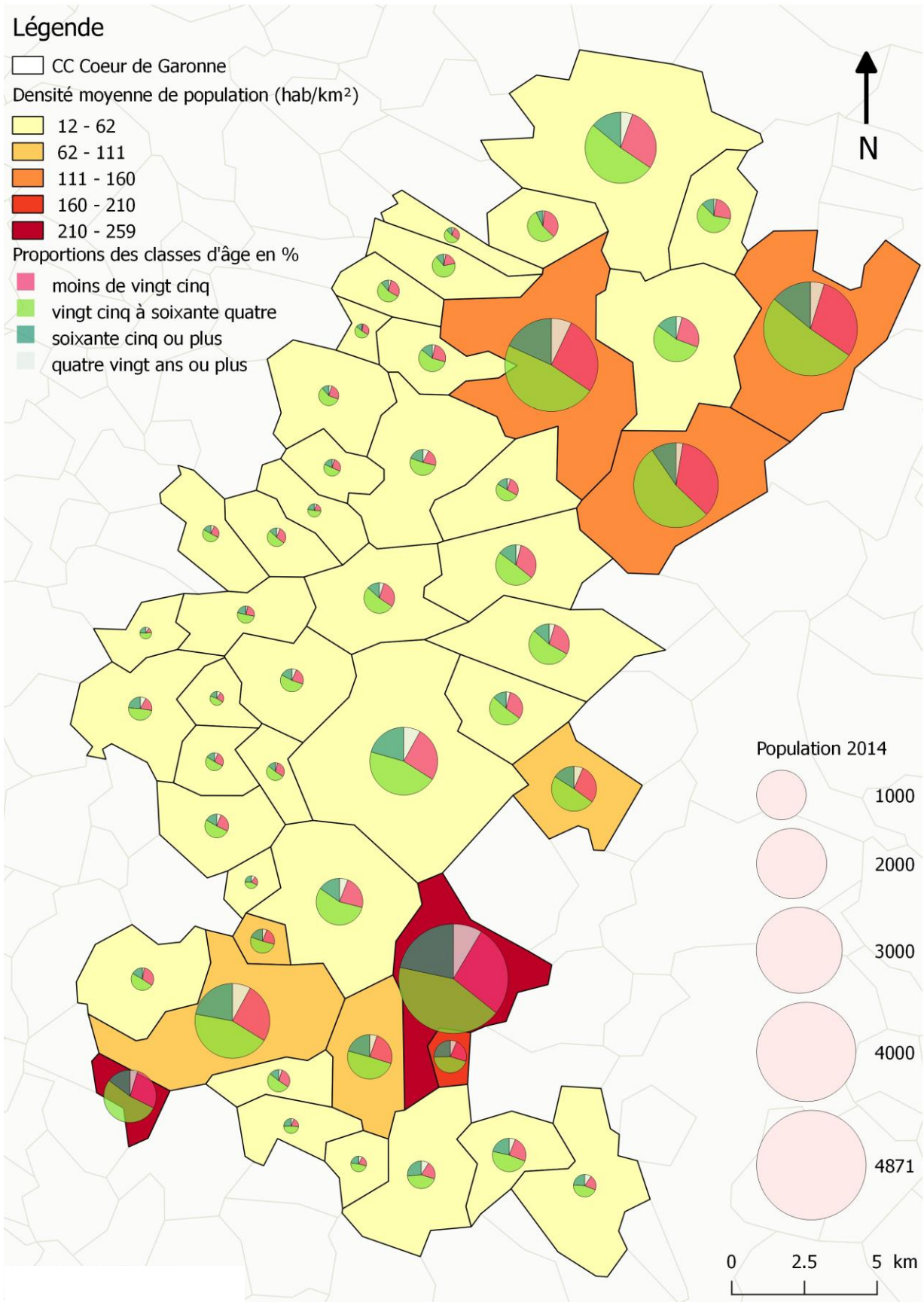
CC Coeur de Garonne

Densité moyenne de population (hab/km²)

- 12 - 62
- 62 - 111
- 111 - 160
- 160 - 210
- 210 - 259

Proportions des classes d'âge en %

- moins de vingt cinq
- vingt cinq à soixante quatre
- soixante cinq ou plus
- quatre vingt ans ou plus



Carte 2. Densité moyenne de la population, nombre d'habitants et répartition des classes d'âge en % par commune de la 3CG (données Insee 2015).

ii. Répartition de la population par tranche d'âge

La population de la 3CG est relativement jeune, avec une représentation importante des 30-59 ans (41.4%) et des moins de 15 ans (20.1%) (Figure 5). Les plus de 75 ans sont les moins représentés sur le territoire avec 9.8%. La part des 15-29 ans est sous-représentée par rapport aux données départementales et nationales, en raison du départ des jeunes du territoire pour leur études et/ou leur premier emploi. La part des 0-15 ans et des 30-74 ans est nettement supérieure sur le territoire relativement aux données nationales et départementales. Ce phénomène atteste de l'attractivité du territoire auprès de la population active en âge d'avoir une famille.

Si la part des personnes âgées de plus de 60 ans est sous-représentée, elle affiche, néanmoins, une progression entre 2010 et 2015 au sein de la population de 1.7% à l'inverse de la part des 15-44 ans qui diminue de 2.5% (Figure 6). La population aurait donc tendance à être vieillissante avec un indice de vieillissement² passant de 68,2 en 2010 à 73,9 en 2015.

Le nord et l'est du territoire de la 3CG présentent une population plus jeune en comparaison du sud du territoire ce qui révèle la présence de nombreuses familles dans ces zones (Carte 3). Cette différence peut être expliquée par la proximité de Muret et de l'autoroute qui mène à Toulouse.

² L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont sensiblement

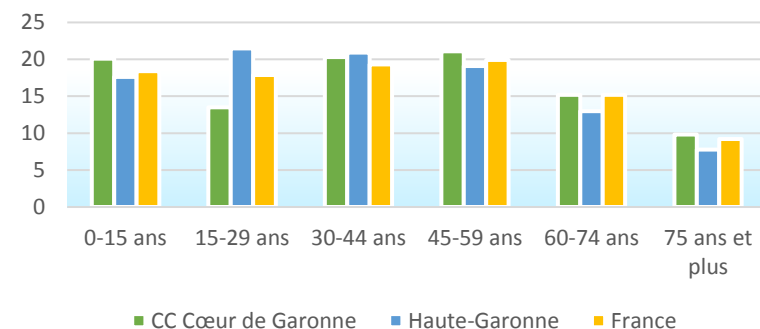


Figure 5. Répartition de la population par tranche d'âges (Insee, 2015)

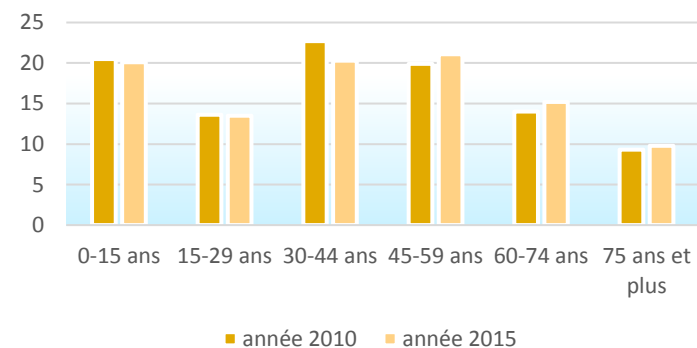
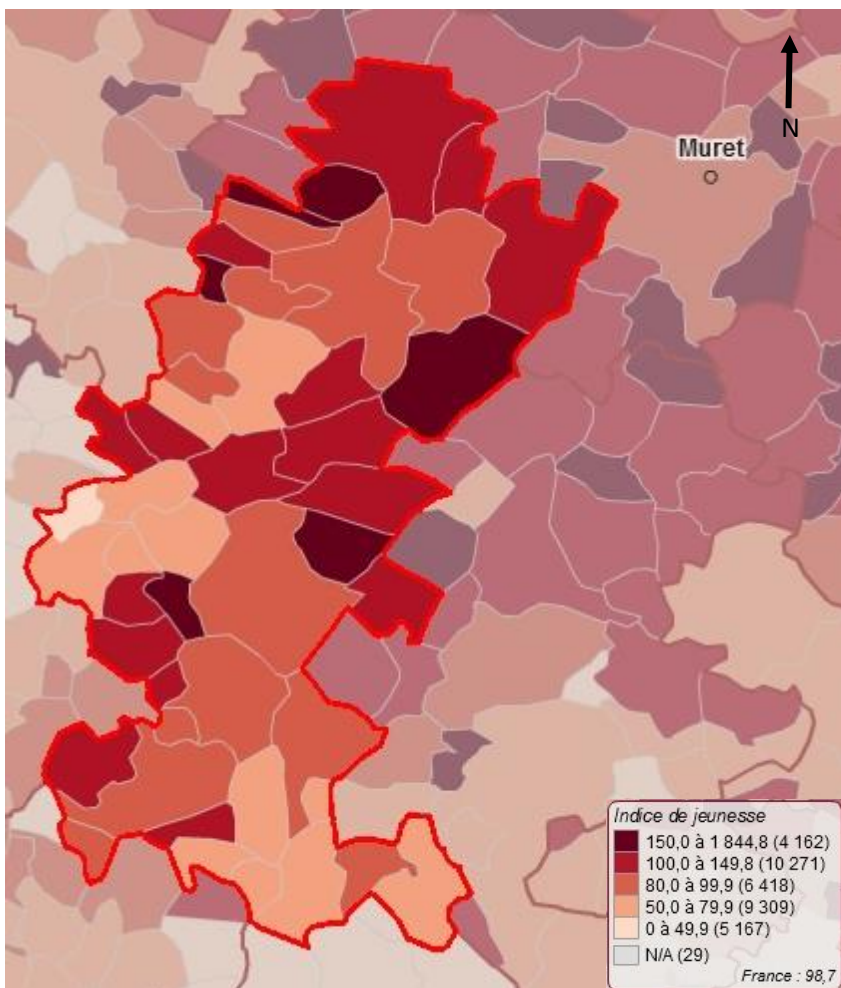


Figure 6. Evolution de la population par tranches d'âges entre 2010 et 2015 (Insee, 2015)

présents dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.



Carte 3. Indice de jeunesse³ 2015 (CGET, 2018 - IGN Géofla)

³ L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus (nombre de personnes <20 ans pour 100 personnes >=60 ans).



La population étant plutôt jeune, l'utilisation de nouveaux vecteurs de communication et de sensibilisation peu(être envisagée. De plus, la mise en place d'actions de prévention vis-à-vis des scolaires (animation en classe, participation à des concours inter-écoles...) semble pertinente.

La majorité de la population étant en âge de travailler, il faudra essayer d'impliquer ce public en développant des actions de prévention sur leur lieu de travail.

iii. Composition des foyers

En 2015, 14 112 ménages⁴ ont été dénombrés pour une population de 34 402 habitants, soit une composition moyenne de 2,4 habitants par ménage. Parmi ces ménages, 28,1 % sont constitués d'une seule personne. Le nombre de familles⁵ s'élève à 9 944 ce qui représente 70% des ménages. Ces familles se divisent en trois types : les couples avec enfant, les couples sans enfant et les familles monoparentales. La part de couples avec enfant(s) est plus importante que celle des couples sans enfant et les familles monoparentales (**Figure 7**). Le territoire de la 3CG accueille donc de nombreuses familles avec enfant(s). La majorité des ménages de taille importante se trouvent dans le nord-est de la 3CG (**Carte 4**).

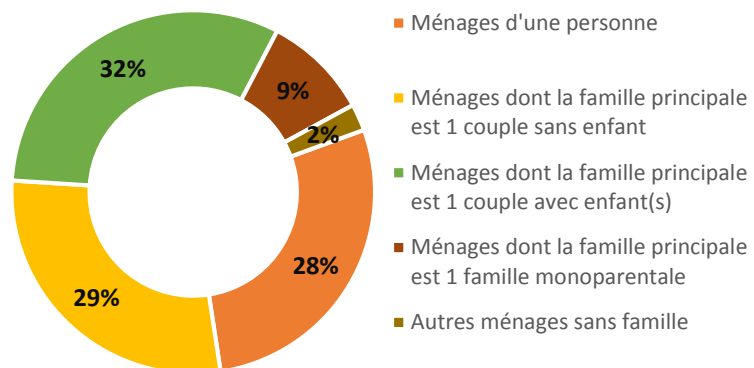
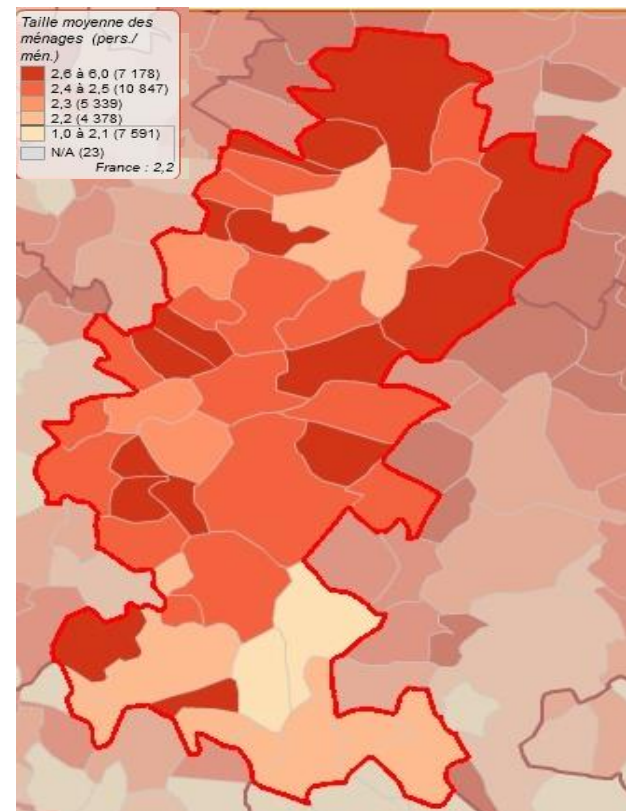


Figure 7. Typologie des ménages (Insee, 2015)

⁴ Un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

⁵ Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes (soit un couple, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ou soit un adulte avec son ou ses



Carte 4. Taille moyenne des ménages (Insee, RP 2015)

La plupart des ménages sont des familles avec enfant(s), le message de prévention devra être orienté sur des actions adaptées à leur mode de vie et devra permettre la sensibilisation de toute la famille (couches lavables, gaspillage alimentaire, réparation...). Concernant les ménages d'une seule personne, le message de prévention devra être orienté également sur leur mode de vie et de consommation (éviter les produits sureballés, en format individuel, privilégier les recharges...)

enfants(s) appartenant au même ménage). Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

iv. Activités, emploi et revenus

Le taux d'activité des 15-64 ans (77%) est relativement important sur le territoire de la 3CG en lien avec une population jeune en âge de travailler. En 2015, le taux de chômage des 15-64 ans du territoire (13.6%) est sensiblement le même que celui du département (13.5%) et inférieur à celui de la France (14,2%). Le taux de chômage est plus marqué dans le sud du territoire, ceci pouvant être expliqué par la distance avec les villes de Muret et Toulouse génératrices d'emplois (**Carte 5**). Les catégories socio-professionnelles qui sont les plus représentées sur le territoire sont en majorité les postes d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires. A noter, une légère augmentation des cadres et des professions intermédiaires ainsi qu'une diminution des agriculteurs, des ouvriers et des artisans/commerçants entre 2010 et 2015 (**Figure 8**)

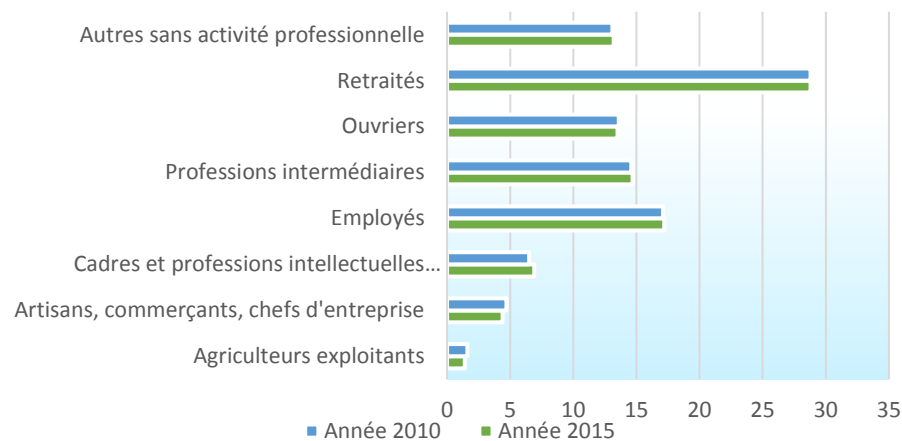
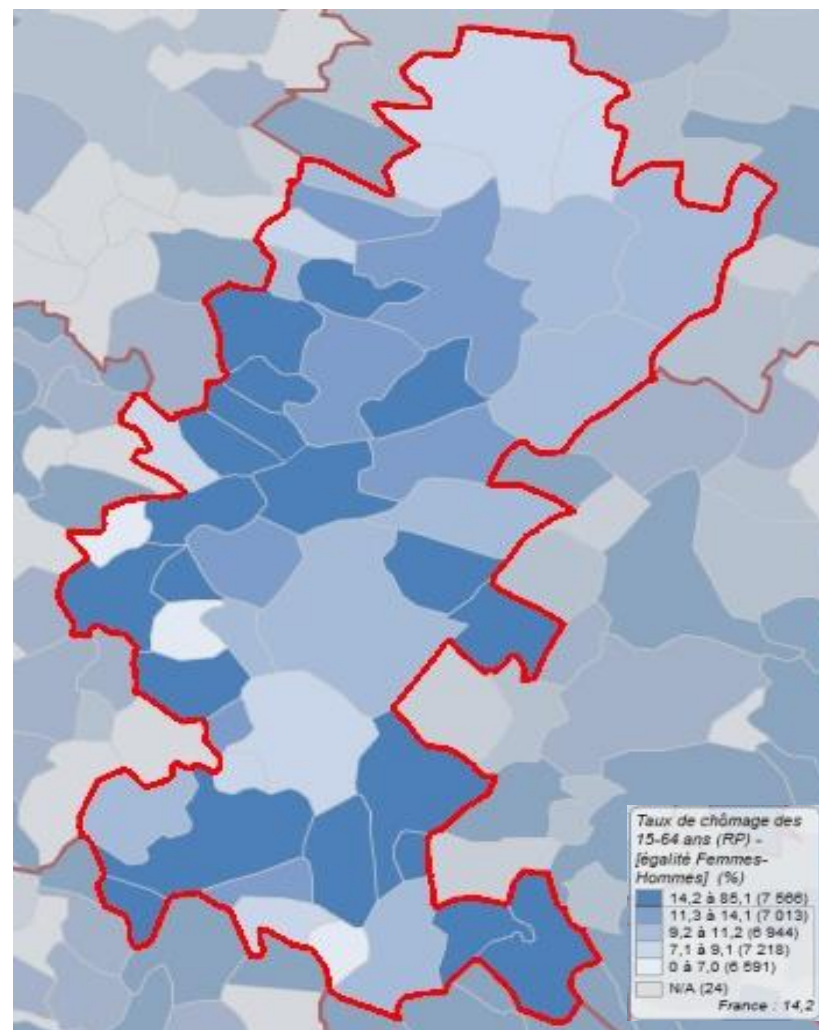
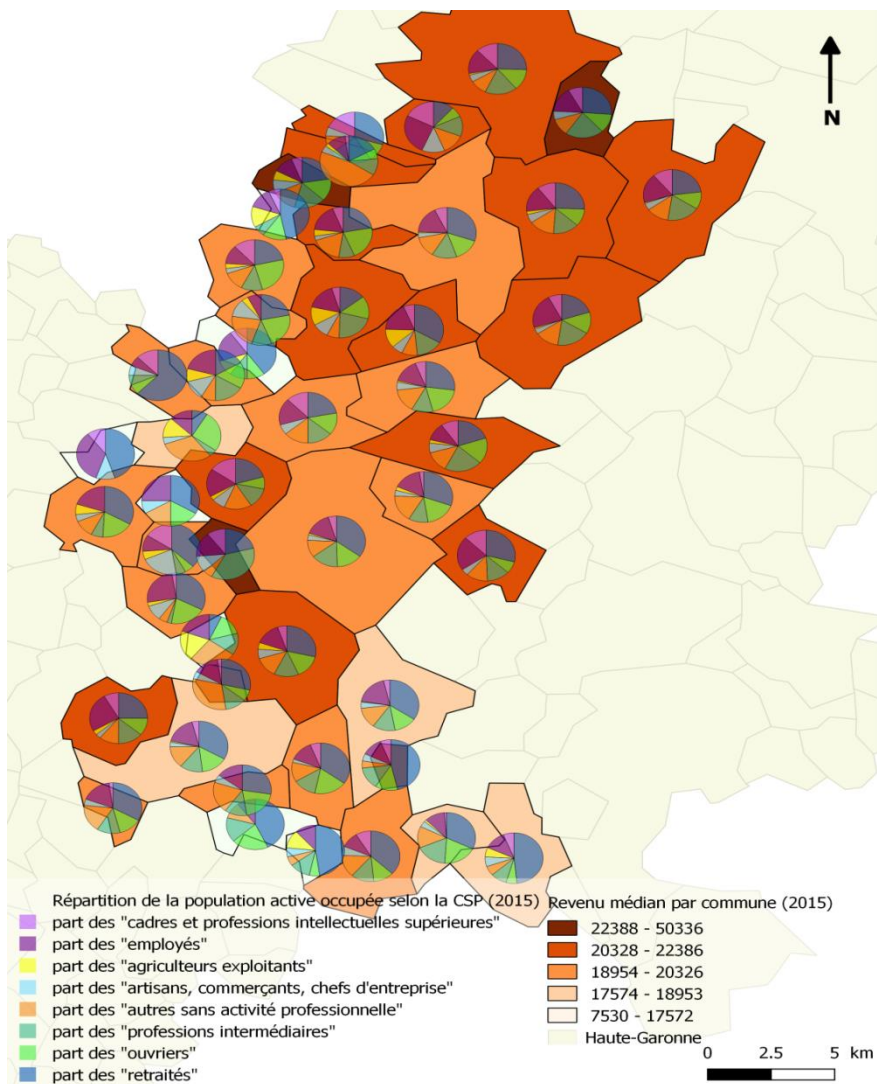


Figure 8. Evolution des emplois selon la catégorie socio-professionnelle (CSP) entre 2010 et 2015 (Insee RP, 2015)



Carte 5. Taux de chômage par commune (chômeurs sur population active) en 2015 (Insee RP, 2015)



Carte 6. Revenu médian par commune et répartition de la population active occupée selon la catégorie socio-professionnelle par commune (Source : Insee, Filosofi 2015)

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus marquée au Nord-Est du territoire ce qui peut également expliquer un revenu médian plus important dans ces communes (*Carte 6*). Ce dernier est plus faible au sud du territoire ce qui coïncide avec un plus grand nombre d'allocataires du RSA en 2016 (60% dans le bassin de Cazères contre 32% et 8% dans le bassin du Savès et du Louge et du Touch).



La répartition de la population par activité socio-professionnelle permet de caractériser le niveau social des habitants du territoire et de cibler les actions de prévention en fonction de ces catégories.

c. L'activité économique

Au 31 décembre 2015, le territoire de la 3CG comptait 2 012 entreprises et 3 184 établissements actifs. La majeure partie (65%) de ces établissements exerce dans le domaine tertiaire (transports, services, commerces, administration) (**Figure 9**). Les établissements industriels, agricoles et le secteur de la construction représentent environ 35% du tissu économique local.

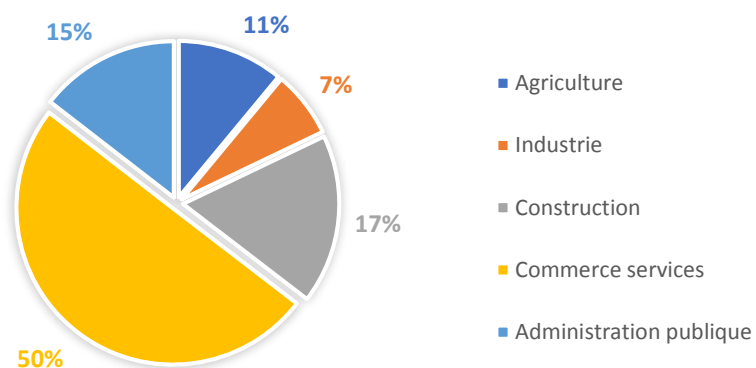


Figure 9. Répartition des établissements actifs par secteur d'activité (Insee, 2015)

Les zones d'activités se concentrent au Nord et au Sud du territoire ce qui correspond à un nombre d'emplois plus importants dans les communes concernées. Parmi les nombreuses zones d'activité de la communauté de communes Cœur de Garonne (**Carte 7**), on peut citer celle de BousSENS qui possède de nombreuses entreprises telles que Continental, BASF, Antargaz ou encore Lafarge à Martres-Tolosane.



Carte 7. Les zones d'activité sur le territoire de la 3CG

Le tissu économique local est essentiellement composé de micro, petites et moyennes entreprises dont une grande partie n'emploie pas de salariés (*Figure 10*).

De plus, le territoire présente une dynamique de création d'entreprises relativement constante avec 242 entreprises créées en 2016 contre 226 et 248 en 2015 et 2012 respectivement (données Insee).

Cette activité économique permet de générer 8 080 emplois. La majorité des emplois locaux relève du domaine de l'administration publique, de l'enseignement, la santé et l'action sociale (42%) dans une proportion nettement supérieure aux valeurs départementales et nationales (32.5% pour les deux). La majorité des emplois fournis par ce domaine sont concentrés dans l'hébergement médico-social et l'action sociale sans hébergement (*Figure 11*).

On remarque également une proportion importante d'emplois dans le secteur des services (31%) bien que celle-ci soit inférieure aux valeurs départementales et nationales. Les emplois de ce domaine sont essentiellement représentés au niveau des commerces et de la réparation automobile. Enfin, le territoire de la 3CG accueille une part d'emplois supérieure à celle du département et de la France sur les secteurs de l'industrie et de la construction.

Une donnée intéressante à prendre en compte par rapport à la prévention des déchets est le nombre d'établissements de réparation présents dans le territoire avec lesquels il serait intéressant de travailler afin de prévenir la surconsommation de produits et la production de déchets par la réparation d'objets défectueux. On compte 42 établissements de réparation (*Figure 12*)

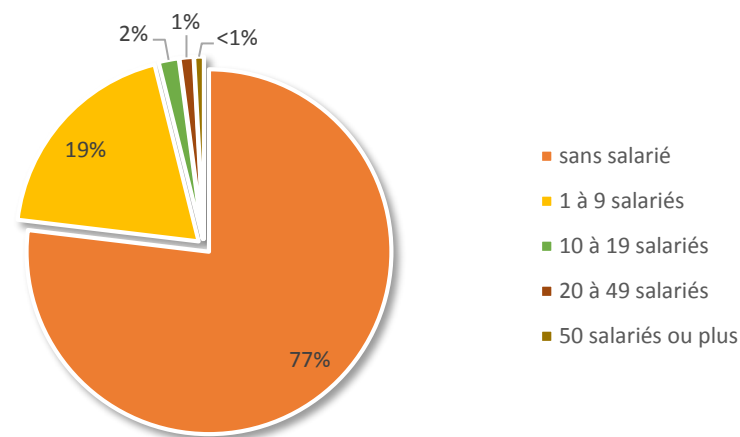


Figure 10. Répartition des entreprises par le nombre de salarié(s) (INSEE, 2015)

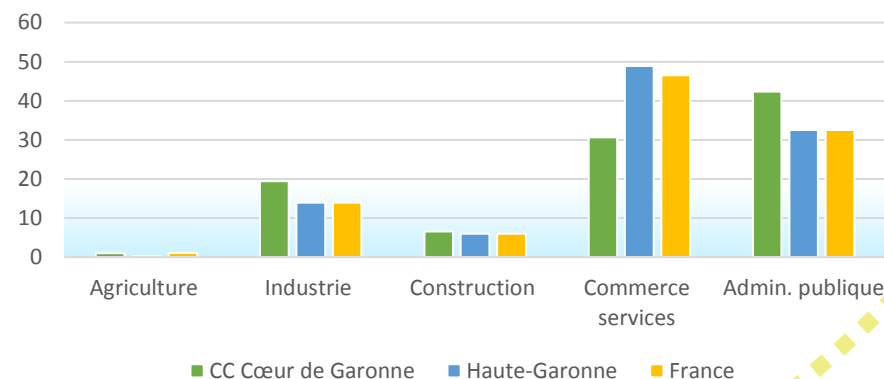


Figure 11. Répartition des emplois du territoire par secteur d'activité et comparaison avec les valeurs départementales et nationales (Insee, 2015)

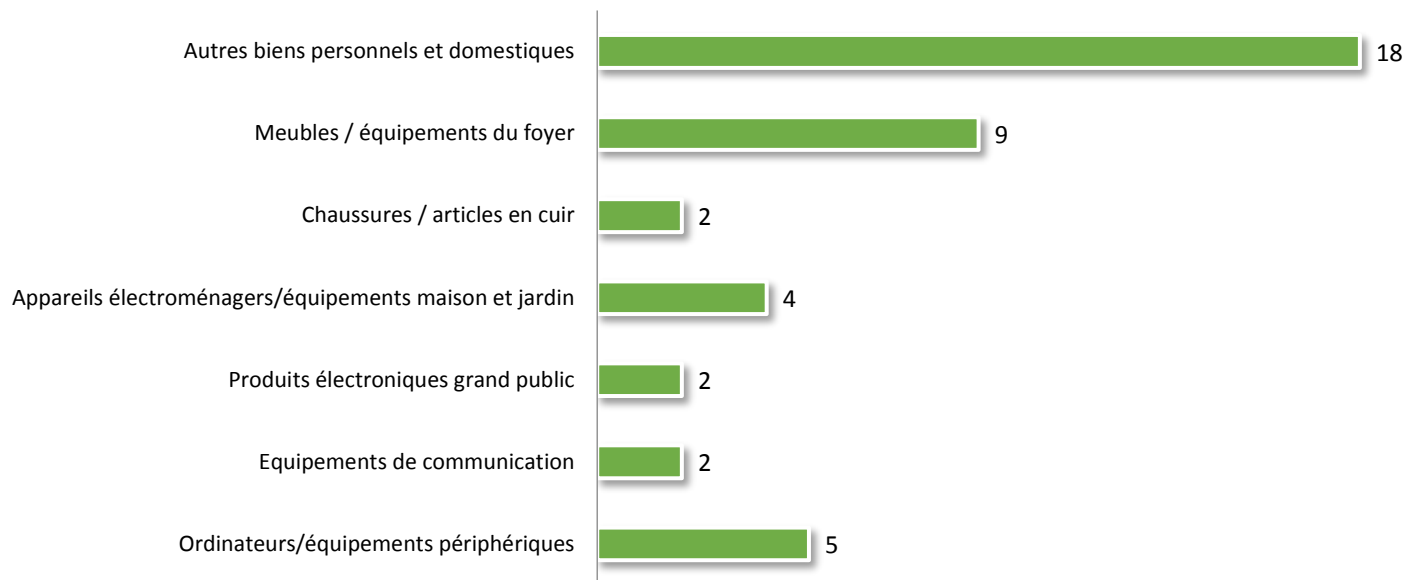


Figure 12. Répartition des établissements de réparation par catégorie (SIRENE, 2018)



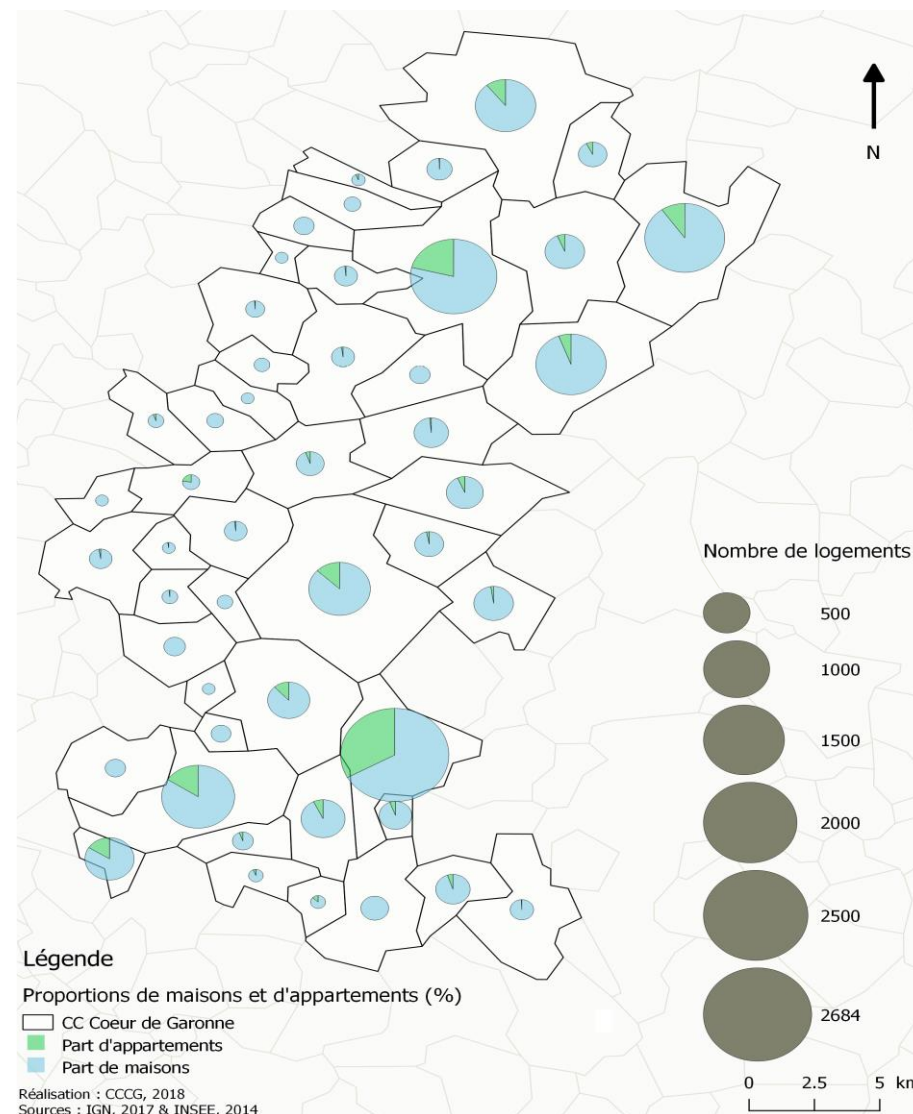
Le territoire comporte une grande part d'établissements provenant du domaine tertiaire. Les déchets de cette typologie d'entreprises sont dans la majorité des cas assimilés aux déchets des ménages et collectés par le SPGD. L'adhésion et la participation de ces établissements au programme de prévention apparaissent donc plus que nécessaire. Ces derniers après avoir été sensibilisés et formés peuvent constituer des relais et partenaires de proximité intéressants pour sensibiliser le grand public à la prévention des déchets (mise en place de gourmet bag, opérations de sensibilisation ponctuelles...). La taille des effectifs étant minime, la sensibilisation et la mise en place d'actions de prévention en entreprise sera plus aisée. Les établissements industriels, agricoles et le secteur de la construction génèrent de grandes quantités de déchets spécifiques qu'ils font éliminer à l'aide de filières adaptées. Néanmoins, une part de ces déchets peut se retrouver dans le gisement de déchets ménagers et doit être prise en compte.

d. L'habitat

Tableau 1. Catégories et types de logements (Insee, 2015)

		NOMBRE	POURCENTAGE
RESIDENCES PRINCIPALES		14112	86,10%
DONT	Nbre de propriétaires	10103	71,60%
	Nbre de locataires	2953	20,90%
RESIDENCES SECONDAIRES		725	4,40%
LOGEMENTS VACANTS		1548	9,40%
MAISONS		13964	85,20%
APPARTEMENTS		2180	13,30%

Le territoire comptabilise 16 390 logements au total (15 214 en 2010) répartis en résidences principales (86.10%), résidences secondaires (4.40%) et en logements vacants (9.40%) (**Tableau 1**). Les maisons sont majoritairement représentées avec 85.20% contre 13.30% pour les appartements. Les logements collectifs sont situés en grande partie sur les communes de Cazères, Rieumes, Casties-Labrande, Martres-Tolosane et BousSENS avec un pourcentage allant de 35.5% pour Cazères à 17.7% pour BousSENS (**Carte 8**). 71.60% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale avec des disparités en fonction des communes (moins de propriétaires dans les villes que dans les villages). Le nombre de résidences secondaires du territoire est faible et affiche une légère baisse entre 2010 et 2015. Il représente en 2015, 4.40% (contre 4.60% en 2009) des logements, ce qui démontre un taux d'occupation des logements constant sur l'année. A noter une légère augmentation de la part de



Carte 8. Répartition du type de logement sur le territoire de la 3CG (IGN, 2017 & Insee, 2015)

logements vacants entre 2010 et 2015 (9.4% en 2015 contre 8.6% en 2010) et une diminution de la part des résidences principales (86.1% en 2015 contre 87% en 2010). On remarque aussi une légère progression pour la part des maisons dans le nombre total de logements entre 2010 et 2015 (85.2%

en 2015 contre 85% en 2010) ainsi qu'une progression de la proportion des propriétaires dans les résidences principales (71.6% en 2015 contre 70,9% en 2010) (*Figure 13*).

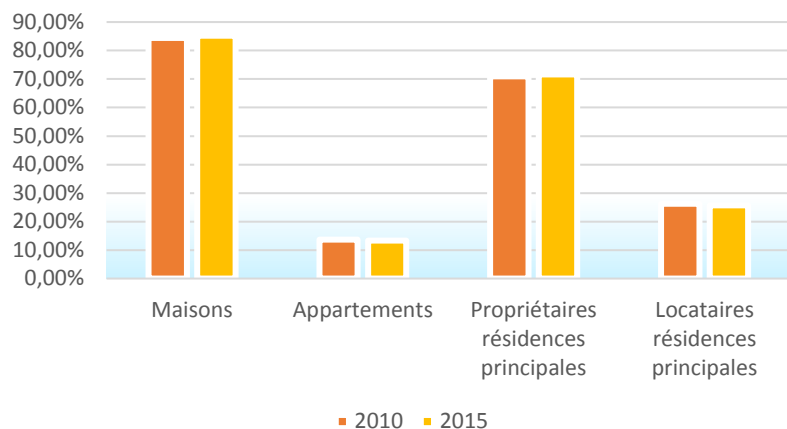


Figure 13. Evolution de la part des maisons/appartements et des propriétaires/locataires dans les résidences principales entre 2010 et 2015 (Insee, 2015)



La prédominance des maisons sur le territoire amènera à orienter des actions adaptées au mode de vie en maison (mise en place de compost individuel ou de poules, sensibilisation aux déchets verts...). La forte part de propriétaires dans les résidences principales sur le territoire est un point positif dans la mise en place d'un plan local de prévention car l'habitant risque d'être plus sensible aux arguments de préservation et de mise en valeur de son territoire et donc plus enclin à s'investir. Néanmoins, il ne faudra pas négliger l'habitat collectif qui se trouve en forte proportion dans certaines communes. Cela passera par la mise en place d'actions ciblées pour ce type d'habitat (compostage collectif...).

e. La culture et le tourisme

Le territoire de la 3CG est à la frontière de l'Ariège et des Pyrénées. Il possède des atouts naturels, économiques et patrimoniaux ce qui permet d'avoir une activité touristique. Avec 4 offices de tourisme et de nombreux hébergements possibles (4 hôtels, 5 campings, de nombreux gîtes de France...), la 3CG propose une offre touristique diversifiée :

- Du tourisme vert avec de nombreuses activités possibles : la randonnée (bien développée dans le nord et le centre du territoire et peu développée dans le sud), les loisirs nautiques, l'équitation, le vélo, les activités sportives et de loisirs en plein air avec le parc d'accrobranche à Rieumes (Tépacap) ;
- De l'agritourisme qui permet de valoriser l'économie locale (vente de produits locaux, visites d'exploitations agricoles et dégustation, ferme pédagogique...) ;
- Du tourisme patrimonial avec les musées locaux, les villages d'intérêt patrimonial (ex : Cazères, Le Fousseret...) et le patrimoine rural ;
- Du tourisme autour de l'artisanat (Maison de la Terre de Poucharramet, ateliers de poteries...) ;
- Du tourisme autour de la culture, des loisirs et des événements festifs du territoire : La 3CG est un territoire riche de nombreux acteurs culturels qui proposent un grand nombre de concerts, de spectacles et de festivals (ex : Le Printemps du rire à Cazères) ;
- De nombreux marchés et vide-greniers sont également proposés tout au long de l'année.

Le territoire de la 3CG compte également de très nombreuses associations qui touchent à diverses thématiques (culture, sport, social, environnement...). Les associations de formation et d'éducation à l'environnement mais aussi les établissements de l'économie sociale et solidaire (Les fous du bois, 3PA, Recobrada, Cazères éthique...) sont des partenaires de choix pour la mise en place d'actions de prévention des déchets (réemploi, prévention du gaspillage alimentaire, sensibilisation à l'environnement) ...

Aujourd'hui, la 3CG, face à un tourisme encore méconnu et peu approprié, a la volonté de faire de son territoire une véritable destination touristique. La mise en place de label(s) éco-exemplaire(s) dans les lieux touristiques peut permettre de créer une nouvelle attractivité auprès des habitants et des touristes.



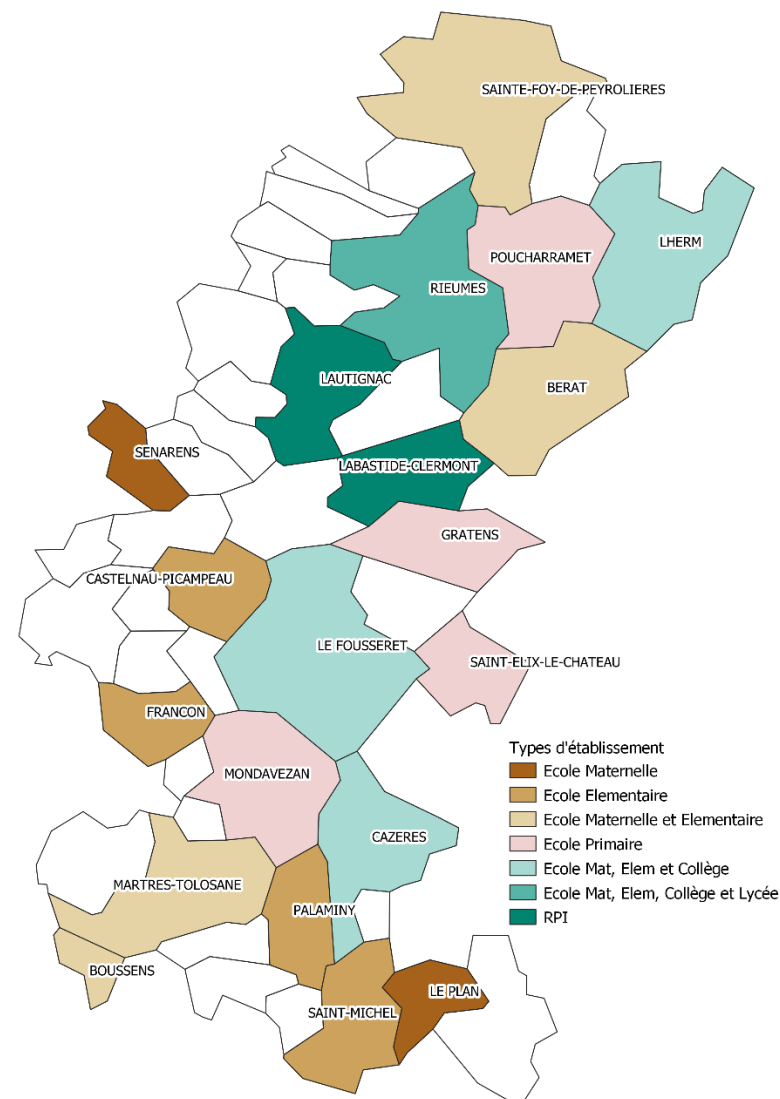
L'activité touristique n'est pas flagrante sur le territoire. Néanmoins, il existe de nombreuses manifestations locales ainsi que de nombreux marchés. Il sera intéressant de collaborer avec les organisateurs de ces événements afin d'en faire des éco-manifestations en mettant en place des actions de prévention mais aussi de sensibilisation et de communication autour des déchets. Les marchés peuvent également être l'occasion de toucher un public déjà sensibilisé à la question de la qualité alimentaire et des produits locaux et de fédérer les commerçants et artisans autour d'un projet de prévention. Le tissu associatif peut également être un atout pour créer une dynamique autour de la prévention.

f. L'enseignement

A la rentrée 2017, 3 532 enfants de maternelle et primaire sont répartis dans 33 écoles (21 écoles élémentaires/ primaires publiques, 1 école élémentaire privée et 11 écoles maternelles publiques) et 1 979 collégiens sont scolarisés dans 4 établissements sur le territoire de la 3CG. Le territoire possède également un lycée d'enseignement professionnel rural privé qui compte 132 élèves (Carte 9). Il est également prévu l'ouverture d'un lycée sur la commune de Cazères.



Il y a une part importante de jeunes sur le territoire comme vu précédemment (cf. A.b.ii), il y aura alors tout intérêt de travailler en collaboration avec les établissements scolaires pour la mise en œuvre d'actions de prévention (gaspillage alimentaire, sensibilisation à la production de déchets...). Les écoles constituent des relais importants pour transmettre de l'information sur la prévention des déchets aux équipes pédagogiques et aux enfants qui à leur tour sensibiliseront leur entourage.



Carte 9. Inventaire des établissements scolaires par commune

g. Les établissements Enfance/Jeunesse et de services à la personne

Le territoire de la 3CG offre de nombreux équipements liés à l'enfance/jeunesse et aux services à la personne :

PETITE ENFANCE	7 crèches multi-accueil
	1 micro-crèche
	3 relais d'assistantes maternelles (RAM)
	1 lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) et 1 Atelier parents-enfants (APE)
ENFANCE/ JEUNESSE	15 accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)
	9 accueils de loisirs sans hébergements (ALSH)
	6 espaces jeunes
SERVICE A LA POPULATION	Maison des solidarités et ses annexes
	Centre communal d'action sociale (CCAS)
	6 établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
	1 résidence autonomie pour personnes âgées
	7 établissements d'accueil pour les adultes en situation de handicap et une association pour les jeunes handicapés.



Les structures de la petite enfance et de l'enfance jeunesse constituent des partenaires intéressants pour mettre en place de nombreuses actions de réduction de déchets dans un secteur qui en produit une quantité non négligeable.

Il faudra également travailler avec les maisons de retraite pour mettre en place des actions visant la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets (draps, protections hygiéniques...)

B. DIAGNOSTIC DECHETS

Connaître les quantités produites des principaux gisements de déchets et la composition des déchets ménagers et assimilés constituent un élément clé de la politique de gestion des déchets et plus spécialement de la politique de prévention des déchets. Ces données sont indispensables à l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Elles permettent d'identifier sur plusieurs années les évolutions en matière de production de déchets et de repérer les gisements les plus importants sur le territoire, ou ayant évolués le plus fortement.



Cette partie a pour objectif de présenter l'organisation générale de la gestion des déchets ménagers sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Garonne et de présenter et d'analyser les résultats de la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles confiée au bureau d'étude « Inddigo ». Cette étude permet d'une part, de déterminer les gisements sur lesquels travailler en priorité et d'autre part, d'avoir un point zéro qui permettra de suivre l'impact de ce programme local de prévention des déchets sur la production de déchets dans les années à venir.

Pour information, les déchets ménagers et assimilés (DMA) comportent :

- Les ordures ménagères et assimilées (OMA) : ordures ménagères résiduelles (OMr) et les déchets recyclables collectés séparément (CS),
- Les déchets occasionnels ou déchets principalement collectés en déchèterie : tout-venant, déchets verts, cartons, ferraille, bois...
- Les déchets assimilés produits par les activités économiques mais collectés par le service public en mélange avec les ordures ménagères ou les déchets occasionnels.

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (déchets gérés par les collectivités locales)

Déchets de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> ▶ Déchets des espaces verts publics ▶ Déchets de voirie, marchés ▶ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 	Déchets ménagers et assimilés Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées <ul style="list-style-type: none"> • Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles • Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

Source : CGDD

a. Organisation de la gestion des déchets

La communauté de communes Cœur de Garonne possède la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages (elle délègue la compétence traitement à un syndicat de transport et de traitement des déchets : le SYSTOM des Pyrénées). Le service de gestion des déchets comprenant un réseau de trois déchèteries situées à Rieumes (Secteur Nord de la 3CG), à Mondavezan (secteur sud de la 3CG) et au Fousseret (Secteur Sud de la 3CG), compte 45 agents. L'équipe administrative du service comprend une responsable de service, une technicienne chargée de la gestion administrative, deux ambassadrices du tri qui assurent la communication de proximité et une animatrice de prévention en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du PLPDMA.

i. La collecte et le traitement des Ordures ménagères et assimilées (OMA)

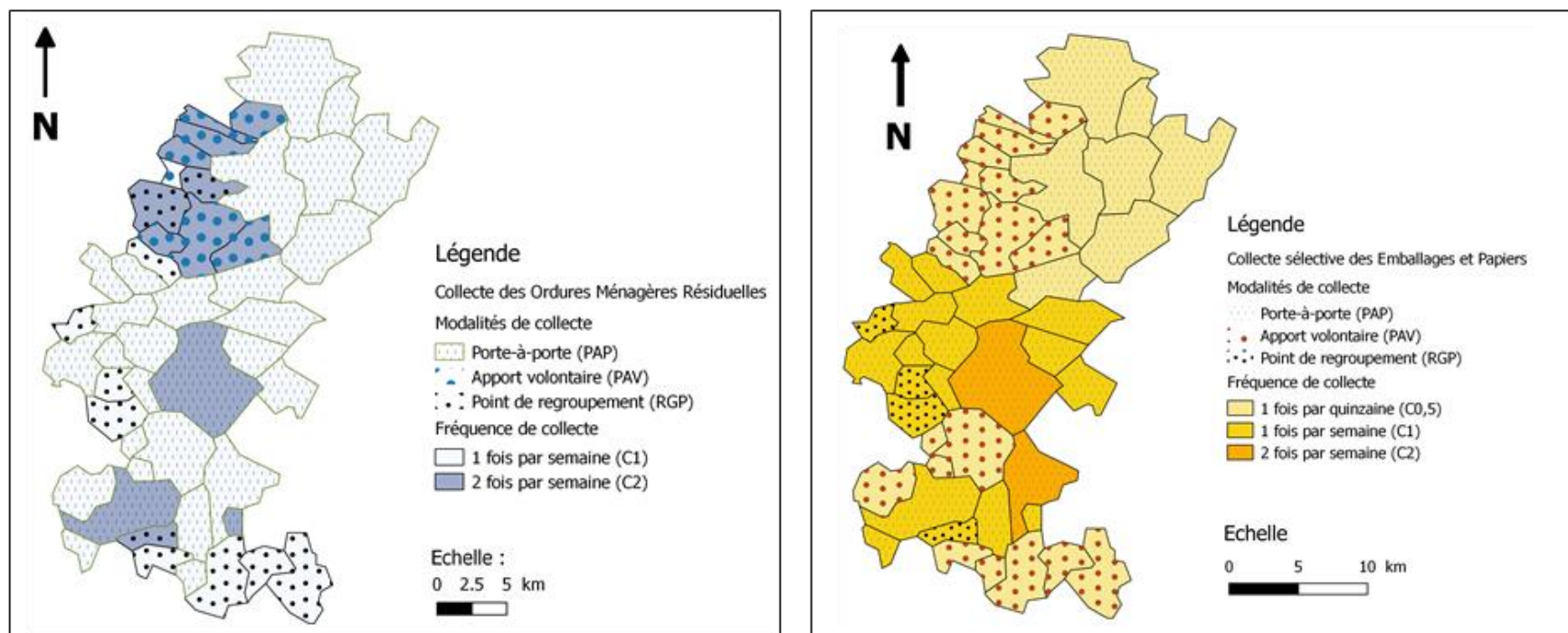
La collecte des OMr, du verre et des autres déchets recyclables (emballages légers et papiers) est effectuée en régie et est divisée en trois secteurs. Chaque secteur est géré par des équipes différentes postées à Rieumes, Mondavezan et au Fousseret.

Ainsi l'équipe de Rieumes s'occupe de la collecte et du traitement de 18 communes correspondant à l'ancienne communauté de communes du Savès, l'équipe de Mondavezan s'occupe de 16 communes correspondant à l'ancienne communauté du canton de Cazères et l'équipe du Fousseret s'occupe de 14 communes correspondant à l'ancienne communauté de communes de la Louge et du Touch.

Les collectes d'ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables se font en porte-à-porte (PàP), en point de regroupement (PR ou RGP-) ou en point d'apport volontaire (PAV) selon les communes (**Carte 10**).

Les détails sur le type de collecte, le type de contenants, la fréquence de collecte, les moyens de collecte, le transfert et le traitement par flux et par anciennes communautés de communes sont résumés dans le **Tableau 2**.

A l'heure actuelle, il existe des disparités dans les modalités et fréquences de collecte, héritées du mode de fonctionnement des ex-territoires. Il existe également quelques différences de fonctionnement concernant le transport et le traitement des différents flux collectés entre les anciennes communautés de communes. Ainsi, la CC du Savès va réaliser le transport des déchets recyclables au centre du tri et du verre à la verrerie en régie tandis que les autres anciennes CC fonctionnent avec un prestataire (le SYSTOM) pour le transport de ces flux. Concernant les OMr, le fonctionnement est le même pour les trois anciennes CC.



Carte 10. Modalités et fréquence de collecte des OMr en bleu et des Emballages ménagers et des Papiers en jaune sur la 3CG



L'organisation de la gestion des déchets s'avère être différente selon les secteurs. Afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés, il est prévu d'harmoniser et d'optimiser le fonctionnement de chaque secteur. En effet, plusieurs collectes dans la semaine ne permettront pas une prise de conscience des habitants sur la véritable quantité de déchets qu'ils peuvent jeter sur une semaine par exemple. Réduire le nombre de collecte à une par semaine permettra d'inciter les habitants à produire moins de déchets et à trier davantage. De plus, plusieurs collectes dans la semaine entraînent un coût non négligeable et des nuisances (émission de gaz à effet de serre, nuisances sonores...) qui ne sont pas forcément nécessaires.

Tableau 2. Organisation technique de la collecte et du traitement de différents flux sur le territoire (PàP : Porte-à-Porte ; PR : Point de Regroupement ; PAV : Point d'Apport Volontaire)

FLUX	Ordures ménagères résiduelles (OMr)			Collecte sélective (emballages recyclables légers et papiers graphiques)			Verre			Cartons
ANCIENNES CC	CC du Savès	CC du Canton de Cazères	CC du Louge et du Touch	CC du Savès	CC du Canton de Cazères	CC du Louge et du Touch	CC du Savès	CC du Canton de Cazères	CC du Louge et du Touch	L'ensemble des CC
MODE DE COLLECTE	En PàP et en PR selon les communes	En PàP et en PR selon les communes	En PàP	En PàP, en PR et en PAV	En PàP, en PR et en PAV	En PàP	Collecte en point d'apport volontaire	Collecte en point d'apport volontaire	Collecte en point d'apport volontaire	Collecte auprès des professionnels
	3CG PàP : 85% PR : 15%			3CG PàP : 82% PR : 18%			3CG 100% AV			
MOYEN DE PRE-COLLECTE	PàP : Bacs normalisés (120 à 240L) PR : Bacs 4 roues (750L) ou conteneurs semi-enterrés collectifs (PAV)	PàP : Bacs normalisés (120 à 240L), Sacs PR : Bacs 4 roues (750L)	PàP : Bacs normalisés (120 à 240L), Sacs PR : Bacs 4 roues (750L)	PàP : Bacs normalisés (120 à 240L), PR : Bacs 4 roues (750L) ou colonne	PàP : Bacs normalisés (120 à 240L), sacs PR : Bacs 4 roues (750L) ou colonne	PàP : Bacs normalisés (120 à 240L), sacs	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Stockés à la convenance du professionnel
FREQUENCE DE COLLECTE	1 fois/sem en PàP 2 fois/sem en point de regroupement selon commune	1 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/2sem pour le PàP et variable selon le taux de remplissage des PAV	1 fois/sem pour le PàP et variable selon le taux de remplissage des PAV	1 fois/sem	Variable selon le taux de remplissage	Variable selon le taux de remplissage	Variable selon le taux de remplissage	Sur demande

MATERIEL DE COLLECTE	3 Benne à ordures ménagères et 1 Polybenne - 1 à 3 agents par équipe de collecte	4 Benne à ordures ménagères - 3 agents par équipe de collecte	1 Benne à ordures bicompartimentée - 3 agents	Bennes à ordures ménagères et Polybenne - 1 à 3 agents par équipe de collecte	Bennes à ordures ménagères - 3 agents par équipe de collecte et collecte des colonnes par le SYSTOM	1 Benne à ordures bicompartimentée - 3 agents	Camion polybenne - 1 agent	Prestataire (SYSTOM)	Prestataire (SYSTOM)	Véhicule avec chauffeur
TRANSFERT	Tournée de jour : OMR réceptionnés à la déchèterie de Rieumes puis acheminement vers centre de tri par le SYSTOM Tournée de nuit : OMR réceptionnés au quai de transfert de Carbone et acheminés au centre de tri par le SYSTOM	OMR réceptionnés au quai de transfert de Cazères et acheminés au centre de tri par le SYSTOM	OMR réceptionnés au quai de transfert de Carbone et acheminés au centre de tri par le SYSTOM	Déchets recyclables réceptionnés à la déchèterie de Rieumes puis acheminés au centre de tri en Régie	Déchets recyclables réceptionnés sur le quai de transfert de Cazères puis acheminés au centre de tri par le SYSTOM	Déchets recyclables réceptionnés sur le quai de transfert de Carbone puis acheminés au centre de tri par le SYSTOM	Transport en régie	Transport par un prestataire (SYSTOM)	Transport par un prestataire (SYSTOM)	En régie
TRAITEMENT	ISDND du PIHOURC, Enfouissement	ISDND du PIHOURC, Enfouissement	ISDND du PIHOURC, Enfouissement	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA)	Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA)	Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA)	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux

ii. La collecte spécifique du carton des artisans-commerçants

La 3CG propose la collecte gratuite des cartons auprès des professionnels dont la production hebdomadaire est au moins équivalente à 240L. Ce volume est défini sur la base de cartons pliés et présentés à plat.

Ainsi, les professionnels souhaitant s'engager dans le tri des gros cartons afin de réduire leurs ordures ménagères résiduelles peuvent bénéficier de ce service hebdomadaire.

iii. La collecte des encombrants en porte-à-porte

Une collecte des encombrants est également proposée sur l'ex-territoire du Savès. La **collecte des encombrants en porte-à-porte** s'effectue selon 4 flux (Bois et Mobiliers/Ferrailles/Tout-venant/Gros électroménager), collectés 5 fois par an (soit une fois tous les deux mois environ) selon un calendrier établi pour l'année en cours. Cette collecte en porte-à-porte est destinée en priorité aux personnes âgées ou à mobilité réduite ou à celles ne disposant pas d'un véhicule suffisant. La collecte est effectuée avec le camion plateau des services techniques ou du camion polybenne lorsque le grappin est nécessaire.

iv. La collecte des déchets verts en porte-à-porte

L'ancienne communauté de communes du canton de Cazères avait mis en place une collecte des déchets verts en porte-à-porte sur les communes de Cazères, Boussens, Martres-Tolosane et Couladère. A ce jour, cette collecte est toujours en place.



Le maintien d'une collecte de déchets verts peut, dans certains cas, aller à l'encontre de la prévention des déchets verts. En effet, avoir ce service peut inciter plus facilement les usagers à « jeter » plutôt que de trouver des méthodes alternatives telles que le compost ou le broyage par exemple. De plus, ce service représente un coût non négligeable pour la collectivité qui pourrait être évité.



v. La collecte des textiles usagés

Les textiles, linges de maison et chaussures (TLC) usagés sont collectés dans les conteneurs de l'entreprise Le Relais. Vingt bornes ont été recensées sur le territoire de la CC Cœur de Garonne (**Tableau 3**).

Ces dernières sont collectées de façon hebdomadaire. Après passage dans un centre de tri du Relais à Marciac (32), les textiles réutilisables alimentent les friperies du réseau tandis que les textiles non réutilisables en l'état servent à produire, par valorisation matière, un produit isolant naturel.

Les chaussures sont destinées au réemploi uniquement ; elles doivent donc être en bon état et attachées par paires au moment du dépôt.

Tableau 3. Localisation des bornes Relais sur le territoire de la 3CG

	COMMUNES	NOMBRE DE BORNES RELAIS	TOTAL
CC DU SAVES	Labastide-Clermont	1	10
	Sainte-Foy-de-Peyrolières	2	
	Lherm	2	
	Poucharramet	1	
	Bérat	2	
	Rieumes	2	
CC DU LOUGE ET DU TOUCH	Le Fousseret	1	2
	Saint-Elix-Le-Château	1	
CC DU CANTON DE CAZERES	Martres-Tolosane	1	8
	Boussens	1	
	Cazères	5	
	Montbéraud	1	



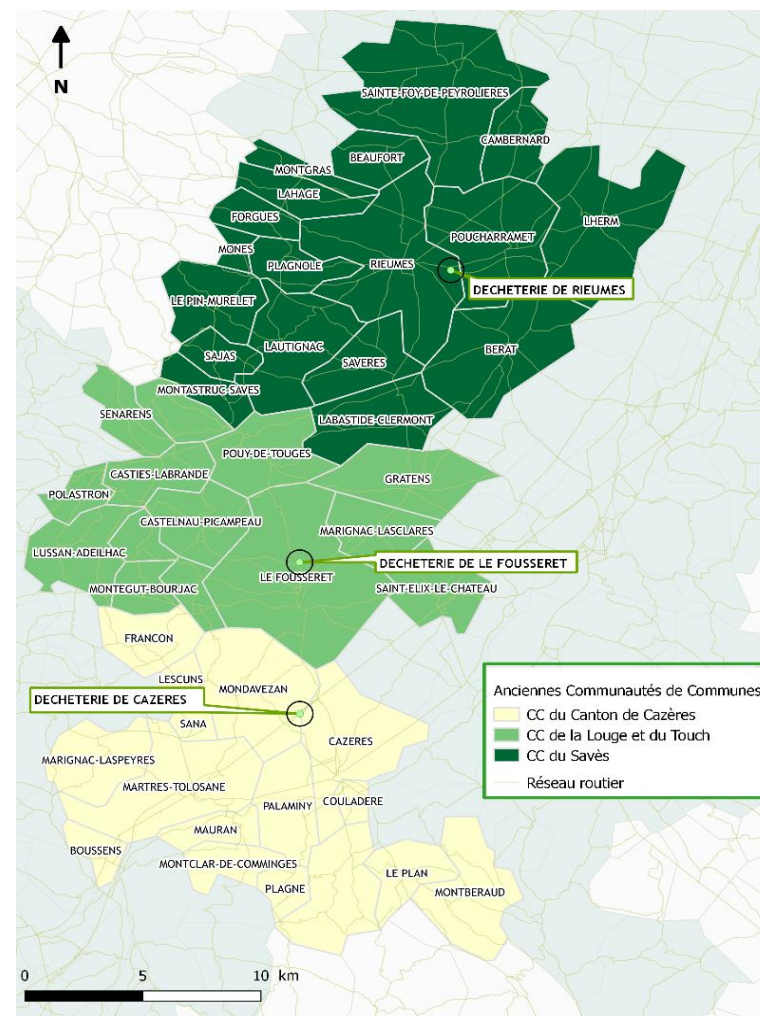
La répartition des bornes relais est assez disparate sur le territoire. Les petites communes de l'ouest du territoire ne sont pas bien desservies par ces bornes. Ce manque de bornes et donc de visibilité peut inciter les habitants à jeter plus facilement les vêtements dans les ordures ménagères résiduelles. Il serait intéressant d'étudier l'éventuelle possibilité d'implanter de nouveaux points de collecte dans cette partie de territoire.

vi. Les déchèteries

La 3CG possède trois déchèteries localisées à Rieumes, à Mondavezan et au Fousseret (**Carte 11**). Elles viennent compléter le service de collecte pour l'apport de déchets occasionnels (Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...) par les particuliers et les professionnels résidant sur le territoire (La déchèterie de Cazères n'est pas ouverte aux professionnels).

L'exploitation des déchèteries est réalisée en régie par le service déchets ménagers de la 3CG. Le transport des déchets vers les filières de traitement et/ou d'élimination est géré par des prestataires privés sur les trois déchèteries à l'exception des gravats qui sont transférés à la gravière de Carbonne en régie et les déchets verts/bois de la déchèterie de Rieumes qui sont également acheminés en régie. Le traitement des matériaux collectés est quant à lui assuré par des prestataires privés (**Tableau 4**).

Les déchèteries, accessibles gratuitement pour les habitants du territoire et payantes pour les professionnels (en fonction de la nature du flux et de la quantité de déchets apportés), permettent le tri et la collecte de nombreux déchets comme le bois, les métaux/ferrailles, les encombrants, gravats, déchets verts, matériaux recyclables (papier/carton, bouteilles plastiques), piles, cartouches d'encre, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), le verre, les batteries, les radiographies, le plâtre, les huiles de vidange et de cuisine, etc...



Carte 11. Localisation des déchèteries sur le territoire de la 3CG

Tableau 4. Le traitement des déchets de déchèterie en 2017 (repreneurs/exutoires)

FLUX DE DECHETS	DESTINATION		
	RIEUMES	CAZERES	FOUSSERET
OMR	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)
Corps en mélange	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux
Corps creux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	
Corps plats	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	
Verre	VOA (Albi, 81)	VOA (Albi, 81)	VOA (Albi, 81)
Refus de tri	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)
Encombrants	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)	ISDND du Pihourc (Liéoux, 31)
Gravats	ISDI (Carbonne, 31)	ISDI (Carbonne, 31)	ISDI (Carbonne, 31)
Ferraille	DECONS (Le Pian Médoc, 31)	FUCHO (Cazères, 31)	DECONS AGURAIN (Espagne)
Déchets verts (DV)	SARL de Jottes (Lherm, 31)	SARL de Jottes (Lherm, 31) Suez Organique (St-Gaudens, 31)	SARL de Jottes (Lherm, 31)
Bois Brut (Bois A)	BOA (Saint-Viaud, 44)	BOA (Saint-Viaud, 44)	
Bois traité (Bois B)	BOA (Saint-Viaud, 44)	BOA (Saint-Viaud, 44)	
Bois mélange (Bois AB)			BOA (Saint-Viaud, 44)
Piles et accumulateurs	Paprec D3E (Guitalens, 81)	Paprec D3E (Guitalens, 81)	Paprec D3E (Guitalens, 81)
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	SIAP (Bassens, 33)	SIAP (Bassens, 33)	SIAP (Bassens, 33)
Gros électroménager (hors froid)	AFM Recyclage (Colomiers, 31)	AFM Recyclage (Colomiers, 31)	AFM Recyclage (Colomiers, 31)
Gros électroménager (froid)	Frigopolis (Toulouse, 31)	Frigopolis (Toulouse, 31)	Frigopolis (Toulouse, 31)
Petit électroménager	Easo (Portet-sur-Garonne, 31)	Easo (Portet-sur-Garonne, 31)	Easo (Portet-sur-Garonne, 31)
Ecrans	Envie 2E Midi Pyrénées (Portet-sur-Garonne, 31)	Envie 2E Midi Pyrénées (Portet-sur-Garonne, 31)	Envie 2E Midi Pyrénées (Portet-sur-Garonne, 31)
Cartons	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	SETMI (Toulouse, 31)	SETMI (Toulouse, 31)	
Huile de friture	Oléo Recycling (Muret, 31)		
Huile minérales	Chimirec-Socodeli (11)	Sevia (Saint-Alban, 31)	SIAP (Bassens, 31)
Lampes et tubes fluorescents	Artemise (Vulaines, 10)	Artemise (Vulaines, 10)	SIAP (Bassens, 31)
Pneumatiques de véhicules légers	Drohé Recyclage (Labarthe-Inard, 31)		
Textiles usagés	Le Relais 32 Marciac (32)	Le Relais 32 Marciac (32)	Le Relais 32 Marciac (32)
Radiographies médicales	Remondis (Gigean, 34)		
Déchet d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Eco-mobilier	Eco-mobilier	

b. Mode de financement du service

La 3CG finance le service de gestion des déchets grâce à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les produits de la vente des matériaux, la redevance spéciale mise en place auprès des professionnels, les soutiens d'éco-organismes, la facturation des artisans en déchèterie et autres recettes (subventions diverses, vente de composteurs...). Le financement peut être complété par le budget général si nécessaire.

Le taux de la TEOM diffère selon le secteur et/ou les communes. Néanmoins, ce taux doit être harmonisé dans un délai de 5 ans suivant la date de fusion (soit à l'horizon 2022) sur l'ensemble du territoire de la 3CG.

▪ **La redevance spéciale**

Les déchets assimilables aux OMr provenant des professionnels sont collectés indifféremment des particuliers. Afin de sensibiliser et d'enclencher une prise de conscience des professionnels à leur production de déchets et ainsi réduire la quantité d'OM collectées, la 3CG a mis en place la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire.

Cette démarche consiste à faire payer les professionnels au nombre de présentations du bac à la collecte. Ceci implique l'identification des bacs via des puces apposés sur ces derniers. Cette redevance spéciale permet d'une part d'éviter de faire payer l'élimination des déchets non ménagers aux ménages et d'autre part d'impliquer les professionnels dans une démarche de tri et de réduction de leurs déchets.

La redevance spéciale sur le territoire de la 3CG est assise sur le volume et le nombre de conteneurs d'ordures ménagères résiduelles effectivement présentés à la collecte par le redevable auquel s'applique le coût de traitement et de collecte revenant à la charge de la collectivité (soit 30€/m³). Elle s'applique aux professionnels qui présentent plus de 700 Litres de déchets par semaine.

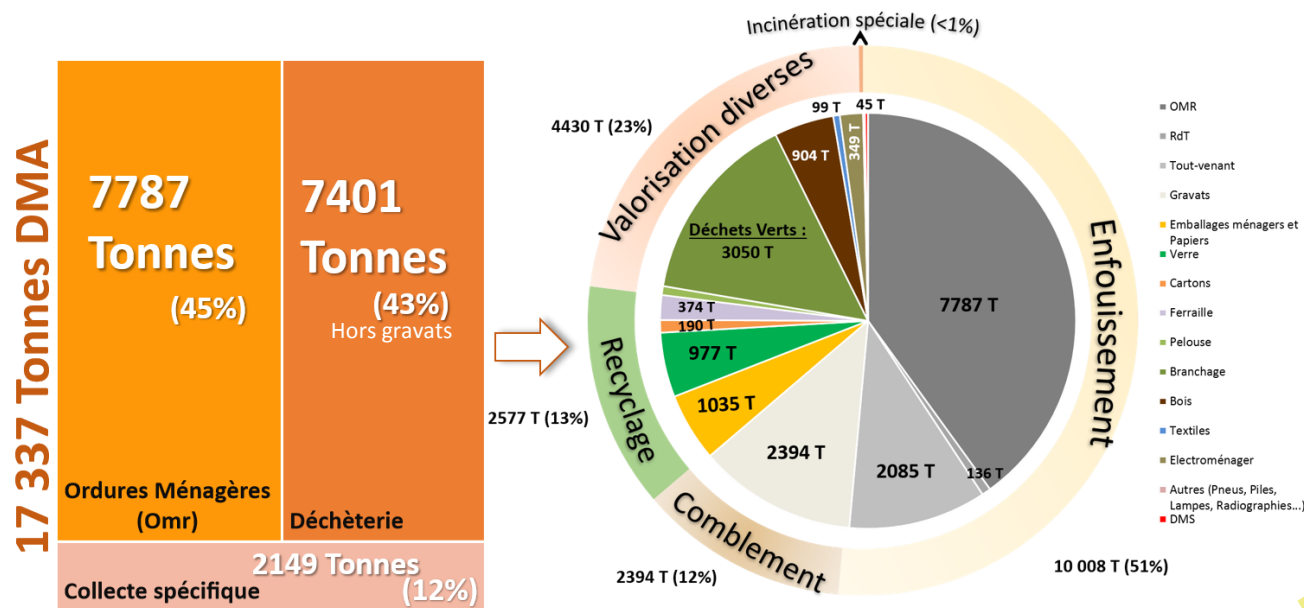


Le financement du service par la TEOM ne favorise pas l'adoption de gestes de prévention car il n'existe pas de lien direct entre le montant de cette taxe et la quantité de déchets produite. La mise en place d'une tarification incitative auprès des ménages pourra permettre, à l'image de la redevance spéciale, de sensibiliser à la production de déchets et impliquer les habitants du territoire à la gestion de leurs déchets.

c. L'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les données disponibles s'étalent sur 7 années : 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2016 et 2017. Pour information, le ratio du poids des différents flux par habitant a été calculé à partir de la population totale (population municipale + population comptée à part). La fusion des trois communautés de communes en une seule communauté de commune Cœur de Garonne date du 1^{er} Janvier 2017. De ce fait, la collecte des données de tonnage auprès des différentes anciennes communautés de communes n'est pas homogène pour les années antérieures à cette fusion. C'est notamment le cas pour l'année 2010 pour le secteur de la communauté de communes du canton de Cazères qui n'avait pas encore de déchèterie, cette dernière a été ouverte en 2012. Les données ont alors été estimées à partir des données de tonnage récoltées sur la communauté de communes du Savès et de la Louge et du Touch et de la population recensée en 2010 sur le secteur de la CC du canton de Cazères. Pour une analyse plus pertinente, l'année 2012 a été choisie comme l'année de référence par rapport à l'objectif de réduction des DMA fixé à -10%.

En 2017, le tonnage de DMA est de 17 337 Tonnes soit 497 kg/hab/an. Ce tonnage est composé majoritairement d'OMr (45%) et de déchets de déchèterie (43%). Plus de 50% des déchets collectés partent à l'enfouissement tandis que le reste est valorisé soit par le recyclage, le comblement ou autre. L'enfouissement, en plus d'occuper une surface de plus en plus importante, est reconnu pour présenter de nombreux risques sanitaires pour l'environnement et l'homme (contamination des sols et des eaux, pollution de l'air par émission de biogaz, exposition des populations riveraines à ces contaminants...).



i. Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Selon l'Ademe, en 2013, à l'échelle nationale, un français produit 345 kilos par an d'OMA (269 kg/an/hab d'OMr, 29 kg/an/hab de verre et 47 kg/an/hab d'emballages ménagers recyclables (Emballages + PJRM⁶).

En 2016, un habitant de la 3CG a produit en moyenne **288 kilos d'OMA**. Cette valeur reste inférieure aux performances nationales, départementales, régionales et celles de Toulouse Métropole pour l'année 2013 (Figure 14). C'est notamment le cas pour la **quantité d'OMr et d'emballages ménagers recyclables** avec respectivement **226kg/hab/an et 33kg/hab/an**.

En 2017, à l'échelle du territoire, les **Ordures Ménagères Résiduelles** représentent la plus grande part des OMA (70%) suivies par **les emballages ménagers recyclables** (corps creux, plats et en mélange : 20%) et **le verre** (9%) (

Tableau 5).

Le tonnage global d'**Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** est en baisse sur la période 2012-2017 (-1,8%). **Les emballages recyclables et papiers** (corps en mélange, corps creux et corps plats) tendent à augmenter depuis 2012 tandis que **la collecte de verre** qui avait enregistré une augmentation de son tonnage entre 2012 et 2016 tend à diminuer en 2017.

Le tonnage des refus de tri marque une faible réduction avec 155 tonnes en 2012 contre 151 tonnes en 2017 (-2,6% en 5 ans). Cette amélioration résulte pour une grande partie, plus d'une organisation interne au niveau de la collecte du tri visant à écarter les refus que d'une amélioration de la qualité du tri réalisé par les particuliers.

Au regard des performances à l'habitant pour les OMr, celles-ci baissent corrélativement à la réduction des tonnages d'OMr et à l'augmentation de la population. Ainsi, entre 2012 et 2017, les OMr affichent une réduction notable avec 223 kg/hab/an en 2017 contre 246 kg/hab/an en 2012, soit une diminution de 23 kg par habitant en 5 ans (-9,2%) dont une diminution de 2,76 kg par habitant entre 2016 et 2017 (-1,2%).

Concernant les **emballages ménagers recyclables**, après une diminution minime de la performance des corps en mélange entre 2012 et 2016, la tendance s'inverse en 2017 avec une augmentation de +2,8% de l'ensemble des emballages ménagers recyclables soit une augmentation d'un peu moins de 1 kg par

⁶ PRJM : Papiers, Journaux, Revues, Magazines

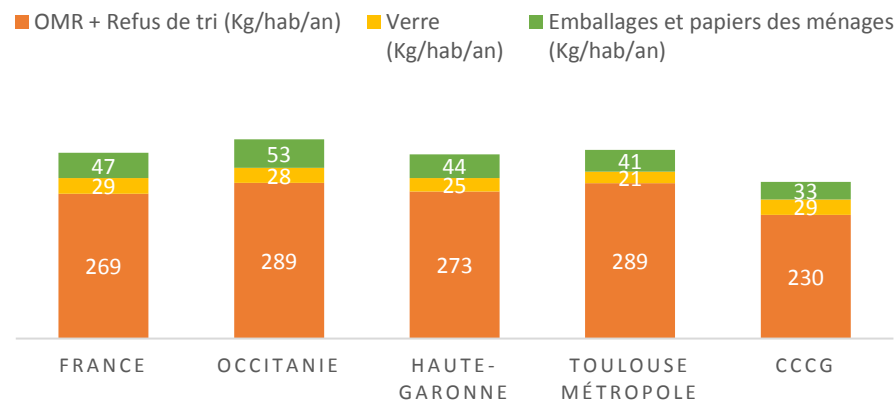


Figure 14. Comparaison des quantités d'OMA de la 3CG par rapport à celle de la France, de la région, du département et de Toulouse métropole sur l'année 2013 (données de l'année 2016 pour la 3CG)

habitant et par an. Enfin pour **le verre**, la performance à l'habitant a faiblement augmenté depuis 2012 avec 28,03 kg/hab/an en 2017 contre 27,39 kg/hab/an en 2012, soit une augmentation de +2,4%.

Si l'on compare les performances de la collecte sélective de la 3CG et de la moyenne nationale rurale en 2017 (*Figure 15*). La 3CG présente une plus faible performance pour le verre et les emballages. Cette performance enregistre une baisse de -2,4% entre 2016 et 2017 sur le verre alors que la moyenne du milieu rural progresse de 3,4%. Il est alors nécessaire de renforcer la communication et la sensibilisation autour du tri en bac jaune ou en point d'apport volontaire sur le territoire.

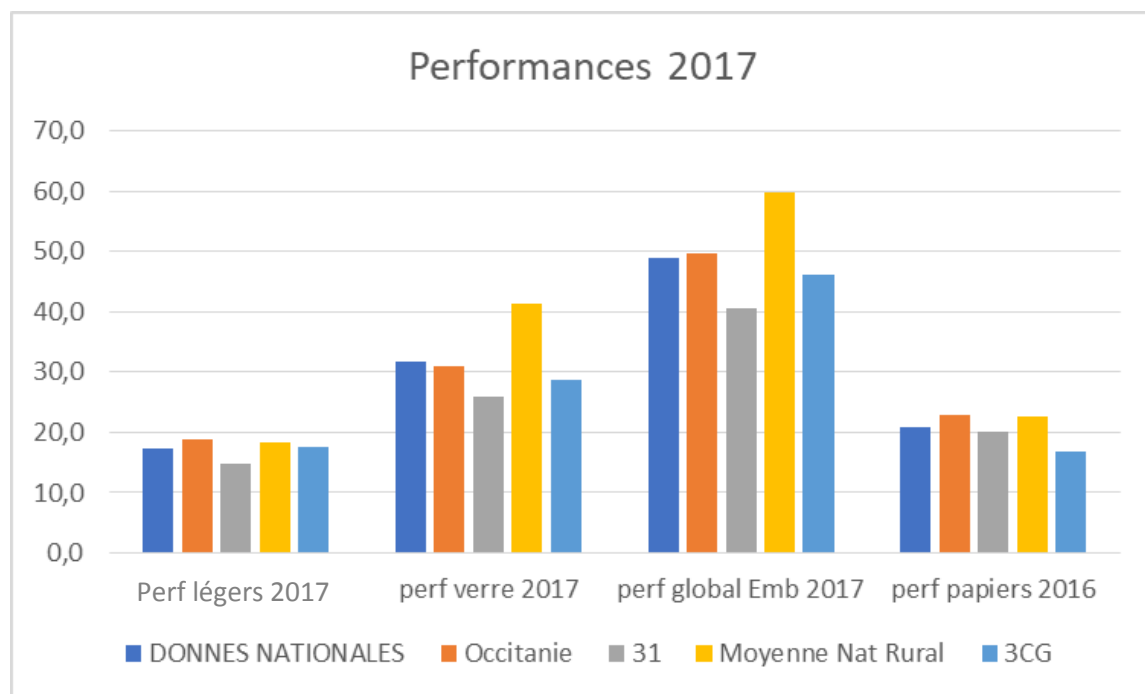


Figure 15. Performances 2017 sur la collecte sélective

Tableau 5. Données quantitatives sur les flux d'OMA de la 3CG

Flux 3CG		2010	2011	2012	2013	2014	2016	2017	Evolution par rapport à	
Population (Nbre d'habitants) (Population Totale Insee)		31152	32036	32856	33413	33155	34530	34862	2012	2016
Ordures Ménagères et Assimilés										
Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	Tonnage	7740,13	7921,05	8081,01	8205,74	8224,85	7807,53	7786,6	-3,6%	-0,3%
	Ratio kg/hab	248,46	247,25	245,95	245,59	243,29	226,11	223,35	-9,2%	-1,2%
Refus de tri (RdT)	Tonnage	169,20	175,79	155,33	179,01	158,86	124,65	151,34	-2,6%	21,4%
	Ratio kg/hab	5,45	5,49	4,73	5,36	4,70	3,61	4,34	-8,2%	20,3%
Collecte sélective (hors-verre)	Tonnage	1040,15	1161,88	1135,13	1100,84	1050,13	1129,15	1171,61	3,2%	3,8%
	Ratio kg/hab	33,39	36,27	34,55	32,95	31,06	32,70	33,61	-2,7%	2,8%
Verre	Tonnage	894,92	919,74	899,87	919,40	923,21	991,39	977,30	8,6%	-1,4%
	Ratio kg/hab	28,73	28,71	27,39	27,52	27,31	28,71	28,03	2,4%	-2,4%
Sous-total Collecte sélective (CS)	Tonnage	1935,07	2081,62	2035,00	2120,24	1973,34	2120,54	2148,92	5,6%	1,3%
	Ratio kg/hab	62,12	64,98	61,94	60,46	58,37	61,41	61,64	-0,5%	0,4%
TOTAL OMA (OMr + CS)	Tonnage	9675,20	10002,67	10116,01	10225,98	10198,19	9928,07	9935,52	-1,8%	0,1%
	Ratio kg/hab	310,58	312,23	307,89	306,05	301,66	287,52	285,00	-7,4%	-0,9%

ii. Les tonnages en déchèterie

Le **Tableau 6** donne les tonnages et les ratios par habitants des flux collectés en déchèterie de 2010 à 2017. Si l'on regarde dans le détail les flux collectés en déchèterie en 2017, ce sont les déchets verts/biodéchets qui sont les plus présents avec 41% du tonnage total suivis par les encombrants et le tout-venant (28%) puis le bois (11%) (**Figure 16**).

Les tonnages de déchets verts/biodéchets collectés en déchèterie enregistrent une très forte progression entre 2012 et 2017 avec 91% d'augmentation (80% d'augmentation pour le ratio kg/hab). La performance à l'habitant passe de 48 kg en 2012 à 87 kg en 2017. Une part de cette augmentation provient de l'ouverture de la déchèterie de Cazères en 2012 ainsi que de la collecte de déchets verts réalisée sur les 4 communes citées précédemment (cf B.a.iv). Un important axe de travail va porter sur les déchets verts avec la mise en place d'actions de gestion de proximité des biodéchets (compostage, broyage, mulching...).

Les tonnages d'encombrants/tout-venants présentent une réduction de 18% entre 2012 et 2017, soit -22% pour le ratio kg/hab. Néanmoins, ce flux représente 30% du tonnage total de déchets collectés en déchèterie et tend à augmenter avec 60 kg/hab en 2017 contre 58 kg/hab en 2016 (+3% pour le ratio kg/hab). Ce flux, destiné à l'enfouissement, représente un coût non négligeable pour la collectivité. Les actions de prévention devront donc avoir pour objectif de réduire le tonnage d'encombrants grâce à un renforcement du tri et une sensibilisation au réemploi et/ou à la réutilisation.

Une autre augmentation remarquable est celle des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Son tonnage a augmenté de 30% entre 2012 et 2017, passant de 268,08 tonnes en 2012 à 348,41 tonnes en 2017. Cela équivaut à une augmentation de 2 kg/hab entre 2012 et 2017 (8 kg/hab en 2012 et 10 kg/hab en 2017). Les actions de prévention devront s'orienter vers la mise en place d'un réseau de réparateurs et d'actions de sensibilisation autour de la consommation responsable et durable de ces équipements.

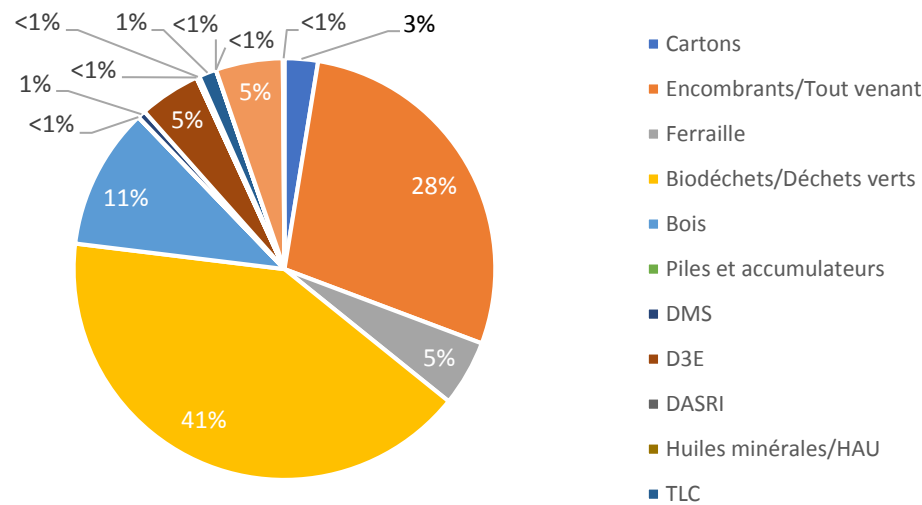


Figure 16. Répartition des flux de déchèterie en 2017.

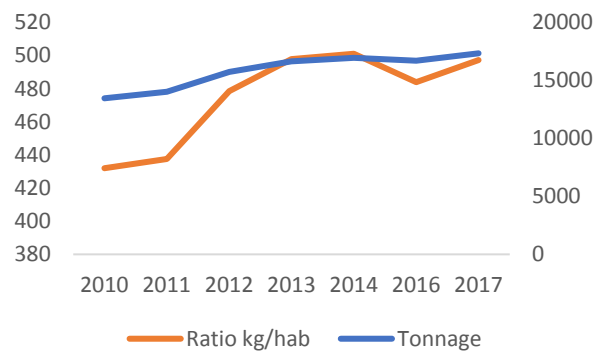


Figure 17. Evolution du tonnage (bleu avec ordonnée droite) et du ratio kg/hab (orange avec ordonnée gauche) des DMA entre 2010 et 2017

Depuis 2016, la déchèterie de Rieumes trie également les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). La déchèterie de Cazères a également mis en place ce tri spécifique en 2012. Seule la déchèterie du Fousseret ne bénéficie pas encore de ce dispositif (les meubles sont mis au tout-venant ou au bois). En 2018, c'est 472,72 tonnes (13 kg/hab) de DEA qui ont été amenés dans les deux déchèteries contre 380,84 tonnes (11 kg/hab) en 2017 soit une augmentation de 24% du tonnage. Dans le futur, il est prévu que la déchèterie du Fousseret soit équipée d'une benne éco-mobilier. Cela permettra de réduire les tonnages du tout-venant et d'avoir une valorisation des meubles amenés en déchèterie.

Au total, c'est 497 kg de DMA qui sont produits par habitant en 2017 contre 479 kg/hab en 2012 soit +4% entre 2017 et 2012. Entre 2017 et 2016, les DMA ont augmenté de 3% (+13kg/hab).

Tableau 6. Données quantitatives sur les flux de déchets en déchèterie de la 3CG

Flux Communauté de Communes CŒUR DE GARONNE		2010	2011	2012	2013	2014	2016	2017	Evolution 2017 par rapport à :	
Population (Nbre d'habitants) (Population Totale Insee)		31152	32036	32856	33413	33155	34530	34862	2012	2016
Déchèterie										
Cartons professionnels en porte à porte	Tonnage	36,42	54,71	59,48	51,24	34,78	146,5	189,7	219%	29%
	Ratio kg/hab	1,17	1,71	1,81	1,53	1,03	4,24	5,44	201%	28%
Encombrants/Tout-venant	Tonnage	1755,87	1964,8	2528,61	2170,15	2099,29	1995,8	2085	-18%	4%
	Ratio kg/hab	56,36	61,33	76,96	64,95	62,10	57,80	59,81	-22%	3%
Ferraille	Tonnage	254	207,72	284,82	331,5	324,3	312,71	374,3	31%	20%
	Ratio kg/hab	8,15	6,48	8,67	9,92	9,59	9,06	10,74	24%	19%
Déchets verts	Tonnage	1072,72	1079,45	1591,27	2719,83	2916,27	2758,89	3045,3	91%	10%
	Ratio kg/hab	34,44	33,69	48,43	81,40	86,26	79,90	87,35	80%	9%

Bois	Tonnage	427,98	456,12	778,4	796,03	968,37	971,18	804,38	3%	-17%
	Ratio kg/hab	13,74	14,24	23,69	23,82	28,64	28,13	23,07	-3%	-18%
Piles et accumulateurs	Tonnage	1,47	0,97	1,9	0,94	1,22	3,13	1,51	-21%	-52%
	Ratio kg/hab	0,047	0,030	0,058	0,028	0,036	0,091	0,043	-25%	-52%
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Tonnage	30,46	24,58	48,44	45,96	46,51	43,13	45,53	-6%	6%
	Ratio kg/hab	0,98	0,77	1,47	1,38	1,38	1,25	1,31	-11%	5%
Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (D3E)	Tonnage	193,77	214,7	268,08	241,48	268,48	354,43	348,41	30%	-2%
	Ratio kg/hab	6,22	6,70	8,16	7,23	7,94	10,26	9,99	22%	-3%
DASRI	Tonnage	0,33	0,31	0,34	0,238	0,464	0,23	0,502	48%	118%
	Ratio kg/hab	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	39%	116%
Huile minérale /HAU	Tonnage	9,54	11,07	9,63	11,99	16,93	12,13	17,01	77%	40%
	Ratio kg/hab	0,31	0,35	0,29	0,36	0,50	0,35	0,49	66%	39%
TLC	Tonnage	0	0	34,71	35,46	59,33	85,36	99,32	186%	16%
	Ratio kg/hab	0	0	1,06	1,06	1,75	2,47	2,85	170%	15%
Lampes et tubes fluorescents	Tonnage	0	0	0,11	0,17	0,55	0,63	0,43	291%	-32%
	Ratio kg/hab	0	0	0,003	0,005	0,02	0,02	0,01	268%	-32%
Radiographies	Tonnage	0	0	0	0	0	0,22	0		-100%
	Ratio kg/hab	0	0	0	0	0	0,006	0		-100%
Mobilier (DEA)	Tonnage	0	0	0	0	0	89,42	380,84		326%
	Ratio kg/hab	0	0	0	0	0	2,59	10,92		322%
Pneus	Tonnage	0	0	1,91	7,15	6,16	7,85	9,17	380%	17%
	Ratio kg/hab	0	0	0,06	0,21	0,18	0,23	0,26	352%	16%
TOTAL Déchèterie	Tonnage	3782,56	4014,43	5607,7	6412,138	6742,654	6781,61	7401,402	32%	9%
	Ratio kg/hab	121,42	125,31	170,68	191,91	199,45	196,40	212,31	24%	8%
TOTAL DMA	Tonnage	13457,76	14017,10	15723,71	16638,12	16940,84	16709,68	17336,92	10%	4%
	Ratio kg/hab	432,00	437,54	478,56	497,95	501,10	483,92	497,30	4%	3%

iii. Les déchets enfouis

L'ensemble des flux dits «ultimes» (OMr, RdT, Tout-venant de déchèterie) sont dirigés vers le centre d'enfouissement du Pihourc près de Saint-Gaudens⁷ (Figure 18). Comme indiqué précédemment, ils constituent la plus large part des déchets collectés sur le territoire (51%). Ces tonnages, après avoir fluctués entre 2010 et 2013, semblent se stabiliser, voire diminuer très légèrement (Figure 19). Cette tendance est également visible au niveau de la performance par habitant, avec moins de 300 kg/habitant depuis 2016 (Figure 20).

Un des objectifs fixé par la LTECV est la réduction de 30% de la quantité de déchets enfouis entre 2010 et 2020 et -50% d'ici 2025 par rapport à 2010. Les actions de prévention et de tri des déchets devront donc cibler plus particulièrement les OMr et le tout-venant afin de pouvoir répondre à ces objectifs.

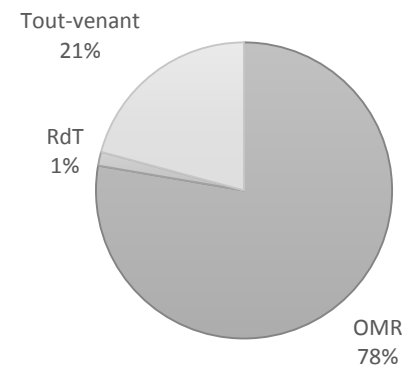


Figure 18. Part des différents flux constituant les déchets "ultimes"

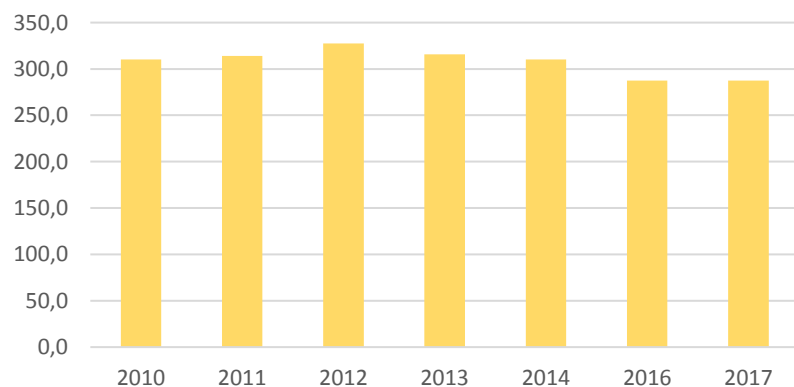


Figure 20. Evolution des performances des déchets destinés à l'enfouissement

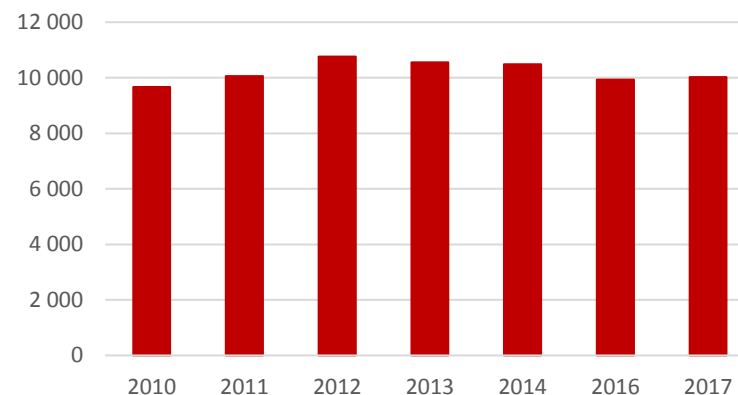


Figure 19. Evolution des tonnages de déchets destinés à l'enfouissement

⁷ Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

d. Etude de caractérisation sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Garonne

Dans l'optique d'étendre le projet territoire zéro déchet, zéro gaspillage sur l'ensemble du périmètre, la 3CG a lancé une caractérisation des ordures ménagères résiduelles en 2017. Cette dernière a pour but de :

- Dresser un état des lieux de la composition des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire,
- Faire une comparaison des résultats avec les données nationales MODECOM, départementales et locales,
- Définir les potentiels de gisements de valorisation ou d'évitement,
- Orienter et hiérarchiser les actions de prévention dans le cadre du PLPDMA,
- Déterminer un point zéro.

Cette étude de caractérisation a été réalisée à partir de 10 échantillons (8 en collecte PàP et 2 en PAV) collectés dans des secteurs prédéfinis afin d'avoir un échantillon représentatif du territoire. La méthode choisie est celle de l'ADEME avec un échantillonnage de 125kg suivant la norme XP X30-413 et un protocole de tri correspondant à la norme XP X30-408.



i. Les résultats

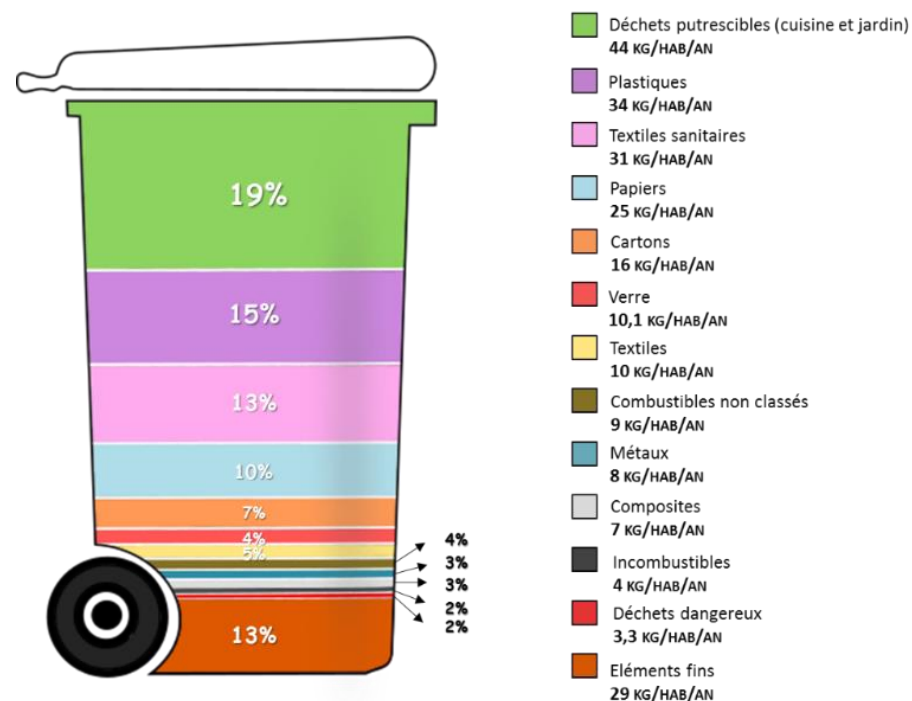


Figure 21. Composition moyenne en % des > 20 mm des 10 échantillons par catégorie

La composition moyenne d'une poubelle domestique de la 3CG est essentiellement composée de déchets putrescibles (19%) suivis par les catégories des emballages (plastiques, cartons, verre, métaux ; 29%), des textiles sanitaires (13%), des éléments fins (13%) et des papiers (10%) (Figure 21).

Il peut également être remarqué un pourcentage non négligeable de la catégorie des textiles au sein de la poubelle d'OMr avec 5% soit 10 kg par habitant et par an.

Cette étude de caractérisation permet de montrer que plus de la moitié du contenu de la poubelle d'OMr pourrait être recyclée. Elle met en exergue la nécessité de travailler sur un meilleur tri de la poubelle d'OMr afin d'arriver à de meilleurs résultats et, *in fine*, d'avoir une progression du taux de valorisation des déchets. Cela doit passer par un renforcement de la communication et de la sensibilisation autour du tri sur le territoire mais aussi autour de la prévention avec, par exemple, la promotion du compostage et du broyage pour éviter de retrouver les déchets putrescibles au sein des poubelles d'OMr.

4. LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Depuis sa création en 2017, la communauté de communes Cœur de Garonne et ses ambassadrices du tri ont déjà mis en place des actions de sensibilisation autour du tri, du gaspillage alimentaire et de la production de déchets. Cette partie décrit les principales actions réalisées.

A. ANIMATIONS SCOLAIRES



Figure 22. Animation scolaire

Chaque année, les ambassadrices du tri de la 3CG proposent des animations scolaires gratuites, s'adressant aux élèves du cycle 2 jusqu'au collège (**Figure 22**). Ces animations s'inscrivent dans une démarche éco-citoyenne et portent sur le tri, le recyclage et le compostage. L'objectif de ces animations est de sensibiliser les enfants à l'importance du geste de tri et à la réduction des déchets à travers des jeux éducatifs et ludiques adaptés à l'âge des élèves.

Elles proposent également des visites des déchèteries. L'intervention fait suite à la prise de contact avec les enseignants intéressés qui ont, au préalable, pris connaissance des animations grâce au guide d'animation mis à jour tous les ans.

Au cours de l'année 2018, les ambassadrices du tri ont effectué **58 animations scolaires** au total, ce qui représente **1122 élèves** sensibilisés. Ces animations ont permis de faire émerger de nouvelles demandes autour d'activités plus manuelles comme celle du papier recyclé. Il y a également eu **3 visites** de la déchèterie de Rieumes avec l'association 3PA et une école maternelle.

B. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La redevance spéciale a été étendue sur l'ensemble du territoire à partir du 1er Janvier 2018. Afin d'accompagner au mieux les professionnels dans leur démarche de réduction des déchets et d'amélioration du tri sélectif, des formations professionnelles ont été proposées et assurées par les ambassadrices du tri. Ainsi en 2018, ce sont les personnels de trois campings du territoire qui ont reçu une formation et des bacs de tri. Ceci dans l'objectif de rendre ces établissements autonomes pour la sensibilisation et l'orientation des vacanciers au tri sélectif.

Une formation autour des gestes de tri a également été assurée auprès du personnel du restaurant Mc Donald situé à Cazères.

Ces formations continuent à être proposées en 2019 auprès des différents établissements du territoire.

C. ANIMATIONS GRAND PUBLIC



Figure 23. Animation sur le compostage au marché de la nature

Les ambassadrices du tri interviennent sur des événements grand public du territoire afin de communiquer autour des thématiques liées aux déchets (tri, compostage, recyclage...). En 2018, les ambassadrices ont pu sensibiliser une **vingtaine de participants** lors du marché de la nature sur la thématique du compostage (Figure 23). Le manque de visibilité du stand et le manque d'animations lors de cette journée n'ont pas permis d'attirer plus de monde.

En 2017, un concours photo nommé « A travers l'œil de verre » a été lancé sur le territoire (Figure 24). Ce dernier était destiné aux habitants du territoire et portait sur le thème du recyclage et du tri des emballages en verre. Le concours a connu une faible participation **avec 4 particuliers et 3 groupes scolaires**. Cette faible participation serait due en partie à un manque de communication autour de l'évènement *via* différents supports.

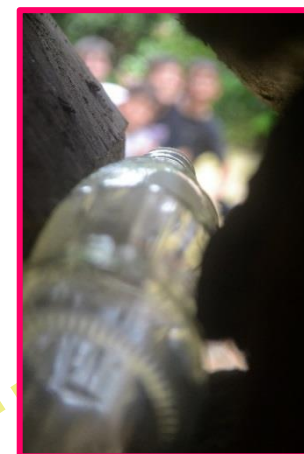


Figure 24. Photo lauréate de la catégorie "groupe" du concours photo "A travers l'œil de verre"

D. COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Afin d'inciter à la réduction des déchets et notamment des déchets putrescibles, la 3CG propose à ses administrés de s'équiper d'un composteur en plastique recyclé de 400 litres à un tarif préférentiel (15€). Cette action avait déjà été mise en place dans les anciennes communautés de communes mais aucun suivi n'avait été fait auprès des administrés sur l'utilisation du composteur. Entre 2003 et 2017, ce sont environ **2243 composteurs** qui ont été distribués dans les anciennes communautés de communes. Néanmoins ce nombre ne reflète certainement pas la pratique du compostage individuel sur le territoire. Ce dernier étant très rural, de nombreux foyers peuvent potentiellement composter leurs déchets en tas ou dans des composteurs de fabrication artisanale sans que leur nombre puisse être connu précisément.



47

E. JOURNEE NETTOYAGE DE LA NATURE

Depuis 1997, l'enseigne Leclerc propose une opération « Nettoyons la nature ». Cette dernière « consiste à proposer, chaque année, à des volontaires de tous âges d'agir concrètement en faveur de l'environnement, en nettoyant des sites urbains ou naturels souillés par des déchets résultant des activités et des comportements humains irresponsables ». La 3CG s'est engagée dans cette opération en organisant des rendez-vous annuels dans plusieurs communes volontaires.



En 2017, neuf communes de la 3CG ont participé à cet événement (Sainte-Foy-de-Peyrolières, Rieumes, Lherm, Bérat, Cazères, Martres-Tolosane, Palaminy, Saint-Elix-le-Château et Castelnau-Picampeau). Au total, l'opération a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Plus de 1500 kilos de déchets ont été ramassés dans la nature durant cette demi-journée. La forte participation des administrés à cet événement montre qu'il existe un intérêt de leur part pour leur environnement.

En 2018, sept communes de la 3CG ont participé à cette journée (Montberaud, Saint-Elix-le-Château, Castelnau-Picampeau, Sainte-Foy-de-Peyrolières, Cazères, Martres-Tolosane et Lherm). L'opération a rassemblé plus d'une centaine de personnes et a permis de collecter près de 1800 kilos de déchets dans la nature. Malgré une diminution des communes participantes, les administrés répondent



présents à cette journée avec une participation plus prononcée au sud du territoire. Une enquête a été diffusée auprès des communes et des administrés afin d'améliorer l'organisation et la communication faite autour de cette demi-journée et ainsi avoir une meilleure participation des communes de la 3CG en 2019.



F. STOP PUB

Sur les trois anciennes communautés de communes, seul le Savès a proposé 10 000 stop pub à ses administrés. La totalité de ces stop pub ont été écoulés soit par distribution dans les bulletins communaux, soit à la demande dans les mairies, les déchèteries et les services administratifs de la communauté de communes du Savès.

En 2018, la création d'un stop pub à l'image de la 3CG a été décidé (Figure 25). Ce dernier sera distribué en 2019 sur les 48 communes.

Figure 25. STOP PUB de la 3CG

G. SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS (SERD)

A l'occasion de la SERD, en 2018, une collecte de jouets et de livres a été proposée en interne, aux destination des agents de la 3CG, au profit des Restos du Cœur.

Le service ordures ménagères et déchèteries en collaboration avec le service communication ont réalisé et diffusé des affiches et mails afin de communiquer autour de cette action sur les 3 sites géographiques de la 3CG (Figure 26). Cette action a permis de collecter 149 livres qui ont alimenté des boîtes à livres sur le territoire et 70 jouets qui ont été déposés aux Restos du Cœurs à Cazères.

Cette semaine de collecte a été agrémentée d'un mail journalier envoyé à chaque agent de la 3CG afin de sensibiliser et de donner des astuces sur la réduction des déchets.



Figure 26. Affiche pour la SERD 2018

5. OBJECTIFS DE REDUCTION

A. Objectifs fixés

Pour rappel, les objectifs du PLPDMA doivent à minima répondre aux objectifs fixés par la LTECV. Ces derniers sont rappelés dans le tableau ci-dessous avec les objectifs fixés pour la 3CG :

Objectifs LTECV/PNPD/PRPGD				3CG							
DMA (par rapport à 2010)	2020	2025	2031	Performances 2012		2020		2025		2031	
				Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)
Global	-10%	-13%	-16%	478,56	-10%	431	-13%	416	-16%	402	
OMA	2020	2025	2031	Performances 2010		2019		2022		2031	
				Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)
	-10%	-15%		310,58	-10%	280	-15%	264			
BIODECHETS (par rapport à 2015)	2020	2025	2031	Performances 2017/2014		2020		2025		2031	
				Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)
Part dans les OMr		-50%	-61%	44	-25%	33	-58%	19	-61%	17	
Déchets Verts		-20%	-25%	2916,27	-5%	2770	-20%	2333	-25%	2187	
Quantité de déchets enfouis (par rapport à 2010)	2020	2025	2031	Performances 2012		2020		2025		2031	
				Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)	Performance (Kg/hab/an)	Objectif (%)
	-30%	-50%		327,6	-17%	272	-58%	138			

La LTECV fixe également l'objectif de recyclage de 65% des déchets d'ici 2025, la réduction de moitié de la mise en décharge ainsi que la réduction des DAE par unité de valeur produite (notamment BTP) en 2020 par rapport à 2010 et la mise en place d'une tarification incitative pour plus de 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025.

Elle préconise différentes mesures :

- Lutte contre l'obsolescence programmée
- Fin des sacs plastiques à usage unique
- Verdissement des achats publics de produits et articles papetiers
- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique (obligatoire à compter du 01/09/2016)
- Augmentation de la valorisation matière notamment organique
- Interdiction des produits plastiques à usage unique (vaisselle jetable, cotons tiges, produits de beauté contenant des nanoparticules de plastiques).

Le PNPD 2014-2020 et le PRPGD Occitanie proposent des axes de travail similaires déclinables sur le territoire de la 3CG :

PNPD 2014-2020	PRPGD Occitanie (en cours d'élaboration)
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Accompagner les entreprises et administrations dans la réduction de la production de leurs déchets
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	Accompagner la mise en œuvre des PLPDMA
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	Développer la tarification incitative
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Réduire le gaspillage alimentaire
Éviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Trier à la source les biodéchets pour permettre leur valorisation et leur retour au sol : gestion de proximité
	Repenser la production et l'usage des déchets verts
Augmenter la durée de vie des produits	Développer le réemploi, la réparation des objets

Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Réduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des Déchets Dangereux
Réduire les déchets des entreprises	
Réduire les déchets du BTP	Limiter la production de déchets du BTP
	Améliorer la connaissance de la gestion des déchets du BTP et la traçabilité
	Favoriser la prévention des déchets inertes issus des chantiers du BTP
	Lutter contre les pratiques non conformes et les sites illégaux
Réduire les déchets marins	
	Sensibilisation de tous les acteurs

Le PLPDMA de la 3CG a pour objectif de décliner et adapter ces axes de travail à la problématique de son territoire.

B. Gisements Prioritaires de réduction

Grâce à une étude de l'ADEME⁸, il est possible d'avoir une idée du potentiel de réduction de plusieurs actions de prévention des déchets sur le flux de DMA à partir de données de référence aux niveaux national et local. Ces données, résumées partiellement ci-dessous (

Tableau 7), vont permettre de prioriser les actions à mener selon l'impact qu'elles auront sur les quantités de déchets de la 3CG.

⁸ Ademe, 2016. Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités.

Tableau 7. Potentiels de réduction à travers différentes actions de prévention

<u>Actions</u>	<u>Gisement (kg/hab/an)</u>	<u>Potentiel de réduction (kg/hab/an)</u>
<u>1/ Biodéchets</u>	<u>268,4</u>	<u>65</u>
Promotion du compostage domestique des biodéchets	161,5	40
Promotion du compostage partagé	74,9	11
Lutte contre le gaspillage alimentaire	32	10
<u>2/ Emballages et produits à usage unique</u>	<u>97,8</u>	<u>~18</u>
Développement et promotion de l'utilisation de sacs réutilisables	2	1
Promotion des produits peu générateurs de déchets d'emballages	78	15
Promotion du vrac	2,4	
Promotion des couches lavables	9,4	210 kg/enfant/an
Promotion de l'eau du robinet	6	2
<u>3/ Encombrants et déchets divers</u>	<u>55,6</u>	<u>~9,3</u>
Promotion du réemploi et de la réutilisation de textiles, linges et chaussures	9,2	2,4
Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation de mobilier ménager	26	

Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation des Equipements Electroniques et Electroniques (EEE) ménagers	20,4	6,9
4/ Déchets de papier	76	16,2
Promotion et distribution du STOP PUB	13,6	3,7
Développement de la dématérialisation et des impressions raisonnées (administrations et écoles)	62,4	12,5
Total	497,8	108,5

Le **Tableau 8** ci-dessous reprend les principaux flux de la 3CG sur lesquels il est possible d'avoir le plus d'impact en termes de réduction. Ainsi grâce à ces potentiels de réduction et afin de répondre aux objectifs quantitatifs fixés par la LTECV dans les délais impartis, des gisements prioritaires de réduction (correspondant aux gisements qui ont des tonnages élevés ou une nocivité élevée) au sein des différents flux ont été identifiés et des actions de prévention pouvant permettre leur réduction ont été identifiées :

Tableau 8. Gisements prioritaires de réduction de la 3CG

ORDURES MENAGERES ET RESIDUELLES		
BIODECHETS ET TEXTILES SOUILLES	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
Restes alimentaires	31 kg/hab/an	Compostage individuel et collectif
		Lutte contre le gaspillage alimentaire
Aliments non déballés	7 kg/hab/an	Promotion de l'éco-consommation

Déchets de jardin	3 kg/hab/an	Jardinage au naturel, compostage, paillage...
Textiles et papiers souillés	22 Kg/hab/an	Adoption de produits réutilisables (mouchoirs en tissus, protections hygiéniques lavables, chiffons lavables...), compostage d'une fraction (essuie-tout de cuisine...)
Couches bébé	9 kg/hab/an	Promotion des couches lavables
PAPIERS	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
Journaux, Revues, Magazines	4 kg/hab/an	Transfert vers des supports dématérialisés
Imprimés publicitaires	7 kg/hab/an	Stop Pub, information dématérialisée
Papiers bureautiques	3 kg/hab/an	Limitation des impressions, copies demi format, recto/verso, échanges en format numérique...
Autres papiers (emballages...)	7 kg/hab/an	
EMBALLAGES	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
Cartons	16 kg/hab/an	Promotion de l'éco-consommation : achat en vrac, contenants réutilisables, sensibilisation au suremballage, consigne...
Métaux	5 kg/hab/an	
Verre	10 kg/hab/an	
Bouteilles et flacons en PET	2 kg/hab/an	Promotion de l'eau du robinet et de l'utilisation de bouteilles en verre.
Autres plastiques	32 kg/hab/an	Promotion des sacs réutilisables, de l'achat en vrac et de l'éco-consommation
TEXTILES	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
Textiles réutilisables ou déchirés	10 kg/hab/an	Achat responsable, sensibilisation à l'impact des textiles sur l'environnement

DECHETERIE		
DECHETS VERTS	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
Tontes de pelouses et branchages	87 kg/hab/an	Gisement en forte progression. Promotion des pratiques alternatives de jardinage, modifications des pratiques des services espaces verts, gestion différenciée des espaces verts, développement de zones de compostage...
ENCOMBRANTS	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
Objets de composition hétérogène...	60 kg/hab/an	Promotion du don et des échanges, Communication autour des recycleries, promotion de la réutilisation...
DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (D3E)	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
Objets de la vie courante (imprimante, réfrigérateurs, ordinateurs...)	10 kg/hab/an	Gisement en progression. Promotion du don et des échanges, promotion de la réparation, communication autour des recycleries, sensibilisation au coût environnemental d'un objet électronique pour prévenir le renouvellement trop hâtif (course aux nouvelles technologies), sensibilisation à l'achat éco-responsable
MOBILIER (DEA)	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
Meubles, matelas...	11 kg/hab/an	Promotion du don et des échanges, promotion de la réparation, communication autour des recycleries.
DECHETS DANGEREUX (DDS)	GISEMENT	ACTIONS DE PREVENTION
DMS, Piles, DASRI	3 kg/hab/an	Information sur la dangerosité et rappel des points de collecte

6. BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTION

A. Matrice AFOM

La matrice ATOUTS/FAIBLESSES – OPPORTUNITES/MENACES dite matrice AFOM, est un outil d'aide à la décision et a pour objet de faire ressortir les principales lignes stratégiques qui sont apparues dans le diagnostic afin de contribuer au choix et à la construction des actions de prévention. Cette matrice est structurée selon 4 axes :

	Positif	Négatif
Facteurs internes à la 3CG	Atouts	Faiblesses
Facteurs externes	Opportunités	Menaces

Tableau 9. Matrice AFOM

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un PCAET⁹ en cours d'élaboration sur le Pays Sud Toulousain et l'adoption du projet TZDZG¹⁰ qui vont permettre de renforcer la mise en place d'actions de prévention sur le territoire <input type="checkbox"/> Application de la redevance spéciale auprès des professionnels depuis 2017 sur la 3CG <input type="checkbox"/> Etude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative / optimisation des tournées <input type="checkbox"/> Projet d'harmonisation de l'organisation des déchèteries et des collectes 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Disparités dans le fonctionnement du service de collecte selon les secteurs <input type="checkbox"/> Déficit d'information chez les élus concernant la prévention des déchets <input type="checkbox"/> La moitié des déchets collectés par le SPGD est actuellement dirigé vers l'enfouissement <input type="checkbox"/> Difficulté à faire adhérer les agents à des pratiques de tri et de prévention <input type="checkbox"/> Pas de suivi des actions de sensibilisation <input type="checkbox"/> Eco-exemplarité des communes faible en général

⁹ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

¹⁰ TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Présence des équipes d'animation environnement et les équipes de l'action sociale, de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse dans le même bâtiment → plus de facilités pour travailler ensemble et sensibiliser un public varié <input type="checkbox"/> Un réseau de déchèteries qui dessert convenablement le territoire et dont les habitants ont pris l'habitude de se servir <input type="checkbox"/> Le tourisme vert en développement avec la création de chemins de randonnée au sud du territoire <input type="checkbox"/> Une équipe d'animatrices déjà en action sur les établissements scolaires <input type="checkbox"/> 3 Guides-composteurs sur le territoire <input type="checkbox"/> Une diminution des OMr entre 2012 et 2017 (-9,2%) <input type="checkbox"/> Un fort potentiel de valorisation et réduction des tonnages <input type="checkbox"/> Vente de composteurs à des tarifs préférentiels <input type="checkbox"/> Accroissement de l'utilisation du service de collecte des cartons chez les professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Collecte des déchets verts en porte-à-porte dans certaines communes qui ne favorise pas la gestion des déchets verts à domicile <input type="checkbox"/> La collecte sélective (emballages, papiers, verre...) est peu performante avec une augmentation des refus de tri <input type="checkbox"/> Une augmentation des DMA par habitant entre 2012 et 2017 (+4%) <input type="checkbox"/> La moitié du contenu des OMr pourrait être recyclée/compostée <input type="checkbox"/> Régimes des déchèteries limites (déclaration, autorisation et enregistrement) = plus de tonnages, plus de contraintes <input type="checkbox"/> Des particuliers qui mettent de gros cartons dans les poubelles de tri <input type="checkbox"/> Beaucoup d'appareils fonctionnels déposés en déchèterie (D3E) <input type="checkbox"/> Peu d'animations autour de la prévention en 2017 et 2018
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des associations actives dans l'environnement sur le territoire et motivées pour collaborer avec la 3CG pour travailler sur les thématiques de l'environnement et des déchets <input type="checkbox"/> Une population jeune et familiale <input type="checkbox"/> Population rurale en habitat pavillonnaire → potentiellement plus sensible à l'environnement et possibilité de mettre en place des actions ciblées autour du traitement des biodéchets à domicile <input type="checkbox"/> Une ressourcerie active qui cherche à étendre son champ d'action <input type="checkbox"/> Une tendance nationale des populations à privilégier les produits locaux et de meilleure qualité <input type="checkbox"/> Fort potentiel pour la mise en place d'un réseau de réparateur sur le territoire <input type="checkbox"/> Réglementation : Loi Labbé, Loi biodéchet, Lutte contre le GA... 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Manque de respect des consignes de tri et des équipements de collecte (dépôts sauvages ou au pied des équipements en PAV) <input type="checkbox"/> Refus de changer les habitudes <input type="checkbox"/> Territoire peu dense et semi-rural → difficulté à toucher toutes les populations <input type="checkbox"/> Une grande part de déchets verts qui sont amenés dans les déchèteries <input type="checkbox"/> Population au sud du territoire qui rencontre des difficultés économiques et sociales (sans emploi, population vieillissante, faibles revenus...) et qui a d'autres priorités que la réduction des déchets

Points clés du diagnostic de la 3CG :

- ❑ Un projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage sur le territoire qui va permettre la mise en œuvre du PLPDMA.
- ❑ Un territoire composé majoritairement de familles en habitat pavillonnaire qui permettra d'adopter un discours sur la prévention des déchets orienté vers la préservation de leur lieu de vie et les économies que peut engendrer l'adoption de pratiques zéro déchet.
- ❑ Le lancement de la tarification incitative prévue pour 2022 qui va permettre d'accélérer la réduction des déchets.
- ❑ L'éco-exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes à renforcer.

B. Plan d'actions

Le diagnostic du territoire de la 3CG donne les bases du programme d'action dont l'objectif est de proposer des réponses aux problématiques et aux opportunités citées dans la matrice AFOM.

Ce programme, à mettre en œuvre sur une durée de 6 ans, doit également permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 10% des DMA produits d'ici, 2020, soit une réduction de 47,9 kg par habitant par rapport à 2012. Au cours de ces 6 années, afin de rechercher l'efficacité maximale de son action en faveur de la réduction des déchets, la 3CG propose l'expérimentation de diverses actions, sur la base du diagnostic réalisé. Chaque expérimentation sera suivie d'une évaluation, cela afin d'identifier et, à terme, de généraliser les actions qui s'avèreront les plus judicieuses.

Pour rappel, ce PLPDMA fera, chaque année, l'objet d'une évaluation de l'impact des actions mises en place, notamment au moyen d'indicateurs. Cette évaluation sera soumise à l'organe délibérant qui pourra ainsi se prononcer sur la nécessité d'une révision éventuelle dudit programme. L'ensemble de ces actions sera organisé et mis en œuvre en partenariat très étroit avec les communes de la communauté de communes, relais indispensables sur les différents territoires. Les expérimentations conduites entre la 3CG et les communes pourront, si besoin, mobiliser des acteurs locaux, dont notamment les associations. Chaque action est décrite dans une fiche action détaillée (contexte, objectif, réalisation, responsable, partenaires, moyens techniques et financiers, indicateurs de suivi et d'impact et calendrier de réalisation).

Le programme d'actions s'articule autour de 8 axes :

A. Éco-exemplarité des collectivités

La démarche d'éco-exemplarité au sein des collectivités est le prérequis à la crédibilité du PLPDMA. En outre, la loi TECV impose aux collectivités un certain nombre d'objectifs en matière de réduction et de valorisation des déchets produits afin de réduire leur propre impact :

- Réduction de la consommation de papier de bureau avant 2020 ;
- Achats de papier et d'articles de papeterie avec au moins 40% de produits issus de papier recyclé en 2020 ;

- Achats de produits fabriqués à partir de fibres issues de forêts gérées durablement ;
- Prise en compte des objectifs de développement durable dans la définition des besoins pour les marchés publics.

De ce fait, l'exemplarité des administrations publiques en matière de réduction des déchets est une priorité et constitue l'un des treize axes stratégiques du PNPD 2014-2020.

Cet axe a donc pour but d'initier cette démarche au sein des services de la 3CG dans un premier temps puis d'essaimer dans les services communaux.

Les actions liées à ces axes sont :

- 1) FICHE ACTION A.1 Etablir une politique d'éco-exemplarité de la collectivité
- 2) FICHE ACTION A.2 Développement de l'éco-exemplarité dans les services des communes adhérentes à la 3CG

B. Gestion de proximité des biodéchets

Les biodéchets représentent 21 kg/hab/an des ordures ménagères résiduelles (hors gaspillage alimentaire). De plus, les déchèteries du territoire voient affluer de grandes quantités de déchets verts (3050 Tonnes en 2017) qui ne cessent de croître année après année. L'aspect rural du territoire permet de promouvoir de nombreuses actions de valorisation de proximité de ces biodéchets. Cet axe comporte plusieurs actions qui ont pour objectif d'apporter des solutions à la population pour éviter de jeter ses biodéchets dans les OMr :

- 1) FICHE ACTION B.1 Promotion du compostage individuel
- 2) FICHE ACTION B.2 Promotion du compostage en établissement
- 3) FICHE ACTION B.4 Proposition de lombricomposteurs (pour l'habitat vertical)
- 4) FICHE ACTION B.5 Promotion du broyage
- 5) FICHE ACTION B.6 Promotion du jardinage au naturel

C. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente 23 kg/hab/an des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la 3CG. Cet axe a pour but de répondre à l'objectif - 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, les actions prévues sont :

- 1) FICHE ACTION C.1 En restauration collective
- 2) FICHE ACTION C.2 Chez les particuliers
- 3) FICHE ACTION C.3 Accompagnement des professionnels dans une démarche anti-gaspi

- 4) FICHE ACTION C.4 Promotion du Gourmet bag

D. Consommation responsable

L'objectif de cet axe est de favoriser la réduction des déchets d'emballages par des gestes éco-exemplaires. Les actions ciblées sont les suivantes :

- 1) FICHE ACTION D.1 Promotion du Stop Pub
- 2) FICHE ACTION D.2 Promotion du vrac et des emballages **réutilisables**
- 3) FICHE ACTION D.3 Promotion de l'eau du robinet
- 4) FICHE ACTION D.4 Réduction des textiles sanitaires jetables
- 5) FICHE ACTION D.5 Foyers témoins « zéro déchet »

E. Prolongement de la durée d'usage

Cet axe a pour objectif d'encourager et de valoriser les initiatives de réemploi et de réutilisation ainsi que de réduire les apports d'encombrants en déchèterie :

- 1) FICHE ACTION E.1 Communication autour de la Filière TLC
- 2) FICHE ACTION E.2 Campagne de sensibilisation autour du réemploi et de la réutilisation
- 3) FICHE ACTION E.3 Création d'un annuaire des réparateurs du territoire
- 4) FICHE ACTION E.4 Mise en place d'évènements type repair-café

F. Utilisation des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

La caractérisation faite en 2017 révèle que plus de la moitié de la poubelle d'OMr peut être recyclée. L'utilisation d'instruments économiques représente un levier important afin d'enclencher une réduction des OMr et d'encourager à un meilleur tri des déchets recyclables. Les deux instruments sur lesquels s'appuyer sont les suivants :

- 1) FICHE ACTION F.1 Maintien et suivi de la redevance spéciale jusqu'à la mise en place de la tarification incitative
- 2) FICHE ACTION F.2 Déploiement de la tarification incitative

G. Participation aux actions emblématiques locales, nationales et européennes

Le territoire de la communauté de communes Coeur de Garonne présente de nombreuses associations actives et une activité touristique en plein essor. Elle se donne comme objectif d'accompagner les évènements du territoire en proposant aux organisateurs l'adoption de dispositifs éco-responsables (prévention

et tri). La collectivité souhaite également travailler avec les acteurs du tourisme afin de promouvoir un tourisme vert éco-responsable. L'objectif de cet axe est aussi de rendre visibles les actions mises en œuvre dans ce PLPDMA. Les actions à mener sont les suivantes :

- 1) FICHE ACTION G.1 Participer aux évènements locaux, nationaux et européens (SERD, SEDD, JNN...)
- 2) FICHE ACTION G.2 Proposer des subventions pour l'achat de gobelets réutilisables par les associations et comités des fêtes
- 3) FICHE ACTION G.3 Création d'un label « zéro déchet » pour les acteurs du tourisme

H. Développement d'outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLPDMA

Cet axe est le fil conducteur du programme d'action. Il permettra la création de supports pour mener à bien les campagnes de sensibilisation du grand public et des scolaires. Les actions liées à cet axe sont les suivantes :

- 1) FICHE ACTION H.1 Sensibilisation du grand public et des scolaires à la prévention des déchets (développer les messages de prévention à travers des animations et lors des actions en porte-à-porte auprès des habitants)
- 2) FICHE ACTION H.2 Créer un espace web dédié à la prévention sur le site internet de la communauté de communes Coeur de Garonne.

Tableau 10. Calendrier de mise en œuvre des actions du PLPDMA

Actions	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A. Eco-exemplarité des collectivités						
Services de la 3CG						
Services des communes						
B. Gestion de proximité des biodéchets						
Compostage individuel						
Compostage en établissement						
Mise en place de composteurs partagés						
Mise à disposition de lombrics-composteurs						
Solution de broyage						
Jardinage au naturel (zéro phyto, essence locale)						
C. Lutte contre le gaspillage alimentaire						
En restauration collective						
Chez les particuliers						
Accompagnement des professionnels dans une démarche anti-gaspi						
Gourmet Bag						
D. Consommation responsable						
Stop pub						
Promotion du vrac et des sacs réutilisables						
Promotion de l'eau du robinet						
Réduction des textiles sanitaires jetables (couches lavables, lingettes...)						
Foyers témoins "zéro déchet"						
E. Prolongement de la durée d'usage						
Filière TLC						
Campagne de sensibilisation autour du réemploi et de la réutilisation en déchèterie						
Annuaire des réparateurs						
Evènement(s) type repair-café (ateliers)						
F. Utilisation des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets						
Maintien et extension de la redevance spéciale jusqu'à la mise en place de la tarification incitative						
Déploiement de la tarification incitative						
G. Participation aux actions emblématiques locales, nationales et européennes						
Participation aux évènements locaux, nationaux et européens (SERD, SEDD, JNN, Semaine du compostage...)						
Subventions pour l'achat de gobelets réutilisables par les associations et comités des fêtes						
Création d'un label "zéro déchet" pour les acteurs du tourisme						
H. Développement d'outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLPDMA						
Sensibilisation du grand public et des scolaires						
Création d'un espace web dédié à la prévention sur le site internet de la 3CG						

AXE A – ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES
FICHE ACTION A.1 Etablir une politique d'éco-exemplarité de la collectivité

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>La réduction des déchets concerne l'ensemble des acteurs du territoire. Cela inclut la communauté de communes Cœur de Garonne qui a un rôle pionnier pour amorcer les changements de comportements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. Les enjeux liés à cet axe sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire adhérer les acteurs du territoire à la démarche de prévention et montrer que la collectivité s'applique à elle-même les efforts qu'elle leur demande ; • Tester et s'appropriier certaines actions, et la démarche de mobilisation ; • Créer un effet d'entraînement en sensibilisant l'ensemble des citoyens, parmi lesquels les agents ; • Réduire les quantités de déchets assimilés produits par la collectivité ;
Objectifs de l'action	<p>L'objectif général de l'action vise à développer l'éco-exemplarité de la 3CG afin de réduire les déchets issus des sites géographiques de la collectivité, cela implique des sous-objectifs qui sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les agents de la 3CG à leur rôle en matière d'exemplarité pour la réduction des déchets • Sensibiliser les agents de la 3CG à la réduction des déchets • Proposer un ensemble de solutions de réduction des déchets dans lequel chaque service peut piocher en fonction de ses principaux flux et ses moyens d'actions • Réduire les quantités de déchets produits par les administrations publiques
Publics-cibles	Agents de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Tous les déchets issus des services de la 3CG

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Plan d'actions global																					
Faire un état des lieux global de la production de déchets (diagnostic déchets, rencontre des agents)																					
Etablir un plan d'actions, identifier des référents sur chaque sites de la 3CG																					
Mettre en œuvre le plan d'actions global																					
Communiquer sur la prévention des déchets sur son lieu de travail																					
Plans de réduction du papier																					
Faire un audit de la production de papier au sein de la 3CG (y compris des outils d'impression)																					
Etablir et mettre en œuvre le plan d'actions au sein de la 3CG																					
Suivi																					
Maintenir une communication/sensibilisation tout au long de l'année																					
Fixer des contrôles réguliers de la production de déchets (interroger les référents, pesées...)																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements sur les trois pôles				<ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication et petits matériels • Composteurs et bacs à brun 													
Responsable						Partenaires & Relais à mobiliser															
Communauté de communes Cœur de Garonne						Service communication de la 3CG															
COMMUNICATION																					
Réalisation d'une campagne d'affichage dans les bureaux Organisation d'une réunion de sensibilisation au tri et au zéro déchet Communication dans la lettre mensuelle distribuée avec le bulletin de salaire																					

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (diagnostic, actions, suivi)
- Quantité de ramettes achetées/agent par année
- Nombre d'impressions/agent
- Quantité de ramettes économisée d'une année à l'autre
- Nombre d'éco-gestes pratiqués dans les services des pôles concernant les déchets (suivi annuel ou bi-annuel)
- Nombre de messages de sensibilisation diffusés aux agents sur des sujets de prévention des déchets
- Réduction du nombre d'impressions effectuées annuellement (si compteur d'impressions sur les imprimantes)

FICHE ACTION A.2 Développement de l'éco-exemplarité dans les services des communes adhérentes à la 3CG

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>La réduction des déchets concerne également les services et administrations des communes adhérentes à la 3CG qui ont un rôle majeur pour amorcer les changements de comportements des habitants. Les enjeux liés à cet axe sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire adhérer les communes du territoire à la démarche de prévention et montrer qu'elles s'appliquent à elles-mêmes les efforts demandés par l'intercommunalité ; • Tester et s'approprier certaines actions, et la démarche de mobilisation ; • Créer un effet d'entraînement en sensibilisant l'ensemble des citoyens, parmi lesquels les agents des communes ; • Réduire les quantités de déchets assimilés produits par les services communaux.
Objectifs de l'action	<p>L'objectif général de l'action vise à développer l'éco-exemplarité des communes adhérentes de la 3CG, cela implique des sous-objectifs qui sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les 48 communes à leur rôle en matière d'exemplarité pour la réduction des déchets • Sensibiliser les agents communaux à la réduction des déchets • Proposer un ensemble de solutions de réduction des déchets dans lequel chaque service peut piocher en fonction de ses principaux flux et ses moyens d'actions • Réduire les quantités de déchets produits par les administrations publiques
Publics-cibles	Employés communaux, élus...
Gisement impacté	Tous les déchets issus des services des communes adhérentes

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Plan d'actions global																					
Faire un état des lieux de l'éco-exemplarité (limitation des impressions, actes dématérialisés...)																					
Identifier des référents dans les communes et accompagner les communes dans la mise en place d'actions de réduction des déchets (tri, compostage...).																					
Plans de réduction du papier																					
Faire un audit de la production de papier au sein des communes en passant par les référents (y compris des outils d'impression)																					
Etablir et mettre en œuvre le plan d'action au sein des communes																					
Suivi																					
Maintenir une communication/sensibilisation tout au long de l'année																					
Fixer des contrôles réguliers de la production de déchets (interroger les référents, pesées...)																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements sur les communes				<ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication et petits matériels • Composteurs et bacs à brun 													
Responsable				Partenaires & Relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG																	
COMMUNICATION																					
Campagne d'affichage, mémo tri et charte d'éco-exemplarité																					
Organisation de réunions de sensibilisation et/ou groupes de travail pour co-construire un plan d'action																					

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (diagnostic, actions, suivi)
- Nombre de communes/agents sensibilisé(e)s
- Nombre de communes engagées dans une démarche de réduction des déchets
- Nombre de référents éco-exemplarité
- Nombres de communes qui adhèrent à une charte d'éco-exemplarité
- Nombre d'éco-gestes pratiqués dans les services des communes concernant les déchets (suivi annuel ou bi-annuel)
- Economie réalisée sur l'achat de papiers et matériels réutilisables/rechargeables
- Quantité de ramettes économisée d'une année à l'autre
- Réduction du nombre d'impressions effectuées annuellement (si compteur d'impressions sur les imprimantes)

AXE B – GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS
FICHE ACTION B.1 Promotion du compostage individuel

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Les biodéchets représentent une part importante de nos ordures ménagères résiduelles (19%). La collecte et le traitement des biodéchets engendrent des impacts environnementaux négatifs importants, alors que ces impacts sont fortement réduits si les biodéchets sont évités ou réorientés vers le sol sous forme d'engrais ou d'amendement. La prédominance d'un habitat pavillonnaire et d'un territoire rural sont des facteurs propices à la pratique du compostage domestique.</p> <p>La promotion du compostage domestique, bien que déjà initiée sur le territoire, doit être renforcée. Il s'agit d'informer les habitants de la possibilité d'acquisition d'un composteur à un tarif préférentiel et d'accompagner ces derniers à la pratique du compostage par une personne habilitée (si besoin) ainsi que d'être conseillé <i>à posteriori</i> à tout moment de l'année.</p>
Objectifs de l'action	<p>En 2017, le taux d'équipement des pavillons est estimé à 16%. L'objectif final est de rendre accessible la pratique du compostage de proximité à l'ensemble des habitants possédant un jardin et d'enclencher une réduction des biodéchets dans les OMr. Cela implique des sous-objectifs quantitatifs et qualitatifs qui sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arriver à un taux d'équipement de 43% à l'horizon 2024 ; • Réduire les quantités de biodéchets dans les OMr • Etablir un suivi de la qualité du compostage des habitants pour garantir un bon processus, éviter les nuisances et pérenniser le geste de tri des biodéchets.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Vérification des stocks sur chaque déchèterie							
Achat de composteurs							
Communication							
Création de supports de communication et diffusion							
Mise en œuvre							
Distribution des composteurs (stands, animations...)							
Proposition de formations « compostage » à destination des usagers							
Suivi							
Suivi des usagers : enquêtes, porte-à-porte							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur PLPDMA Ambassadrice du tri		Voiture électrique pour les déplacements			<ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication et petits matériels • Composteurs 		
Responsable		Partenaires & Relais à mobiliser					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Service communication de la 3CG, associations environnementales, commerçants					
COMMUNICATION							
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :							
<ul style="list-style-type: none"> • Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, etc... • Communication sur une page internet dédiée avec accès direct aux modalités d'acquisition • Stand de sensibilisation avec possibilité d'achat de composteurs sur des évènements adéquats 							

-
- Solliciter la presse locale pour les évènements le permettant.

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (achats composteurs, actions, suivi)
- Nombre de composteurs distribués chaque année
- Nombre de personnes formées/sensibilisées au compostage
- Nombre de personnes déclarant pratiquer au moins une technique de gestion domestique (enquête)
- Quantités de biodéchets écartées des OMr par rapport à 2017 (caractérisation MODECOM) : Biodéchets compostés *in situ*
- Economies réalisées sur le traitement et la collecte des OMr¹¹

¹¹ sur la base du coût à la tonne 2017 des OMR (traitement, collecte et transport) ≈ 233,11€/T

FICHE ACTION B.2 Promotion du compostage en établissement

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Les biodéchets représentent une part importante de nos ordures ménagères résiduelles (19%). La collecte et le traitement des biodéchets engendrent des impacts environnementaux négatifs importants, alors que ces impacts sont fortement réduits si les biodéchets sont évités ou réorientés vers le sol sous forme d'engrais ou d'amendement.</p> <p>Le territoire de la 3CG comprend de nombreux établissements scolaires (écoles, collèges et lycée), structures touristiques (campings, gîtes...), entreprises privées, EHPAD, etc... qui produisent des biodéchets, en grande quantité pour certains. Afin de diminuer ces quantités et de répondre à l'obligation de tri à la source de la Loi Grenelle II de 2010, la 3CG souhaite proposer et généraliser la mise en place de composteurs sur ces établissements. La mise en place d'un site de compostage se fait à la demande du personnel de ces établissements.</p> <p>Dans le cas d'un établissement scolaire, le compostage s'inscrit parfaitement dans un projet pédagogique tout en permettant de diminuer les déchets fermentescibles générés par les cantines.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les quantités de biodéchets dans les DMA et OMr ; • Equiper les trois sites de la 3CG ; • Accompagner les établissements scolaires dans la mise en place du tri à la source avec si possible, l'installation d'un site de compostage ; • Etablir un suivi de la qualité du compostage des établissements pour garantir la pérennité des sites installés et des pratiques.
Publics-cibles	Etablissements publics, scolaires, entreprises privées, EHPAD...
Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Création d'une procédure diffusable avec les pré-requis pour la demande d'installation d'un site (minimum nombre de référents, espaces verts...) et les étapes à suivre																					
Partenariat à développer avec associations pour la construction de composteurs en bois ou l'achat de composteurs																					
Création d'une convention de mise à disposition de composteurs																					
Communication																					
Création de supports de communication et diffusion																					
Mise en œuvre																					
Etude des demandes d'installation de sites de compostage																					
Installation de sites de compostage et formation des usagers et des référents composteurs																					
Suivi																					
Suivi régulier des sites : enquêtes, visite sur place...																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrice du tri				Voiture électrique pour les déplacements				<ul style="list-style-type: none"> Affiches et petits matériels Composteurs et bacs à brun 													
Responsable				Partenaires & Relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG, établissements scolaires et professionnels, associations environnementales, associations de jardinage																	

COMMUNICATION

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Kit de communication papier à remettre aux établissements...
- Communication sur une page internet dédiée avec accès direct aux modalités d'acquisition
- Solliciter la presse locale pour les évènements le permettant pour susciter l'intérêt, l'émulation des publics-cibles potentiels.

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (achats composteurs, actions, suivi)
- Nombre de composteurs distribués/sites équipés chaque année au sein d'établissements publics
- Nombre d'employés formés/sensibilisés au compostage
- Nombre de référents composteurs
- Quantités de biodéchets écartées des OMr par rapport à 2017
- Economies réalisées sur le traitement et la collecte des OMr¹²

¹² sur la base du coût à la tonne 2017 des OMR (traitement, collecte et transport) ≈ 233,11€/T

FICHE ACTION B.3 Proposition de composteurs partagés/collectifs

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Le territoire de la 3CG possède près de 14% d'appartements. Bien que cette part soit minime par rapport à l'habitat pavillonnaire, le développement de la pratique de compostage en habitat collectif est indispensable dans une démarche globale de prévention visant aux changements de comportement et à la réduction des biodéchets au sein des OMr. Le partage d'un composteur au sein d'un quartier peut également être source de motivation pour les habitants.</p> <p>C'est pourquoi la promotion du compostage partagé/collectif doit être développée. Il s'agit d'identifier, d'accompagner tout habitant désirant mettre en œuvre un projet de compostage collectif, tout en garantissant la pérennité du site par le choix des projets et des référents et la formation des habitants. Il peut également y avoir un travail avec les syndicats et les bailleurs sociaux en charge d'habitat collectif pour mettre en œuvre ces projets.</p>
Objectifs de l'action	<p>A ce jour, aucun site de compostage collectif n'est connu et/ou géré par la collectivité. Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place quelques sites pilotes dans un premier temps pour ajuster l'accompagnement et en faire une vitrine de promotion du compostage partagé ; • Réduire les quantités de biodéchets dans les OMr ; • Etablir un suivi de la qualité du compostage sur les sites pour garantir la pérennité des sites installés ; • Offrir aux habitants ne disposant pas de jardin personnel la possibilité de composter ses biodéchets.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne (en quartiers et appartements)
Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Faire un appel à volontaires pour la mise en place de sites de compostage pilotes							
Partenariat à développer avec associations pour construction de composteurs en bois ou achat de composteurs							
Communication							
Création de supports de communication et diffusion							
Mise en œuvre							
Installation des sites de compostage et formation des référents et usagers							
Inauguration des sites en proposant un apéro'compost (en autonomie des sites si possible)							
Assurance d'un apport de matière carbonée sur chaque site							
Suivi							
Suivi des sites 1 fois par semestre la première année puis 1 fois par an							
Suivi régulier avec les référents des sites (enquêtes, taux de participation, utilisation du compost...)							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur PLPDMA Ambassadrice du tri		Voiture électrique pour les déplacements			<ul style="list-style-type: none"> Affiches et petits matériels Composteurs 		
Responsable		Partenaires & Relais à mobiliser					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Associations environnementales, Service communication de la 3CG, services techniques des communes, professionnels des espaces verts, syndicats et bailleurs sociaux					

COMMUNICATION

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Kit de communication papier (signalétique, guide du compostage...) à remettre aux sites de compostage
- Appel à volontaires / Communication sur une page internet dédiée
- Solliciter la presse locale pour les inaugurations de sites

INDICATEURS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Moyen humain mobilisé en ETP• Budget alloué (achats composteurs, actions, suivi)• Nombre de sites créés chaque année• Nombre d'usagers/foyers participant aux sites | <ul style="list-style-type: none">• Nombre de référents composteurs• Quantités de biodéchets écartées des OMr par rapport à 2017• Economies réalisées sur le traitement et la collecte des OMr¹³• Estimation des quantités de compost produites |
|--|---|

¹³ sur la base du coût à la tonne 2017 des OMr (traitement, collecte et transport) ≈ 233,11€/T

FICHE ACTION B.4 Proposition de lombricomposteurs (pour l'habitat vertical)

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Le territoire de la 3CG possède près de 14% d'appartements. La mise en place d'un composteur classique paraît plus complexe sur ce type d'habitat (pas d'espaces verts, gestion des composteurs en collectif pas toujours aisée...). Le lombricompostage peut être une alternative individuelle intéressante pour répondre à cette problématique.</p> <p>C'est pourquoi la 3CG a pour projet de proposer et de promouvoir l'adoption de lombricomposteurs à un tarif préférentiel auprès des habitants d'immeubles ne bénéficiant pas de solutions de compostage collectif.</p>
Objectifs de l'action	<p>A ce jour, aucune campagne de promotion de lombricomposteurs n'a été faite sur le territoire. Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Arriver à sensibiliser les habitants en habitat vertical au lombricompostage et de leur permettre de composter à domicile par la fourniture de lombricomposteurs à un tarif préférentiel ;• Réduire les quantités de biodéchets dans les OMr.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne résidant en habitat vertical
Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Faire une campagne d'appartements témoins pour le lombricompostage							
Achat de lombricomposteurs							
Communication							
Création de supports de communication et diffusion							
Mise en œuvre							
Distribution des lombricomposteurs (stands, animations...)							
Proposition de formations « lombricompostage » à destination des usagers							
Suivi							
Suivi des usagers : enquêtes, porte-à-porte							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements			<ul style="list-style-type: none"> Affiches et petits matériels Composteurs 		
Responsable				Partenaires & Relais à mobiliser			
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG, associations environnementales			
COMMUNICATION							
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :							
<ul style="list-style-type: none"> Kit de communication papier (signalétique, guide du lombricompostage...) à remettre lors de la vente Appel à volontaire pour être appartement témoin 							

-
- Communication sur la campagne d'appartements témoins
 - Communication sur une page internet dédiée avec accès direct aux modalités d'acquisition d'un lombricomposteur.

INDICATEURS

- | | |
|---|---|
| • Moyen humain mobilisé en ETP | • Quantités de biodéchets écartées des OMr par rapport à 2017 |
| • Budget alloué (achats lombricomposteurs, actions, suivi) | • Pourcentage de foyers pratiquant le lombricompostage (sur la base d'enquêtes) dans les 6 ans du PLP |
| • Nombre de lombricomposteurs distribués chaque année | • Economies réalisées sur le traitement et la collecte des OMr ¹⁴ |
| • Nombre de personnes formées/sensibilisées au lombricompostage | |
-

¹⁴ sur la base du coût à la tonne 2017 des OMR (traitement, collecte et transport) ≈ 233,11€/T

FICHE ACTION B.5 Promotion du broyage

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Les « déchets verts » représentent, en 2017, 41% des déchets pris en charge sur le territoire, soit 87,35kg/hab/an. De plus, un service de collecte des « déchets verts » en porte-à-porte est actif sur 4 communes ce qui génère une quantité non négligeable.</p> <p>En plus d'appauvrir les sols où a été produite cette matière organique, la collecte de « déchets verts » en déchèterie et en porte-à-porte engendre des impacts environnementaux et économiques.</p> <p>La collectivité souhaite diminuer considérablement la quantité de ce flux en sensibilisant les habitants et les agents de la 3CG et des communes sur l'intérêt de la réutilisation de cette matière organique. Cela doit passer par un changement de la représentation de cette matière, c'est-à-dire ne plus la voir en tant que déchet mais plutôt en tant que ressource bénéfique pour nos sols.</p> <p>L'une des alternatives que souhaite proposer la 3CG est un service de broyage. Ce service permettra de diminuer le volume de déchets verts des communes et des particuliers à proximité et encouragera sa réutilisation pour le paillage et le compostage (apports de matières carbonées).</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une solution de broyage des végétaux aux acteurs et aux habitants du territoire ; • Diminuer les quantités de déchets verts apportés en déchèterie ; • Stopper l'utilisation des produits phytosanitaires en se servant du broyat pour le compostage et le paillage (cf. Action B.6).
Publics-cibles	Habitants et communes adhérentes de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Déchets verts

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Groupe de travail sur la gestion des déchets verts et la mise en place d'un service de broyage																					
Conception du règlement de service, du contrat de location et d'une campagne de communication																					
Acquisition du matériel (Marché)																					
Formation des deux agents responsables du broyeur (un seul agent sur le terrain + suppléant) + formation des agents communaux																					
Communication																					
Création de supports de communication et diffusion																					
Mise en œuvre																					
Première phase de déploiement : broyage des déchets verts auprès des communes																					
Journées découvertes dédiées au broyage sur les déchèteries																					
Deuxième phase de déploiement : broyage des déchets verts à domicile pour les particuliers																					
Suivi																					
Suivi du service : ETP, nombre de demandes, heures de fonctionnement du broyeur...																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													

Animateur PLPDMA
Ambassadrice du tri

Voiture électrique pour les déplacements

- Affiches et petits matériels
- Broyeur

Responsable

Partenaires & Relais à mobiliser

Communauté de communes Cœur de Garonne

Service communication de la 3CG, Associations environnementales, Services techniques des collectivités

COMMUNICATION

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Plaquette d'information sur le service de broyage
- Courrier à envoyer aux communes pour expliquer les modalités du service (procédure)
- Kakémono sur le broyage
- Sollicitation de la presse locale pour les journées découvertes
- Communication sur les déchèteries au niveau des bennes à déchets verts
- Communication sur une page internet dédiée avec accès direct aux modalités de location du service

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (achats broyeur(s), actions, suivi)
- Nombre de demandes et quantités de végétaux broyés (en m³)
- Evolution des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie (annuel)
- Nombre de personnes sensibilisées lors des journées découvertes en déchèterie
- Economies réalisées sur le traitement des déchets verts

FICHE ACTION B.6 Promotion du jardinage au naturel

OBJECTIFS

84

Description/Enjeux	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires par les particuliers est interdite par la loi Labbé. Dans ce contexte, la 3CG souhaite sensibiliser « les jardiniers amateurs » à la nocivité des produits de jardinage et encourager le développement du jardinage au naturel. Les communes sont également concernées depuis 2017 et sont encouragées à adopter des pratiques de jardinage alternatives. Les techniques de jardinage au naturel permettent à la fois de réduire les déchets verts produits dans son jardin (choix des essences, gestion différenciée), de les utiliser directement (paillage, compostage...), et de se passer de produits phytosanitaires. <i>In fine</i>, cette action contribuera à réduire la quantité de déchets verts amenée en déchèterie ainsi qu'à réduire l'impact des produits phytosanitaires sur notre environnement. Elle vise un changement durable des comportements et vient compléter les autres actions liées aux biodéchets.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir et faire adopter les pratiques de jardinage au naturel (compostage, broyage, paillage...) par un grand nombre de foyers ;• Réduire les apports de déchets verts en déchèterie ;• Remplacer les produits phytosanitaires (dangereux) par de l'engrais naturel pour le jardinage.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne, agents et élus des communes
Gisement impacté	Déchets verts

MISE EN OEUVRE								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Préparation								
Développer un partenariat avec des associations locales pour monter des projets autour des pratiques de jardinage alternatives								
Communication								
Conception de la campagne de communication sur le jardinage au naturel et rappel de la loi Labbé (affiche A3)								
Créer des supports de sensibilisation spécifiques au compostage et au jardinage au naturel								
Mise en œuvre								
Proposer des animations/conférences autour des pratiques de jardinage au naturel								
MOYENS								
Moyens humains			Moyens technique			Moyens financiers		
animateur PLPDMA Ambassadrices du tri			Voiture électrique pour les déplacements sur le terrain			<ul style="list-style-type: none"> • Affiches et petits matériels • Broyeur • Composteurs 		
Responsable			Partenaires & Relais à mobiliser					
Communauté de communes Cœur de Garonne			Service communication de la 3CG, Associations environnementales, Services techniques des collectivités					

COMMUNICATION

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Kit de communication autour des pratiques alternatives de jardinage (kakémono, affiches...)
- Sollicitation de la presse locale pour les journées d'animation
- Communication sur une page internet dédiée

INDICATEURS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Moyen humain mobilisé en ETP• Budget alloué (communication, actions, suivi)• Nombre d'animations proposées• Nombre de personnes sensibilisées lors des animations | <ul style="list-style-type: none">• Evolution des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie (annuel)• Nombre de personnes déclarant pratiquer au moins une technique de jardinage au naturel (enquête) – Evolution au fil des ans.• Retours des associations partenaires |
|--|--|

AXE C – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

FICHE ACTION C.1 En restauration collective

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire (GA) est devenue une priorité à l'échelle nationale depuis le pacte national de lutte contre le GA qui fixe une diminution de -50% de ce dernier d'ici 2025. De plus, depuis la loi du 17 août 2015, l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales doivent mettre en place une démarche de lutte contre le GA au sein de leurs services de restauration collective.</p> <p>Le GA en restauration collective représente en moyenne 130g de biodéchets/par repas. Un tel gaspillage pose des questions environnementales, éthiques et sociales et augmente considérablement le poids des OMr. Plusieurs établissements scolaires et sociaux proposant une restauration collective sont présents sur le territoire.</p> <p>La mise en place d'actions de sensibilisation dans ce type de restauration permettra de toucher un grand nombre de personnes en une fois, et de voir rapidement l'efficacité d'une action à l'échelle d'un groupe. Cela permettra également aux établissements de réaliser des économies qu'ils pourront réinvestir dans la qualité.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Responsabiliser les restaurants collectifs ;• Sensibiliser les convives qui y mangent ;• Réduire la quantité de déchets par repas servi et contribuer <i>in fine</i>, à réduire de 50% le GA d'ici 2025.
Publics-cibles	Cantines scolaires, EHPADs, établissements privés
Gisement impacté	Déchets alimentaires

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Faire l'inventaire du nombre de cantines, par rapport au nombre d'établissements																					
Prise de contact avec les restaurants collectifs avec proposition d'un diagnostic, d'un plan d'action et d'un accompagnement sur la thématique du gaspillage alimentaire																					
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des scolaires																					
Communication																					
Création de supports de communication et diffusion																					
Mise en œuvre																					
Accompagnement des restaurants collectifs volontaires – Exemple de déroulé sur 1 an :																					
1/ Prise de contact																					
2/ Réunion d'information																					
3/ Réunion préparatoire avec le personnel et le comité de travail de chaque cantine (explication de l'action, choix des dates de diagnostic et de réunion de suivi)																					
4/ Semaine de pesée, présentation et comité de travail																					
5/ Mise en place des actions et des gestes de réduction																					
6/ Seconde semaine de pesée et comité final																					
7/ Communication des résultats pour la campagne de l'année suivante																					
Participer à la journée nationale de lutte contre le GA (à proposer aux établissements)																					
Suivi																					
Suivi des établissements engagés																					

MOYENS		
Moyens humains	Moyens technique	Moyens financiers
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri	Voiture électrique pour les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> Affiches et petits matériels
Responsable	Partenaires & Relais à mobiliser	
Communauté de communes Cœur de Garonne	Service communication de la 3CG, Services techniques, Etablissements proposant une restauration collective	

COMMUNICATION

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Kit de communication autour du gaspillage alimentaire (kakémono, affiches, livrets de cuisine anti-gaspi...)
- Communication sur une page internet dédiée
- Relayer les campagnes nationales existantes
- Charte d'engagement sur bêche

INDICATEURS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Moyen humain mobilisé en ETP • Budget alloué (communication, actions, suivi) • Nombre d'établissements scolaires accompagnés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées • Quantité de gaspillage alimentaire dans les cantines évitées, en kg/convive • Economies réalisées par l'établissement en diminuant le GA |
|--|--|

FICHE ACTION C.2 Chez les particuliers

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité à l'échelle nationale depuis le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire qui fixe une diminution de -50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025.</p> <p>Un habitant de la 3CG gaspille en moyenne 23 kg de nourriture dont 7 kg qui est encore sous emballage (caractérisation OMR 2017). Une sensibilisation des particuliers sur les gestes à adopter pour éviter le gaspillage alimentaire est nécessaire afin de tendre vers une réduction de quantités de nourritures gaspillées dans les OMR.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les particuliers à des gestes d'éco-consommation (achats raisonnés, distinction entre DLC et DLUO...);• Sensibiliser et encourager les foyers à réutiliser les restes de repas à travers des livrets de recettes ;• Réduire le GA des foyers et contribuer <i>in fine</i>, à réduire de 50% le GA d'ici 2025.
Publics-cibles	Habitants de la 3CG
Gisement impacté	Déchets alimentaires

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des particuliers et des scolaires (ateliers de cuisine anti-gaspi...)																					
Lister les lieux de vie et les manifestations sur lesquels il sera possible de sensibiliser les habitants																					
Communication																					
Création de supports de communication et diffusion																					
Mise en œuvre																					
Tenue de stands de sensibilisation lors d'évènements locaux, régionaux et nationaux (ciné-débat, dégustations...) et ponctuellement sur les lieux d'achats																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements				• Communication et petits matériels													
Responsable				Partenaires & Relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication et action sociale de la 3CG, EVS ¹⁵ , Associations environnementales, Epiceries sociales et solidaires																	
COMMUNICATION																					
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :																					
<ul style="list-style-type: none"> • Kit de communication autour du gaspillage alimentaire (kakémono, affiches, livrets de recettes anti-gaspi...) • Communication sur une page internet dédiée 																					

¹⁵ Espace de vie sociale

-
- Relayer les campagnes nationales existantes
 - Charte d'engagement sur bâche

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
 - Budget alloué (communication, actions, suivi)
 - Nombre d'actions menées (animations, sensibilisations, stands...)
 - Nombre de personnes sensibilisées qui s'engagent ou qui sont déjà engagés à adopter un ou plusieurs gestes de lutte contre le GA
 - Evolution du poids de déchets alimentaires dans les OMr
-

FICHE ACTION C.3 Accompagnement des professionnels dans une démarche anti-gaspi

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité à l'échelle nationale depuis le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire qui fixe une diminution de -50% du gaspillage alimentaire.</p> <p>Dans ce contexte et dans le cadre de la redevance spéciale, la 3CG souhaite sensibiliser et informer les professionnels de la restauration commerciale autour de leurs obligations réglementaires et leur proposer un accompagnement si besoin.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser et informer les professionnels de la restauration commerciale aux enjeux du gaspillage alimentaire et aux obligations liées au tri à la source de l'intégralité des biodéchets d'ici 2025.• Réduire la quantité de déchets par repas servi et contribuer <i>in fine</i>, à réduire de 50% le GA d'ici 2025.
Publics-cibles	Professionnels de la restauration commerciale sur la 3CG
Gisement impacté	Déchets alimentaires

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Lister les lieux de restauration sur le territoire																					
Prendre contact avec ses établissements																					
Communication																					
Création de supports de communication et diffusion																					
Mise en œuvre																					
Sensibilisation des restaurateurs lors de rencontres																					
Accompagnement des restaurateurs qui en ont fait la demande																					
Suivi																					
Suivi des établissements engagés																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements				• Communication et petits matériels													
Responsable				Partenaires & Relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG, Restaurants																	
COMMUNICATION																					
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :																					
<ul style="list-style-type: none"> • Plaque alimentaire et obligations réglementaires • http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Pourquoi-et-comment-limiter-toutes 																					

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (communication, actions, suivi)
- Nombre d'actions menées (animations, sensibilisations, stands...)
- Nombre de restaurants sensibilisés
- Evolution du poids de déchets alimentaires dans les OMr
- Nombre de restaurants engagés dans une démarche anti-gaspillage

FICHE ACTION C.4 Promotion du Gourmet bag

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité à l'échelle nationale depuis le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire qui fixe une diminution de -50% du gaspillage alimentaire.</p> <p>Afin de répondre à cet objectif, la 3CG souhaite promouvoir et déployer la marque « Gourmet Bag » au sein des restaurants de son territoire. La marque « Gourmet Bag » encourage une pratique qui consiste à proposer aux convives d'un restaurant de repartir avec son repas s'il n'est pas terminé. Encourager une telle pratique permettra de sensibiliser au gaspillage alimentaire et de réduire la quantité de biodéchets pour le restaurateur.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Responsabiliser et sensibiliser les restaurateurs au gaspillage alimentaire ;• Inciter les restaurants à réduire le gaspillage alimentaire en leur proposant d'adopter la démarche « Gourmet Bag » ;• Réduire la quantité de déchets par repas servi et contribuer <i>in fine</i>, à réduire de 50% le GA d'ici 2025.
Publics-cibles	Professionnels de la restauration commerciale sur la 3CG
Gisement impacté	Déchets alimentaires

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Démarchage des restaurants volontaires							
Rédaction d'une convention engageant le signataire dans une démarche globale d'amélioration de sa gestion des déchets							
Communication							
Création de supports de communication (en utilisant le kit de communication déjà fourni par la marque « Gourmet Bag ») et diffusion							
Mise en œuvre							
Mise en place du « Gourmet Bag » dans les établissements volontaires et signature de la convention							
Suivi							
Suivi des établissements engagés (questionnaires...)							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements			• Communication et petits matériels		
Responsable		Partenaires & Relais à mobiliser					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Service communication de la 3CG, Restaurants, acteurs du tourisme					
COMMUNICATION							

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Kit de communication de la marque « Gourmet Bag »

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (communication, actions, suivi)
- Nombre de restaurants sensibilisés
- Nombre de gourmets bags distribués par restaurant participants
- Evolution du poids de déchets alimentaires dans les OMr
- Nombre de restaurants proposant le gourmet bag
- Nombre de gourmets bags distribués en moyenne sur la totalité des établissements participants

AXE D – CONSOMMATION RESPONSABLE

FICHE ACTION D.1 Promotion du Stop Pub

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Les imprimés publicitaires (Imprimés non sollicités : INS) représentent environ 25kg/an par foyer (Ademe, 2014). De plus, ces déchets papiers ne sont pas systématiquement triés et se retrouvent dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles. C'est ce que révèle la caractérisation menée en 2017 sur le territoire Cœur de Garonne avec 10% de papiers dans les OMr. Le Stop Pub représente un outil essentiel à la réduction des déchets papiers en permettant de réduire 90% des publicités dans une boîte aux lettres selon l'Ademe.</p> <p>L'ancienne communauté de communes du Savès avait mené une campagne de promotion du stop pub il y a quelques années (2009). 10 000 Stop Pub ont pu être distribués ce qui fait un taux d'équipement aux alentours de 29% pour le territoire de la 3CG.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accès au Stop Pub en multipliant les points de distribution• Favoriser la dématérialisation de la publicité• Faire respecter le Stop pub par les distributeurs locaux• Atteindre un taux d'équipement des boîtes aux lettres proche des 50% d'ici 2024.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne (qui ne sont pas encore équipés)
Gisement impacté	Papiers, Imprimés Non Sollicités (INS)

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Recenser les points de distribution et trouver de nouveaux points potentiels																					
Communication																					
Création d'un stop pub à l'image de la 3CG + création de supports de communication																					
Mise en œuvre																					
Mettre des Stop Pub à disposition dans les nouveaux points de distribution et alimenter les points où il en manque																					
Action de sensibilisation sur l'intérêt du stop pub : diminution des INS, diminution des impacts environnementaux, informations sur les alternatives aux publicités (dématérialisation)																					
Suivi																					
Suivi de l'équipement des boîtes aux lettres sur le territoire																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements				Communication													
Responsable				Partenaires & Relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG, La poste, communes, commerces de proximité, les distributeurs de publicités																	

COMMUNICATION

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Stop Pub
- Outils de sensibilisation sur l'intérêt d'adopter le Stop Pub/proposition d'alternatives

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (communication, actions, suivi)
- Nombre de Stop Pub distribués
- Nombre de boîtes aux lettres équipées (estimé)
- Nombre de points de distribution (Evolution)
- Quantité d'INS évités (estimation)

FICHE ACTION D.2 Promotion du vrac et des emballages réutilisables

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	Les emballages recyclables ou non constituent une part importante des ordures ménagères (≈60 kg/hab/an) et de déchets recyclables. Promouvoir les achats en vrac et les emballages réutilisables permettront de limiter ces emballages et contribueront à réduire les déchets ménagers. De plus, l'achat en vrac peut aussi contribuer à lutter contre le gaspillage alimentaire en permettant d'acheter les quantités correspondantes aux besoins des acheteurs.
Objectifs de l'action	Les objectifs de cette action sont de : <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser clients des grandes et moyennes surfaces (GMS) sur le conditionnement des produits dès l'acte d'achat ;• Encourager les clients des GMS à acheter des produits avec des emballages faits à partir de matériaux moins impactants pour l'environnement ;• Encourager et accompagner les clients des GMS dans l'adoption des emballages réutilisables et l'achat en vrac ;• Réduire les quantités d'emballages et sacs jetables dans les OMr.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Emballages

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Recensement des enseignes proposant du vrac et/ou acceptant les contenants réutilisables																					
Réflexion autour d'un autocollant indiquant les commerçants proposant du vrac et/ou acceptant les contenants réutilisables																					
Conception d'animations en partenariat avec les commerçants locaux sur la réduction d'emballages																					
Achat de goodies (ex : tote bags, sacs vrac)																					
Communication écrite																					
Création de supports de communication et diffusion (impression tote bags, kakémono prévention et éco-consommation...)																					
Mise en œuvre																					
Sensibiliser les habitants à la réduction des emballages et promotion du vrac (stand en grandes surfaces, participation à des évènements...)																					
Suivi																					
Suivi auprès des commerçants sur le pourcentage de clients qui viennent avec leurs contenants et sur l'achat en vrac (enquêtes...)																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements				Communication et petits matériels													
Responsable				Partenaires & relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG, Commerçants locaux, associations																	
COMMUNICATION																					

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Kakémonos sur l'éco-consommation et la prévention
- Communication sur une page internet dédiée

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
 - Budget alloué (communication, actions, suivi)
 - Nombre d'animations réalisées
 - Nombre de commerçants partenaires
 - Nombre de personnes sensibilisées
 - Retours commerçants
 - Quantité d'emballages jetables dans les OMr (selon caractérisation)
-

FICHE ACTION D.3 Promotion de l'eau du robinet

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>La consommation d'eau en bouteille, qui ne cesse d'augmenter chaque année, favorise la production d'une très grande quantité de déchets recyclables qui se retrouvent pour une partie dans les ordures ménagères résiduelles.</p> <p>L'eau en bouteille, en plus de représenter un budget non négligeable pour les particuliers, a un coût environnemental conséquent par la fabrication, le transport et le retraitement des bouteilles en plastique.</p> <p>L'eau du robinet est potable et est aussi qualitative que l'eau vendue en bouteille. Son prix est 200 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille. La promotion de l'eau du robinet est donc l'occasion de sensibiliser les consommateurs aux intérêts économiques et écologiques.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir la consommation de l'eau du robinet ;• Sensibiliser le grand public aux effets négatifs liés à la consommation de l'eau en bouteille ;• Réduire les emballages plastiques liés à la consommation d'eau en bouteille dans les DMA.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Emballages

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communication écrite							
Création de supports de communication							
Mise en œuvre							
Diffusion des flyers et de la campagne de sensibilisation							
Animations éco-consommation							
Suivi							
Suivi des usagers : enquêtes auprès des habitants sur la consommation d'eau du robinet et/ou changement de pratiques							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements			• Communication		
Responsable		Partenaires & relais à mobiliser					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Service communication de la 3CG					
COMMUNICATION							
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia : <ul style="list-style-type: none"> • Flyers de sensibilisation et campagne de sensibilisation • Kakémono sur la prévention 							
INDICATEURS							
<ul style="list-style-type: none"> • Moyen humain mobilisé en ETP • Budget alloué (communication, actions, suivi) • Nombre d'animations sur l'éco-consommation 				<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des enquêtes sur le terrain 			

FICHE ACTION D.4 Réduction des textiles sanitaires jetables

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>En moyenne, les textiles sanitaires jetables représentent 31kg des ordures ménagères produites par un habitant de la 3CG sur un an. Des alternatives existent pour réduire ces déchets produits (couches lavables, coupe menstruelle/serviette hygiénique lavable, oriculi, lingette démaquillante lavable, mouchoirs en tissus, serviettes de table, chiffons...)</p> <p>La 3CG souhaite promouvoir ces alternatives et sensibiliser les usagers aux enjeux liés à la réduction de ces déchets :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduction des déchets produits et diminution de l'enfouissement• Préservation de matières premières et de l'eau• Préservation de l'environnement
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir les produits sanitaires réutilisables ;• Augmenter le nombre d'acteurs utilisant des produits réutilisables ;• Réduire les quantités de produits à usage unique ou à durée de vie limitée dans les OMr.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne, crèches, assistantes maternelles, EHPAD...
Gisement impacté	Textiles sanitaires jetables

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Référencer les partenaires-artisans potentiels qui peuvent concevoir des produits réutilisables (couturières, ressourcerie...)							
Etudier la possibilité de travailler avec une crèche pour tester la mise en place de couches lavables							
Communication écrite							
Création de supports de communication							
Mise en œuvre							
Diffusion des flyers et de la campagne de sensibilisation							
Animation éco-consommation							
Suivi							
Suivi des usagers : enquêtes auprès des habitants sur l'utilisation de tels produits, suivi de l'évolution des pratiques auprès des professionnels (petite enfance, EHPAD...)							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements			• Communication		
Responsable		Partenaires & relais à mobiliser					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Service communication de la 3CG, Ressourceries, associations, petite enfance...					
COMMUNICATION							
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :				• Kakémono sur la prévention			
• Flyers de sensibilisation et campagne de sensibilisation							

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (communication, actions, suivi)
- Nombre d'animations sur l'éco-consommation
- Résultats des enquêtes sur le terrain
- Nombre d'établissements qui diffusent les flyers et affiches
- Suivi du projet de crèche témoin

FICHE ACTION D.5 Foyers témoins « zéro déchet »

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	La mise en place de foyers témoins « zéro déchet » va créer une dynamique autour du projet « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et va permettre de montrer qu'il est possible de mettre en place des actions simples pour réduire les déchets de façon significative tout en maîtrisant ses dépenses.
Objectifs de l'action	Les objectifs de cette action sont de : <ul style="list-style-type: none">• Accompagner les foyers témoins dans le changement de leurs habitudes quotidiennes de consommation ;• Réduire significativement les quantités de déchets produits par les foyers témoins ;• Communiquer autour de cette opération pour sensibiliser l'ensemble de la population de Cœur de Garonne aux actions de prévention de façon concrète (témoignages des familles...).
Publics-cibles	Foyers volontaires de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	DMA

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Définition des besoins et du type de foyers souhaité. Programmation de l'opération (ateliers, visites, réunions...)																					
Mise en place d'un appel à volontaires pour participer à une opération « foyer zéro déchet »																					
Choix des foyers participants																					
Constitution d'un kit « zéro déchet » à distribuer aux familles volontaires (pesons, guide pratique, Stop Pub...)																					
Communication écrite																					
Création de supports de communication																					
Communication autour de l'opération (portraits des familles, chiffres tout au long de l'opération...)																					
Analyse des données et préparation du bilan																					
Mise en œuvre																					
Lancement de l'opération : signature de l'engagement, réunion de lancement avec les foyers, choix des gestes de prévention par les familles participantes																					
Etat des lieux de la production des déchets chez les foyers volontaires (pesée, caractérisation)																					
Proposition d'ateliers autour de la thématique zéro déchet																					
Journée de clôture de l'opération avec les participants. Présentation des résultats.																					
Suivi																					
Suivi des familles volontaires pendant 4 mois (pesées régulières...)																					

MOYENS		
Moyens humains	Moyens technique	Moyens financiers
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri	Voiture électrique pour les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Communication et petits matériels
Responsable	Partenaires & relais à mobiliser	
Communauté de communes Cœur de Garonne	Service communication de la 3CG, Services techniques, Ressourceries	
COMMUNICATION		
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :		
<ul style="list-style-type: none"> • Guides pratiques sur le zéro déchet • Communication régulière autour de l'opération sur le site internet de la 3CG ou sur un site internet dédié 		
INDICATEURS		
<ul style="list-style-type: none"> • Moyen humain mobilisé en ETP • Budget alloué (communication, actions, suivi) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de foyers participants • Quantité d'OMr évitée 	

AXE E – PROLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE
FICHE ACTION E.1 Communication autour de la Filière TLC

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>En 2017, la campagne de caractérisation a indiqué que les quantités de textiles jetées à la poubelle s'élèvent à 10 kg par habitant. Cela représente 5% en poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles. Pourtant les textiles sont recyclables <i>via</i> les bornes « Le Relais » réparties sur le territoire ou <i>via</i> les ressourceries et/ou organisations caritatives.</p> <p>Il apparaît important de relancer une communication autour de la filière TLC sur le territoire afin de sensibiliser la population au recyclage des textiles.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population sur le don et/ou le recyclage des déchets textiles et sur les différents enjeux qui y sont liés (préservation des ressources, création d'emplois, recyclage...);• Détourner 5 kg par habitant de textile des OMr.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Textiles

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Diagnostic de l'emplacement, de la communication des bornes et de leur performance																					
Renforcer le réseau et/ou déplacer certaines bornes si besoin																					
Communication écrite																					
Création de supports de communication et cartographie																					
Mise en œuvre																					
Campagne de sensibilisation (bulletin intercommunal, affichage, site internet, animations scolaires, animations lors des évènements locaux et nationaux...) sur le recyclage des TLC																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements				• Communication et petits matériels													
Responsable				Partenaires & relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG, Ressourceries, Eco-TLC, Communes, établissements publics, magasins de vêtements, pressings, Le Relais																	
COMMUNICATION																					

Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :

- Campagne de communication sur la filière TLC (lieux de collecte, rappel des règles de tri : vêtements troués, chiffons, maroquinerie, chaussures...)

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (communication, actions, suivi)
- Quantités de textiles détournées des OMr par rapport à 2017
- Quantités de textiles collectées par les bornes « Le Relais » et les ressourceries

FICHE ACTION E.2 Campagne de sensibilisation autour du réemploi et de la réutilisation

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	Le réemploi et la réutilisation sont deux façons de réduire la production de déchets pour les ménages comme pour la collectivité. Compte-tenu des déchets présents dans le tout-venant ainsi que les petits Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) encore fonctionnels et/ou utilisables, la 3CG souhaite lancer des actions autour du réemploi et de la réutilisation en réalisant une sensibilisation de la population à cette thématique.
Objectifs de l'action	Les objectifs de cette action sont de : <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir auprès des usagers, qui déposent des objets en déchèterie, la possibilité de :<ul style="list-style-type: none">○ Prolonger la vie de leurs objets (réparation et réemploi, don, vente)○ Découvrir des alternatives à l'achat (location/prêt, échange, filière du don...)• Réduire les déchets collectés en tout-venant• Promouvoir et soutenir des acteurs du réemploi et de la réutilisation du territoire auprès des habitants de la 3CG.
Publics-cibles	Usagers des déchèteries de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Déchets de déchèterie (tout-venant, D3E, DEA...)

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Recensement des acteurs du réemploi et de la réutilisation							
Communication écrite							
Création de supports de communication							
Mise en œuvre							
Formation des agents de déchèterie à un discours autour du réemploi							
Campagne de sensibilisation (bulletin intercommunal, affichage, site internet, animations scolaires, animations lors des évènements locaux et nationaux...) sur le réemploi et la réutilisation							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements Espace réservé au don/réemploi en déchèterie (si partenariat avec acteur du réemploi)			• Communication, panneaux et petits matériels		
Responsable		Partenaires & relais à mobiliser					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Service communication de la 3CG, Ressourceries, Agents de déchèterie, Eco-mobilier, éco-systèmes, Communes					
COMMUNICATION							
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :							
<ul style="list-style-type: none"> • Communication hiérarchisée autour du réemploi dans bulletin intercommunal, site internet... (1. Je réemploie moi-même, 2. Je dépose mon déchet dans un point de collecte favorisant le réemploi)... • Guide du réemploi et de la réparation (voir action E.3) 							

-
- Communication sur les points de collecte et de don (ex : Recobrada...)
 - Communication autour du réemploi et de la réutilisation sur supports appropriés en déchèterie (ex : panneaux au niveau des bennes)

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
 - Budget alloué (communication, actions, suivi)
 - Retours des ressourceries sur la collecte d'objets
 - Nombre d'animations sur le réemploi et la réutilisation
-

FICHE ACTION E.3 Création d'un annuaire des réparateurs du territoire

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>De nombreux objets ou équipements électroménagers sont jetés alors qu'ils auraient pu être réparés. Et ceci, souvent par manque de compétences ou d'outils. Le manque de communication sur la présence de réparateurs sur le territoire peut également expliquer ce flux de déchets.</p> <p>La 3CG souhaite encourager ses habitants à privilégier la réparation avant de jeter l'objet défectueux.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir et valoriser les activités et acteurs de la réparation ;• Sensibiliser les habitants aux enjeux de la réparation.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Objets ou équipements électroménagers

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Recensement et localisation des réparateurs sur le territoire																					
Cartographie de ces acteurs de la réparation																					
Communication écrite																					
Création de l'annuaire et diffusion sur le site internet et auprès des relais																					
Mise en œuvre																					
Sensibilisation autour de la réparation et diffusion de l'annuaire lors d'évènements locaux et nationaux																					
Actualisation régulière de cet annuaire																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements				• Communication et petits matériels													
Responsable				Partenaires & relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG Ressourceries, Agents de déchèterie, Eco-mobilier, éco-systèmes, Communes																	
COMMUNICATION																					
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :																					
<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire des réparateurs sur page internet dédiée • Cartographie 																					

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (communication, actions, suivi)
- Nombre de visiteurs sur la page internet dédiée
- Retour des acteurs de réparation sur l'évolution de la quantité d'objets réparés
- Quantités collectées en déchèterie (évolution des flux visés)

FICHE ACTION E.4 Mise en place d'évènements type repair-café

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>De nombreux objets ou équipements électroménagers sont jetés alors qu'ils auraient pu être réparés. Et ceci, souvent par manque de compétences ou d'outils. Les coûts de réparation peuvent également être un frein et amener l'utilisateur à acheter un produit neuf plutôt que de tenter de réparer un objet défectueux.</p> <p>La 3CG souhaite encourager ses habitants à privilégier la réparation avant de jeter l'objet défectueux et souhaite proposer plusieurs solutions à ses habitants.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduire les flux de déchets des petits objets et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E),• Sensibiliser les habitants aux enjeux de la réparation ;• Transmettre un savoir-faire <i>via</i> la mise en place d'ateliers de bricolage et de réparation ;
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Petits objets et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Prise de connaissance d'évènements similaires sur le territoire et hors-collectivité																					
Recensement et localisation des réparateurs sur le territoire																					
Promotion de ces ateliers auprès des acteurs locaux de la réparation (établir un les modalités du partenariat)																					
Communication écrite																					
Création de supports de communication autour des ateliers de réparation																					
Mise en œuvre																					
Mise en place des ateliers de réparation en partenariat avec les associations volontaires																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur PLPDMA Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements				<ul style="list-style-type: none"> • Communication et petits matériels 													
Responsable				Partenaires & relais à mobiliser																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Service communication de la 3CG, Associations, Acteurs de la réparation, Ressourceries																	
COMMUNICATION																					
Campagne d'information large, multidiffusion/multimédia :																					
<ul style="list-style-type: none"> • Affichage pour annoncer les ateliers de réparation • Diffusion physique et numérique 																					

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (communication, actions, suivi)
- Nombre de réparateurs impliqués dans l'action
- Nombre d'évènements « repair-café » organisés
- Nombre de participants aux ateliers
- Estimation de la quantité d'objets réparés

AXE F – UTILISATION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION DES DECHETS

FICHE ACTION F.1 Maintien et suivi de la redevance spéciale¹⁶ jusqu'à la mise en place de la tarification incitative

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>La caractérisation menée en 2017 révèle que plus de la moitié de la poubelle d'OMr peut être recyclée. L'utilisation et le développement d'instruments économiques permettront d'inciter les particuliers et les professionnels à faire plus d'efforts sur le tri et <i>in fine</i>, à réduire leurs déchets. En 2018, 73 professionnels sont éligibles à la redevance spéciale (RS). Les enjeux liés au maintien de la RS sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• De responsabiliser les professionnels quant à la production et à la gestion de leurs déchets• Eviter de faire payer la gestion des déchets non-ménagers par les ménages <i>via</i> la TEOM
Objectifs de l'action	L'objectif de cette action est de maintenir et suivre la redevance spéciale auprès des professionnels de la 3CG afin de réduire les déchets ménagers assimilés collectés par le SPGD.
Publics-cibles	Professionnels de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Déchets Ménagers Assimilés

¹⁶ La redevance spéciale (RS) consiste à faire payer aux producteurs de déchets non ménagers le service de collecte de leurs déchets assimilés effectué par la collectivité ou par son prestataire en fonction de l'utilisation qui est faite du service.

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en œuvre							
Maintien et suivi de la redevance spéciale chez les professionnels jusqu'à la mise en place de la Tarification Incitative – Accompagnement des professionnels sur le tri à leur demande							
Communication							
Sensibiliser les entreprises : restitution de résultats d'entreprises ayant diminué les coûts liés aux déchets et les quantités produites <i>via</i> des lettres d'informations							
Suivi							
Suivi : Facturation							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Ambassadrice du tri en charge de la redevance spéciale		Voiture électrique pour les déplacements			Communication		
Responsable		Partenaires & relais à mobiliser					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Service Communication de la 3CG, Service comptabilité de la 3CG, CCI, CMA, Associations d'entreprises et/ou de commerçants					
INDICATEURS							
<ul style="list-style-type: none"> • Moyen humain mobilisé en ETP • Budget alloué (communication, actions, suivi) • Nombre d'établissements en redevance spéciale 				<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la production des DMA et d'OMr sur le territoire Cœur de Garonne • Evolution des apports professionnels en déchèterie • Evolution des volumes présentés à la collecte 			

FICHE ACTION F.2 Déploiement de la tarification incitative¹⁷

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>L'étude de faisabilité pour la mise en place d'une Tarification Incitative (TI) couplée à une étude d'optimisation des collectes a été initiée en 2018. Cette dernière a confirmé la faisabilité d'une telle tarification. La 3CG s'est donc engagée à mettre en place une redevance des ordures ménagères incitative (REOMi) à l'horizon 2022.</p> <p>Les enjeux liés à sa mise en place sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le principe du pollueur payeur • Encourager financièrement les usagers à réduire leurs déchets et à trier en vue de la valorisation des déchets • Créer plus de transparence et d'équité dans le système de financement du SPGD • Accompagner le passage à une tarification incitative avec des actions concrètes permettant aux usagers de réduire leurs déchets.
Objectifs de l'action	<p>Le but de cette action est de déployer la tarification incitative sur l'ensemble du territoire. Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité d'OMA produites (-15% d'ici 2022) sur le territoire et d'augmenter les performances de tri et de valorisation • Contribuer aux objectifs des couvrir 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025 en tarification incitative • Instituer une part variable dans le système de financement de la SPGD en fonction des quantités de déchets produites • Contribuer à réduire les quantités de DMA de 13% à l'horizon 2025 • Responsabiliser l'utilisateur en modulant la facture en fonction des quantités présentées à la collecte
Publics-cibles	Habitants et professionnels de la communauté de communes Cœur de Garonne
Gisement impacté	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

¹⁷ La tarification incitative consiste à faire payer à l'utilisateur (particulier ou professionnel) le service de gestion des déchets selon la quantité produite. Elle peut prendre la forme d'une incitative (TEOMi) ou d'une redevance incitative (REOMi). La tarification peut varier en fonction du volume ou du poids de déchets collectés, ou du nombre d'enlèvements des bacs (Source Ademe)

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Etude de faisabilité pour la mise en place d'une TI	■	■	■				
Candidature à l'appel à projet de l'ADEME pour la mise en œuvre d'une TI en Occitanie		■					
Optimisation des collectes		■	■				
Fin des optimisations et préparation à la mise en œuvre			■	■			
Communication écrite							
Définition du plan de communication (Communication sur la TI)			■	■	■	■	■
Mise en œuvre							
Phase de préparation technique – optimisation des coûts				■	■		
Phase de test : facturation « à blanc »					■	■	
Mise en œuvre effective de la REOMi						■	■
Suivi							
Suivi : données de collecte, facturation				■	■	■	■
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		

Chargé de projet Tarification incitative
 Animateur prévention
 Ambassadrices du tri

Voiture électrique pour les déplacements

Fournitures et communication
 (Contenants, système de comptage...)

Responsable

Communauté de communes Cœur de Garonne

Partenaires & relais à mobiliser

Services des finances et de la communication de la 3CG, entreprises pour les fournitures, Associations environnementales, Bailleurs sociaux

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué (communication, actions, suivi)
- Taux de réduction des OMA sur le territoire
- Avancement du déploiement
- Calendrier de mise en œuvre

AXE G – PARTICIPATION AUX ACTIONS EMBLEMATIQUES LOCALES, NATIONALES ET EUROPEENNES

FICHE ACTION G.1 Participer aux évènements locaux, nationaux et européens (SERD, SEDD, JNN...)

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Chaque année, de nombreux évènements sont proposés sur le territoire. Ils peuvent être locaux, nationaux ou européens. La participation de la 3CG à ce type de manifestations est indispensable pour sensibiliser et transmettre de l'information sur les enjeux liés aux déchets.</p> <p>Cela permet d'une part de déclencher une prise de conscience sur les problématiques associées à notre consommation et les impacts qu'elle a sur notre environnement et d'autre part de donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école (achats responsables, bricolage...).</p> <p>La 3CG a déjà participé à de nombreux évènements : Journée Nettoyage de la Nature, SERD, marchés artisanaux...</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communiquer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux liés à la production de déchets ;• Mobiliser et faire monter en compétences les acteurs et partenaires du territoire ;• Partager et diffuser les connaissances, outils et bonnes pratiques.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne

MISE EN OEUVRE																					
	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		
Préparation																					
Recenser les évènements																					
Création de stands selon l'évènement																					
Création d'outils de communication																					
Mise en œuvre																					
Participation aux évènements - Animation																					
MOYENS																					
Moyens humains				Moyens technique				Moyens financiers													
Animateur prévention Ambassadrices du tri				Voiture électrique pour les déplacements				• Fournitures et communication													
Responsable				Partenaires & Relais																	
Communauté de communes Cœur de Garonne				Services communication de la 3CG, entreprises pour les fournitures, organisateurs des manifestations																	
INDICATEURS																					
<ul style="list-style-type: none"> • Moyen humain mobilisé en ETP • Budget alloué (communication, actions, suivi) 						<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évènements auxquels la 3CG a participé • Nombre de participants et/ou visiteurs à ces évènements/stands 															

FICHE ACTION G.2 Proposer des subventions pour l'achat de gobelets réutilisables par les associations et comités des fêtes

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Les soutiens financiers visent à aider différents acteurs du territoire (entreprises, associations, voire particuliers) à améliorer la prévention et la gestion de leurs déchets qui, <i>in fine</i>, contribuent à la réduction des déchets (les leurs et/ou ceux de leurs clients ou des citoyens).</p> <p>Afin d'encourager les associations culturelles, sportives et les comités des fêtes à s'engager dans des pratiques éco-responsables, la communauté de communes Cœur de Garonne souhaite proposer des subventions pour l'achat de gobelets réutilisables lors d'évènements proposés sur le territoire.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mobiliser et sensibiliser les acteurs du monde associatif sur la prévention des déchets ;• Contribuer à la réduction des DMA sur le territoire.
Publics-cibles	Associations culturelles, sportives et comités des fêtes de la communauté de communes Cœur de Garonne

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Création d'une convention de subvention pour l'achat de gobelets réutilisables/validation/publication							
Communication écrite							
Communication sur la subvention proposée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne							
Mise en œuvre							
Traitement des demandes							
Suivi							
Suivi des associations bénéficiaires de la subvention (manifestations éco-responsables, utilisation des gobelets...)							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur prévention Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements			• communication et subventions		
Responsable		Partenaires & Relais					
Communauté de communes Cœur de Garonne		-					
INDICATEURS							
<ul style="list-style-type: none"> • Moyen humain mobilisé en ETP • Budget alloué 				<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de subventions attribuées • Nombre de demandes de subventions • Nombre de manifestations avec gobelets réutilisables 			

FICHE ACTION G.3 Création d'un label « zéro déchet » pour les acteurs du tourisme

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	<p>Les commerces et les lieux touristiques sont propices à la production de grandes quantités de déchets. Certains de ces déchets pourraient être évités par l'adoption de pratiques de prévention.</p> <p>Par exemple, dans les commerces, l'adoption de sacs réutilisables et l'acceptation de contenants réutilisables pour l'achat en vrac peuvent être des alternatives aux sacs et emballages jetables à usage unique.</p> <p>La communauté de communes Coeur de Garonne souhaite proposer un label « zéro déchet » aux commerces et aux acteurs du tourisme qui s'engageront dans une démarche de réduction de leurs déchets. Ces établissements seront référencés sur une page internet dédiée sur le site internet de la 3CG.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Donner une visibilité aux établissements engagés dans la réduction des déchets ;• Communiquer et sensibiliser les citoyens et la clientèle des établissements engagés dans la démarche ;• Contribuer à réduire les DMA.
Publics-cibles	Commerces et acteurs du tourisme

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Création d'une charte d'engagement							
Communication écrite							
Création du label « zéro déchet » (autocollant, affiches...) et création d'une page dédiée sur le site internet de la 3CG							
Mise en œuvre							
Promotion du label aux acteurs du tourisme et des commerces							
Référencement des établissements engagés <i>via</i> une cartographie interactive							
Suivi							
Suivi des établissements engagés (enquêtes...)							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur prévention Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements			• Fournitures et communication		
Responsable		Partenaires & Relais					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Services communication de la 3CG, acteurs du tourisme et commerces					
INDICATEURS							
• Moyen humain mobilisé en ETP				• Nombre d'établissements engagés			
• Budget alloué							

AXE H – DEVELOPPEMENT D’OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DEDIES AU PLPDMA
FICHE ACTION H.1 Sensibilisation du grand public et des scolaires à la prévention des déchets

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	La majorité des français estiment que la société dans son ensemble, comprenant également leur foyer, produit trop de déchets. La notoriété des gestes en faveur de la réduction des déchets sont de plus en plus connus mais sont également souvent confondus avec les gestes de tri. De plus, les gestes liés à la diminution de la nocivité sont très peu connus (Ademe, 2016 ¹⁸). La communication autour de la prévention qualitative et quantitative des déchets est alors primordiale pour sensibiliser aux différentes actions de réduction et faire adopter de nouveaux comportements.
Objectifs de l'action	Les objectifs de cette action sont de : <ul style="list-style-type: none">• Augmenter le niveau de connaissance des gestes de la prévention des déchets (qualitative et quantitative) ;• Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices (environnementaux, économiques, éthiques et sociaux) issus du changement de comportement ;• Informer sur les actions en cours sur le territoire et sur leurs impacts.
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne

¹⁸ Ademe, 2016. La sensibilité des français à la prévention des déchets. Résultats enquête septembre 2015.

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Mettre en place un plan de communication en matière de prévention des déchets							
Mise en œuvre							
Relayer et diffuser les campagnes nationales							
Créer des visuels spécifiques à la campagne de prévention des déchets et en faire divers outils de communication (brochures, site web, newsletter, affiches...)							
Intervenir régulièrement dans les médias, les bulletins communaux et intercommunaux et les évènements locaux							
Proposer des animations scolaires sur la prévention des déchets							
Proposer des outils éducatifs pour les enseignants							
Proposer des évènements sur les thématiques liées à la prévention des déchets							
Suivi							
Enquêtes auprès des habitants de la 3CG							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur prévention Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements			• Fournitures et communication		
Responsable		Partenaires & Relais					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Services communication de la 3CG, organisateurs d'évènements locaux, médias locaux, enseignants, acteurs engagés dans la prévention des déchets, associations environnementales					

INDICATEURS

- Moyen humain mobilisé en ETP
- Budget alloué
- Nombre de personnes sensibilisées
- Pourcentage de personnes qui déclarent connaître un ou plusieurs gestes de prévention
- Pourcentage de personnes qui déclarent effectuer un ou plusieurs gestes de prévention

FICHE ACTION H.2 Créer un espace web dédié à la prévention sur le site internet de la 3CG

OBJECTIFS	
Description/Enjeux	La communication autour de la prévention des déchets et du PLPDMA doit se faire à travers les supports médias qui sont à disposition. La refonte du site web de la 3CG est l'occasion de créer un véritable espace dédié à la prévention qui pourra être mis à jour régulièrement pour communiquer sur les actions et leurs résultats.
Objectifs de l'action	Les objectifs de cette action sont de : <ul style="list-style-type: none">• Créer un espace web autour du PLPDMA avec différentes pages dédiées aux thématiques de la prévention (déchets verts, réparation, réemploi...);• Maintenir une dynamique autour de ces pages pour informer sur les actions mises en place, les événements et les résultats obtenus ;
Publics-cibles	Habitants de la communauté de communes Cœur de Garonne

MISE EN OEUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Elaboration de la structure des pages web dédiées au PLPDMA							
Mise en oeuvre							
Mise à jour régulière des pages web du PLPDMA avec les actualités de la prévention des déchets							
MOYENS							
Moyens humains		Moyens technique			Moyens financiers		
Animateur prévention Ambassadrices du tri		Voiture électrique pour les déplacements			Communication		
Responsable		Partenaires & Relais					
Communauté de communes Cœur de Garonne		Services communication de la 3CG					
INDICATEURS							
<ul style="list-style-type: none"> Moyen humain mobilisé en ETP Budget alloué 				<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visiteurs sur les pages web dédiées 			

TABLE DES CARTES

Carte 1. Occupation du sol du territoire de la 3CG.....	8
Carte 2. Densité moyenne de la population, nombre d'habitants et répartition des classes d'âge en % par commune de la 3CG (données Insee 2015).	12
Carte 3. Indice de jeunesse 2015 (CGET, 2018 - IGN Géofla).....	14
Carte 4. Taille moyenne des ménages (Insee, RP 2015).....	15
Carte 5. Taux de chômage par commune (chômeurs sur population active) en 2015 (Insee RP, 2015)	16
Carte 6. Revenu médian par commune et répartition de la population active occupée selon la catégorie socio-professionnelle par commune (Source : Insee, Filosofi 2015)	17
Carte 7. Les zones d'activité sur le territoire de la 3CG.....	18
Carte 8. Répartition du type de logement sur le territoire de la 3CG (IGN, 2017 & Insee, 2015).....	21
Carte 9. Inventaire des établissements scolaires par commune	24
Carte 10. Modalités et fréquence de collecte des OMr en bleu et des Emballages ménagers et des Papiers en jaune sur la 3CG.....	28
Carte 11. Localisation des déchèteries sur le territoire de la 3CG	33

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Les sept piliers de l'économie circulaire (source : Ademe).....	5
Figure 2. Les autres compétences de la 3CG.....	10
Figure 3. Evolution de la population de 1968 à 2015 (Source : Insee, RGP).....	11
Figure 4. Variation annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015 (Insee, RGP).....	11
Figure 5. Répartition de la population par tranche d'âges (Insee, 2015)	13
Figure 6. Evolution de la population par tranches d'âges entre 2010 et 2015 (Insee, 2015).....	13
Figure 7. Typologie des ménages (Insee, 2015).....	15
Figure 8. Evolution des emplois selon la catégorie socio-professionnelle (CSP) entre 2010 et 2015 (Insee RP, 2015)	16
Figure 9. Répartition des établissements actifs par secteur d'activité (Insee, 2015).....	18
Figure 10. Répartition des entreprises par le nombre de salarié(s) (INSEE, 2015).....	19
Figure 11. Répartition des emplois du territoire par secteur d'activité et comparaison avec les valeurs départementales et nationales (Insee, 2015).....	19
Figure 12. Répartition des établissements de réparation par catégorie (SIRENE, 2018).....	20
Figure 13. Evolution de la part des maisons/appartements et des propriétaires/locataires dans les résidences principales entre 2010 et 2015 (Insee, 2015)	22
Figure 14. Comparaison des quantités d'OMA de la 3CG par rapport à celle de la France, de la région, du département et de Toulouse métropole sur l'année 2013 (données de l'année 2016 pour la 3CG).....	37
Figure 15. Performances 2017 sur la collecte sélective.....	38
Figure 16. Répartition des flux de déchèterie en 2017.	40
Figure 17. Evolution du tonnage (bleu avec ordonnée droite) et du ratio kg/hab (orange avec ordonnée gauche) des DMA entre 2010 et 2017.....	41
Figure 18. Part des différents flux constituant les déchets "ultimes"	43
Figure 19. Evolution des tonnages de déchets destinés à l'enfouissement	43
Figure 20. Evolution des performances des déchets destinés à l'enfouissement.....	43

Figure 21. Composition moyenne en % des > 20 mm des 10 échantillons par catégorie	44
Figure 22. Animation scolaire.....	45
Figure 23. Animation sur le compostage au marché de la nature	46
Figure 24. Photo lauréate de la catégorie "groupe" du concours photo "A travers l'oeil de verre".	46
Figure 25. STOP PUB de la 3CG.....	48
Figure 26. Affiche pour la SERD 2018	48

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Catégories et types de logements (Insee, 2015).....	21
Tableau 2. Organisation technique de la collecte et du traitement de différents flux sur le territoire (PàP : Porte-à-Porte ; PR : Point de Regroupement ; PAV : Point d'Apport Volontaire)	29
Tableau 3. Localisation des bornes Relais sur le territoire de la 3CG	32
Tableau 4. Le traitement des déchets de déchèterie en 2017 (repreneurs/exutoires)	34
Tableau 5. Données quantitatives sur les flux d'OMA de la 3CG.....	39
Tableau 6. Données quantitatives sur les flux de déchets en déchèterie de la 3CG.....	41
Tableau 7. Potentiels de réduction à travers différentes actions de prévention.....	52
Tableau 8. Gisements prioritaires de réduction de la 3CG.....	53
Tableau 9. Matrice AFOM.....	56
Tableau 10. Calendrier de mise en œuvre des actions du PLPDMA	62

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	I
GLOSSAIRE	II
1. INTRODUCTION	1
2. LA PREVENTION DES DECHETS : DEFINITION ET CADRE REGLEMENTAIRE	2
A. LA DEFINITION ET LES ENJEUX DE LA PREVENTION DES DECHETS	2
B. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF	4
3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	7
<i>a. Compétences de la communauté de communes Cœur de Garonne.....</i>	<i>9</i>
i. Compétence « collecte et traitement des déchets des ménages »	9
ii. Autres compétences	9
<i>b. Données « population ».....</i>	<i>11</i>
i. Evolution démographique.....	11
ii. Répartition de la population par tranche d'âge	13
iii. Composition des foyers.....	15
iv. Activités, emploi et revenus.....	16
<i>c. L'activité économique.....</i>	<i>18</i>
<i>d. L'habitat.....</i>	<i>21</i>
<i>e. La culture et le tourisme.....</i>	<i>23</i>
<i>f. L'enseignement.....</i>	<i>24</i>
<i>g. Les établissements Enfance/Jeunesse et de services à la personne.....</i>	<i>25</i>
B. DIAGNOSTIC DECHETS	26
<i>a. Organisation de la gestion des déchets.....</i>	<i>27</i>
i. La collecte et le traitement des Ordures ménagères et assimilées (OMA).....	27
ii. La collecte spécifique du carton des artisans-commerçants.....	31
iii. La collecte des encombrants en porte-à-porte.....	31
iv. La collecte des déchets verts en porte-à-porte	31
v. La collecte des textiles usagés	32
vi. Les déchèteries.....	33
<i>b. Mode de financement du service.....</i>	<i>35</i>
<i>c. L'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA).....</i>	<i>36</i>
i. Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).....	37
ii. Les tonnages en déchèterie	40
iii. Les déchets enfouis	43
<i>d. Etude de caractérisation sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Garonne.....</i>	<i>44</i>
i. Les résultats.....	44
4. LES ACTIONS DEJA MISES EN OEUVRE	45
A. ANIMATIONS SCOLAIRES	45
B. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES	46
C. ANIMATIONS GRAND PUBLIC.....	46
D. COMPOSTAGE INDIVIDUEL	47
E. JOURNEE NETTOYAGE DE LA NATURE	47
F. STOP PUB	48
G. SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS (SERD).....	48
5. OBJECTIFS DE REDUCTION	49
A. OBJECTIFS FIXES.....	49
B. GISEMENTS PRIORITAIRES DE REDUCTION.....	51

6. BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D’ACTION	56
A. MATRICE AFOM.....	56
B. PLAN D’ACTIONS.....	58
AXE A – ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES	63
FICHE ACTION A.1 ETABLIR UNE POLITIQUE D’ECO-EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE	63
FICHE ACTION A.2 DEVELOPPEMENT DE L’ECO-EXEMPLARITE DANS LES SERVICES DES COMMUNES ADHERENTES A LA 3CG ..	66
AXE B – GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	69
FICHE ACTION B.1 PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL	69
FICHE ACTION B.2 PROMOTION DU COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT.....	72
FICHE ACTION B.3 PROPOSITION DE COMPOSTEURS PARTAGES/COLLECTIFS	75
FICHE ACTION B.4 PROPOSITION DE LOMBRICOMPOSTEURS (POUR L’HABITAT VERTICAL)	78
FICHE ACTION B.5 PROMOTION DU BROYAGE	81
FICHE ACTION B.6 PROMOTION DU JARDINAGE AU NATUREL	84
AXE C – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	87
FICHE ACTION C.1 EN RESTAURATION COLLECTIVE.....	87
FICHE ACTION C.2 CHEZ LES PARTICULIERS	90
FICHE ACTION C.3 ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DANS UNE DEMARCHE ANTI-GASPI.....	93
FICHE ACTION C.4 PROMOTION DU GOURMET BAG	96
AXE D – CONSOMMATION RESPONSABLE	99
FICHE ACTION D.1 PROMOTION DU STOP PUB	99
FICHE ACTION D.2 PROMOTION DU VRAC ET DES EMBALLAGES REUTILISABLES	102
FICHE ACTION D.3 PROMOTION DE L’EAU DU ROBINET	105
FICHE ACTION D.4 REDUCTION DES TEXTILES SANITAIRES JETABLES	107
FICHE ACTION D.5 FOYERS TEMOINS « ZERO DECHET ».....	110
AXE E – PROLONGEMENT DE LA DUREE D’USAGE.....	113
FICHE ACTION E.1 COMMUNICATION AUTOUR DE LA FILIERE TLC	113
FICHE ACTION E.2 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUTOUR DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION.....	116
FICHE ACTION E.3 CREATION D’UN ANNUAIRE DES REPARATEURS DU TERRITOIRE	119
FICHE ACTION E.4 MISE EN PLACE D’EVENEMENTS TYPE REPAIR-CAFE.....	122
AXE F – UTILISATION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION DES DECHETS	125
FICHE ACTION F.1 MAINTIEN ET SUIVI DE LA REDEVANCE SPECIALE JUSQU’A LA MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE	125
FICHE ACTION F.2 DEPLOIEMENT DE LA TARIFICATION INCITATIVE	127
AXE G – PARTICIPATION AUX ACTIONS EMBLEMATIQUES LOCALES, NATIONALES ET EUROPEENNES	130
FICHE ACTION G.1 PARTICIPER AUX EVENEMENTS LOCAUX, NATIONAUX ET EUROPEENS (SERD, SEDD, JNN...)	130
FICHE ACTION G.2 PROPOSER DES SUBVENTIONS POUR L’ACHAT DE GOBELETS REUTILISABLES PAR LES ASSOCIATIONS ET COMITES DES FETES.....	132
FICHE ACTION G.3 CREATION D’UN LABEL « ZERO DECHET » POUR LES ACTEURS DU TOURISME	134
AXE H – DEVELOPPEMENT D’OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DEDIES AU PLPDMA ...	136
FICHE ACTION H.1 SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES A LA PREVENTION DES DECHETS	136
FICHE ACTION H.2 CREER UN ESPACE WEB DEDIE A LA PREVENTION SUR LE SITE INTERNET DE LA 3CG	139
TABLE DES CARTES	III
TABLE DES FIGURES.....	III

TABLE DES TABLEAUX.....IV
TABLE DES MATIERESV